

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, November 4, 2014
Thursday, November 6, 2014

Issue No. 18

First and second meetings:

The subject matter of those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE,
DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :
L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 4 novembre 2014
Le jeudi 6 novembre 2014

Fascicule n° 18

Première et deuxième réunions :

La teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	Mitchell
Boisvenu	Patterson
* Carignan, P.C. (or Martin)	Ringuette
* Cowan (or Fraser)	Seidman
MacDonald	Sibbeston
	Wallace

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Frum (*November 5, 2014*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Tannas (*November 5, 2014*).

The Honourable Senator Frum replaced the Honourable Senator Patterson (*November 3, 2014*).

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Black (*November 3, 2014*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator McIntyre (*October 30, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Black	Mitchell
Boisvenu	Patterson
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Ringuette
* Cowan (ou Fraser)	Seidman
MacDonald	Sibbeston
	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 5 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénateur Tannas (*le 5 novembre 2014*).

L'honorable sénatrice Frum a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 3 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 3 novembre 2014*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 30 octobre 2014*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, October 30, 2014:

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on October 23, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-43 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-43 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 1, 9, 12, 18, 22, 26, and 27 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 2, 6, 10, 11, 16, and 21 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 7, 17, 19, 20, and 24 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4; and
 - (e) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 15 of Part 4;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 submit their final reports to the Senate no later than November 27, 2014;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 30 octobre 2014 :

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 23 octobre 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-43 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-43 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 1, 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 2, 6, 10, 11, 16 et 21 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 5, 7, 17, 19, 20 et 24 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 15 de la partie 4;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 27 novembre 2014;

3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-43.

With leave of the Senate and pursuant to rule 5-10(1), the motion was modified to read as follows:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on October 23, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-43 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-43 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 9, 12, 18, 22, 26, and 27 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 2, 6, 10, 11, 16, and 21 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 7, 17, 20, and 24 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4;
 - (e) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 15 of Part 4; and

3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-43.

Avec le consentement du Sénat et conformément à l'article 5-10(1) du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 23 octobre 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-43 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-43 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 2, 6, 10, 11, 16 et 21 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 5, 7, 17, 20 et 24 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 15 de la partie 4;

- (f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 4 of Part 4;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 submit their final reports to the Senate no later than November 27, 2014;
 3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
 4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-43.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that the motion, as modified, be not now adopted but that it be amended:

- A. By adding, after the first paragraph, the following new paragraph:

“That the Standing Senate Committee on National Finance submit its final report on the subject matter of all of Bill C-43 to the Senate no later than December 4, 2014;”;
- B. by replacing, in point one, paragraph (c) by the following:

“(c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 7, 20, and 24 of Part 4;”;

and
- C. by replacing, in point one, paragraph (f) by the following:

“(f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 4 and 17 of Part 4;”.

After debate,

The question being put on the motion in amendment, it was negatived, on division.

The question was then put on the motion, as modified, of the the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-43, A second Act

- f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 4 de la partie 4;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 27 novembre 2014;
 3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
 4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-43.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénatrice Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson, que la motion, telle que modifiée, ne soit pas maintenant adoptée, mais qu'elle soit modifiée :

- A. Par adjonction, après le premier paragraphe, du nouveau paragraphe suivant :

« Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soumette son rapport final sur la teneur complète du projet de loi C-43 au Sénat au plus tard le 4 décembre 2014; »;
- B. par substitution, au point numéro un, du paragraphe italic; c) par ce qui suit :

« c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 5, 7, 20 et 24 de la partie 4; »;
- C. par substitution, au point numéro un, du paragraphe italic; f) par ce qui suit :

« f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 4 et 17 de la partie 4; ».

Après débat,

La motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée, à la majorité.

La question est mise aux voix sur la motion, telle que modifiée, de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner la teneur complète du projet de loi C-43,

to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures, introduced in the House of Commons on October 23, 2014, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-43 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-43 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 9, 12, 18, 22, 26, and 27 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Transport and Communications: those elements contained in Divisions 2, 6, 10, 11, 16, and 21 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Divisions 5, 7, 17, 20, and 24 of Part 4;
 - (d) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4;
 - (e) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 15 of Part 4; and
 - (f) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Division 4 of Part 4;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 submit their final reports to the Senate no later than November 27, 2014;
3. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 23 octobre 2014, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-43 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-43 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 9, 12, 18, 22, 26 et 27 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : les éléments des sections 2, 6, 10, 11, 16 et 21 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments des sections 5, 7, 17, 20 et 24 de la partie 4;
 - d) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4;
 - e) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 15 de la partie 4;
 - f) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments de la section 4 de la partie 4;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 27 novembre 2014;
3. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-43 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

4. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point three into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-43.

The motion as modified, was adopted, on division.

4. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro trois au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-43.

La motion, telle que modifiée, est adoptée avec dissidence.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, November 4, 2014
(39)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:29 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Frum, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman, Tannas and Wallace (9).

In attendance: Sam Banks and Mark LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee began its study of the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

WITNESSES:*Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:*

Stephen Van Dine, Director General, Northern Strategic Policy Branch;

Annie Moulin, Senior Analyst, Northern Strategic Policy Branch;

Martin Raillard, Chief Scientist, Canadian High Arctic Research Station.

Justice Canada:

Alison Forrest, Counsel;

Ekaterina Ohandjanian, Legal Counsel, Legal Services.

Lisa Jacobson, Legal Counsel, Legal Services.

Natural Resources Canada:

Mark Pearson, Director General, External Relations, Science and Policy Integration Sector;

Susan Weston, Senior Policy Advisor, International Relations, Science and Policy Integration Sector;

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring.

Mining Association of Canada:

Ben Chalmers, Vice-President, Sustainable Development.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 4 novembre 2014
(39)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 29, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Frum, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman, Tannas et Wallace (9).

Également présents : Sam Banks et Mark LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 30 octobre 2014, le comité entreprend son étude de la teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :*Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :*

Stephen Van Dine, directeur général, Direction générale des politiques stratégiques du Nord;

Annie Moulin, analyste principale, Direction générale des politiques stratégiques du Nord;

Martin Raillard, scientifique en chef, Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

Justice Canada :

Alison Forrest, avocate;

Ekaterina Ohandjanian, conseillère juridique, Services juridiques.

Lisa Jacobson, conseillère juridique, Services juridiques.

Ressources naturelles Canada :

Mark Pearson, directeur général, Relations externes, Intégration des sciences et des politiques;

Susan Weston, conseillère principale en politiques, Affaires internationales, Relations externes, Intégration des sciences et des politiques;

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL.

Association minière du Canada :

Ben Chalmers, vice-président, Développement durable.

Publish What You Pay-Canada:

Claire Woodside, Director.

Treasury Board Canada Secretariat:

Dominique Laporte, Executive Director, Pension Policy and Programs, Pension and Benefits Sector.

Atomic Energy Canada Limited:

Robert Walker, President and Chief Executive Officer;

Jonathan Lundy, Chief Transition Officer.

The chair made a statement.

Mr. Van Dine made a statement and, together with Mr. Raillard and Ms. Moulin, answered questions.

At 6:14 p.m., the committee suspended.

At 6:19 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Pearson, Mr. Chalmers and Ms. Woodside each made a statement and, together with Ms. Ohandjian, answered questions.

At 7:28 p.m., the committee suspended.

At 7:38 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Mr. Lafaille and Mr. Walker each made a statement and, together with Mr. Laporte, answered questions.

At 8:17 p.m., the committee adjourned to the call of the chair

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 6, 2014

(40)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Black, MacDonald, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman and Wallace (9).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, October 30, 2014, the committee continued its study of the subject matter of those elements contained in Division 3, 28,

Publiez ce que vous payez-Canada :

Claire Woodside, directrice.

Secrétariat du Conseil du Trésor Canada :

Dominique Laporte, directeur exécutif, Politiques et programmes en matière de pensions, Secteur des pensions et avantages sociaux.

Énergie atomique du Canada limitée :

Robert Walker, président-directeur général;

Jonathan Lundy, agent principal de la transition.

Le président ouvre la séance.

M. Van Dine fait un exposé puis, avec M. Raillard et Mme Moulin, répond aux questions.

À 18 h 14, la séance est suspendue.

À 18 h 19, la séance reprend.

Le président prend la parole.

MM. Pearson, Chalmers et Mme Woodside font chacun un exposé puis, avec Mme Ohandjian, répondent aux questions.

À 19 h 28, la séance est suspendue.

À 19 h 38, la séance reprend.

Le président prend la parole.

MM. Lafaille et Walker font chacun un exposé puis, avec M. Laporte, répondent aux questions.

À 20 h 17, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 6 novembre 2014

(40)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Black, Macdonald, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman et Wallace (9).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 30 octobre 2014, le comité poursuit son étude de la teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de

and 29 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Canadian Polar Commission: (by video conference)

David J. Scott, Executive Director;

David Hik, Board member.

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines:

Elizabeth Kingston, General Manager.

Municipality of Cambridge Bay: (by video conference):

Jeannie Ehaloak, Mayor.

The chair made a statement.

Mr. Scott and Mr. Hik made a statement and answered questions.

At 8:57 a.m., the committee suspended.

At 9 a.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Kingston and Ms. Ehaloak made a statement and answered questions.

At 9:32 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Commission canadienne des affaires polaires :
(par vidéoconférence)

David J. Scott, directeur exécutif;

David Hik, membre du conseil.

Chambre des mines du Nunavut et des Territoire-du-Nord-Ouest :

Elizabeth Kingston, directrice générale.

Municipalité de Cambridge Bay : (par vidéoconférence)

Jeannie Ehaloak, mairesse.

Le président ouvre la séance.

MM. Scott et Hik font un exposé, puis répondent aux questions.

À 8 h 57, la séance est suspendue.

À 9 heures, la séance reprend.

Le président prend la parole.

Mmes Kingston et Ehaloak font un exposé, puis répondent aux questions.

À 9 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, November 4, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:29 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, all viewers across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I'll begin by introducing the deputy chair, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Tannas: Scott Tannas, Alberta.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Hello. My name is Pierre-Hugues Boisvenu, and I am a senator from Quebec.

[*English*]

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

The Chair: I'd also like to introduce our staff beginning with the clerk, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Today we begin our pre-study on Bill C-43, the proposed economic action plan 2014 act, No. 2, which was introduced in the House of Commons on October 23, 2014.

As you are likely aware, we are one of five committees in the Senate, in addition to the Senate Finance Committee, that was separately authorized on October 30 to examine the subject matter of particular elements of Bill C-43 and report our findings

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 4 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 29, pour étudier la teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, à tous les membres du public qui assistent à la réunion aujourd'hui, et à tous les téléspectateurs de partout au pays qui nous regardent à la télévision. Je rappelle à ceux qui nous regardent que les audiences du comité sont ouvertes au public et également diffusées par l'entremise d'émissions web à l'adresse www.sen.parl.gc.ca. Vous pouvez également obtenir des renseignements sur l'horaire des témoins sur le site web, sous la rubrique « Comités du Sénat ».

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs autour de la table de se présenter, et je commencerai par le vice-président du comité, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, Alberta.

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, Alberta.

Le sénateur Wallace : John Wallace, Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Bonjour, je m'appelle Pierre-Hugues Boisvenu, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

La sénatrice Frum : Linda Frum, Ontario.

Le président : J'aimerais également vous présenter les membres de notre personnel. Tout d'abord, à ma gauche, la greffière, Lynn Gordon, et nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Aujourd'hui, nous commençons notre étude préalable du projet de loi C-43, Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014, déposé à la Chambre des communes le 3 octobre 2014.

Comme vous le savez probablement, outre le Comité des finances, nous sommes l'un des cinq comités du Sénat qui ont été autorisés le 30 octobre à examiner la teneur d'éléments particuliers du projet de loi C-43 en vue de présenter un rapport

back to the Senate no later than November 27, 2014. For our committee, these particular elements are Divisions 3, 28 and 29 of Part 4 of the bill.

Honourable senators, our agenda for this evening is fulsome. I would encourage you to review it to be clear on which witnesses are present to speak to which division of the bill. I would also like to take this opportunity to remind you that in light of this heavy agenda, it is important you keep your questions and answers crisp.

The clerk has distributed to your offices a copy of the bill and briefing materials from Aboriginal Affairs and Northern Development and Natural Resources Canada. If you do not have these documents, please advise the clerk.

I'm pleased to welcome, in the first segment of our meeting, to brief us on Division 3 of the bill, which deals with the Canadian High Arctic Research Station, from Aboriginal Affairs and Northern Development, Stephen Van Dine, Director General, Northern Strategic Policy Branch; Annie Moulin, Senior Analyst, Northern Strategic Policy Branch; and Martin Raillard, Chief Scientist, Canadian High Arctic Research Station. And from Justice Canada, we have Alison Forrest, Counsel.

Stephen Van Dine, Director General, Northern Strategic Policy Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: Thank you very much, chair. Thank you for the opportunity to talk to you about Division 3. For the members' benefit, we are dealing with sections 145 through 170 of that particular budget bill.

Before going into my remarks in great detail, I would like to acknowledge and recognize two other members of our team who are an important part of the project. Bronwyn Johns, from our legislative affairs branch, you have seen before; and also in the public gallery is Lillian Hayward with our group.

Tonight we will be discussing the proposed Canadian High Arctic Research Station act, which is about establishing a new federal entity that will conduct a broad range of prioritized science and technology research in Canada's North. What we will be doing is merging with the Canadian Polar Commission and bringing together two very important pieces of federal energy into one governance entity. This builds on a series of milestones since this initiative was announced in the Speech from the Throne in 2007 as a signature deliverable under Canada's Northern Strategy.

Some of those milestones, for the honourable senators' benefit, include the following: In 2009, the government committed \$85 million to upgrade and maintain a network of Arctic

au Sénat au plus tard le 27 novembre 2014. Notre comité est saisi des éléments suivants : les sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi.

Mesdames et messieurs les sénateurs, notre programme de ce soir est très chargé. Je vous invite à l'examiner afin de bien comprendre quels témoins sont attendus pour parler des différentes sections du projet de loi. Compte tenu de la charge de travail qui nous attend, je vous rappelle qu'il est important de veiller à ce que vos questions et vos réponses soient nettes et précises.

La greffière vous a fait parvenir une copie du projet de loi ainsi que des documents d'information d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et de Ressources naturelles Canada. Si vous ne les avez pas, signalez-le à la greffière.

Pour cette première partie de notre réunion, je suis heureux d'accueillir, du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord, M. Stephen Van Dine, directeur général à la Direction générale des politiques stratégiques du Nord, Mme Annie Poulin, analyste principale à la Direction générale des Politiques stratégiques du Nord et Martin Raillard, scientifique en chef à la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, qui nous parleront de la section 3 du projet de loi, où il est question de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique. Toujours à ce sujet, nous entendrons également Alison Forrest, avocate à Justice Canada.

Stephen Van Dine, directeur général, Direction générale des politiques stratégiques du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. Merci de me donner l'occasion de vous parler de la section 3. Pour la gouverne des membres du comité, nous parlerons des articles 145 à 170 du projet de loi.

Avant de passer à la partie très détaillée de ces observations, je tiens à saluer deux autres membres de notre équipe, qui jouent un rôle crucial dans ce projet. Il s'agit de Bronwyn Johns, de la Direction générale des affaires législatives — que vous avez déjà vu ici —, et de Lillian Hayward, qui sont dans la tribune du public.

Ce soir, nous discuterons du projet de loi concernant la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, la SCREA, qui vise à établir une nouvelle entité fédérale chargée de mener, dans le nord du Canada, un large éventail d'activités de recherche en science et en technologie dans certains domaines prioritaires. Pour ce faire, on fusionnera la SCREA avec la Commission canadienne des affaires polaires afin de les regrouper sous une seule entité de gouvernance. La fusion de ces deux importants volets fédéraux en matière d'énergie est l'aboutissement de la série de jalons qui ont marqué l'initiative depuis son annonce lors du discours du Trône de 2007, et se veut un produit livrable caractéristique de la Stratégie pour le Nord du Canada.

Pour la gouverne des sénateurs, en voici quelques-uns : en 2009, le gouvernement a investi 85 millions de dollars dans la mise à niveau et l'entretien du réseau d'installations de recherche dans

research facilities owned and operated by a variety of stakeholders. Later, in 2010, the mandate of the station and its pan-northern science and technology research program was approved by the Prime Minister, and Cambridge Bay, Nunavut, was announced as the location of the station.

Most recently, this summer of 2014, we began construction of the facility that we will see in operation in time for Canada's one hundred and fiftieth anniversary in 2017.

Throughout the development of CHARS, there have been many consultations and engagement activities with Arctic stakeholders nationally and internationally, and these have included Aboriginal organizations, territorial governments, industry and the academic community.

The proposed act will accomplish three main things. It will, first, create a new departmental corporation that will be known as CHARS. Second, it will merge Aboriginal Affairs and Northern Development Canada's CHARS team and the Canadian Polar Commission into one entity, and it will repeal the Canadian Polar Commission Act.

The proposed new organization effectively combines the mandates of CHARS, approved in 2010, and the Canadian Polar Commission and will advance knowledge about Canada's Arctic to improve economic opportunities, environmental stewardship and the quality of life of Canadians. It will promote and share knowledge about the polar region, and it will strengthen Canada's leadership on Arctic issues and provide a physical research presence in Canada's Arctic.

The powers outlined in the bill and the functions lend themselves to the fulfillment of these purposes, and they provide CHARS with an ability to undertake science and technology, manage its facilities and other assets, and interact with national and international organizations. It truly is about partnerships and networking across Canada and the world.

This organization would be overseen by a board of directors appointed by the Governor-in-Council. There would be nine members, including a chair and vice-chair. They would be appointed on a part-time basis for a term of up to five years with the possibility of being renewed once. They would have the responsibility of overseeing the strategic operation of the organization, including its governance decisions, and the approval of annual budgets and work plans including the science and technology plan.

The day-to-day operations would be managed by a president who would be the chief executive officer of CHARS. That individual would also be appointed by the Governor-in-Council, and their term would be full-time up to five years and could be

l'Arctique détenues et exploitées par divers intervenants. Plus tard, en 2010, le premier ministre a approuvé le mandat et le programme pan-nordique de recherche en science et technologie de la SCREA; il a également annoncé que Cambridge Bay, au Nunavut, avait été choisie comme emplacement pour la construction de la SCREA.

Plus récemment, à l'été 2014, nous avons commencé la construction de l'établissement qui sera opérationnel à temps pour le 150^e anniversaire du Canada, en 2017.

Tout au long du processus d'élaboration de la SCREA, de nombreuses activités de consultation et de mobilisation ont eu lieu à l'échelle nationale et internationale auprès d'intervenants arctiques, dont les organisations autochtones, les gouvernements territoriaux, le secteur privé et le milieu universitaire.

La loi permettrait d'atteindre les trois objectifs principaux suivants. Premièrement, elle créera une nouvelle société ministérielle, à savoir la SCREA. Deuxièmement, elle regroupera l'équipe de la SCREA d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et la Commission canadienne des affaires polaires au sein de la station et elle abrogera la Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires.

La nouvelle organisation qui est proposée combine le mandat de la SCREA, approuvé en 2010, et celui de la Commission canadienne des affaires polaires, qui est d'accroître les connaissances sur l'Arctique canadien afin d'améliorer les occasions économiques, la gestion environnementale et la qualité de vie des Canadiens, de promouvoir et transmettre les connaissances sur les régions polaires, de renforcer le leadership du Canada à l'égard des enjeux touchant l'Arctique et d'assurer une présence scientifique dans l'Arctique canadien.

Les pouvoirs et fonctions énoncées dans le projet de loi se prêtent à la réalisation de cet objectif. Ils donnent à la SCREA les possibilités suivantes : entreprendre des travaux de science et de technologie; gérer ses installations et autres biens; interagir avec des organisations nationales et internationales. Il s'agit véritablement de partenariats et de réseautage dans tout le Canada et dans le monde.

Cette organisation serait supervisée par un conseil d'administration formé de directeurs nommés par le gouverneur en conseil. En tout, le conseil d'administration compterait neuf membres, dont un président et un vice-président. Ils occuperaient leur poste à temps partiel pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, et leur nomination pourrait être renouvelée une seule fois. Ils auraient la responsabilité de superviser les activités stratégiques de l'organisation, les décisions en matière de gouvernance et l'approbation des budgets et plans de travail annuels, y compris le plan science et technologie.

Les activités quotidiennes seraient gérées par un président, qui serait également le directeur général de la SCREA. Cette personne serait aussi nommée par le gouverneur en conseil. Elle occuperait son poste à temps plein pendant une période pouvant aller jusqu'à

renewed. The president's responsibilities would include managing the staff and their work as well as keeping the board of directors informed.

The new organization will be set up as a departmental corporation and would have a separate agency status.

These facets of the organization, in addition to the powers to undertake science and technology and to publish, will provide CHARS with the independence necessary for a research facility to be competitive and credible within the scientific realm. They will be required to attract international community and world-class scientific technical staff to a remote location.

The proposal to integrate the Canadian Polar Commission into the new organization would create a strong focal point for federal Arctic science and technology in Canada. CHARS will add to the national and international networks. In fact, the government has continued to fund other key Arctic stakeholders to ensure the network stays strong. One of the many examples would be PEARL, or the Polar Environment Atmospheric Research Laboratory, which had its funding renewed in May 2013.

In essence, the proposed merger stems from complementarities that include mandate, stakeholder groups, participation in networks and reporting relationships to the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development.

The integration of the Canadian Polar Commission and CHARS is laid out in the transitional provisions of the bill. Along with the current mandate, these provisions make it clear that the Canadian Polar Commission's board of directors, staff, and assets and financial resources would transition to the new organization. This would also ensure that CHARS has capacity and capability from day one.

The bill includes transitional provisions to transfer the team from Aboriginal Affairs and Northern Development Canada working on CHARS to the new organization, and coming into force would be done in two steps. First, we would create the new organization and transfer the staff and resources of the Canadian Polar Commission, and second, we would transfer the CHARS staff currently with Aboriginal Affairs and Northern Development to the new organization.

We're pleased to be here, and we are prepared to answer any and all questions that you may have for us this evening.

The Chair: Thank you, Mr. Van Dine.

cinq ans, et sa nomination pourrait être renouvelée. Les responsabilités du président consisteraient, entre autres, à gérer les membres du personnel et leur travail ainsi qu'à tenir le conseil d'administration informé.

La nouvelle organisation de la SCREA serait une société ministérielle et aurait un statut d'organisme distinct.

Ces aspects, outre les pouvoirs d'entreprendre des travaux de science et de technologie et d'en publier les résultats, procureraient à la SCREA l'indépendance nécessaire pour permettre à une installation de recherche d'être concurrentielle et crédible dans le domaine scientifique. Ces caractéristiques sont essentielles pour attirer la communauté internationale et le personnel scientifique et technique de renommée mondiale dans une région éloignée.

L'intégration de la Commission canadienne des affaires polaires au sein de la nouvelle organisation créerait un puissant pôle d'attraction pour les activités fédérales en science et technologie de l'Arctique au Canada. La SCREA bonifierait les réseaux nationaux et internationaux. En fait, le gouvernement a continué de financer d'autres intervenants clés dans l'Arctique afin de s'assurer que le réseau reste fort. Mentionnons, à titre d'exemple, le Laboratoire de recherches atmosphériques sur l'environnement polaire (LRAEP), dont le financement a été renouvelé en mai 2013.

Essentiellement, la fusion proposée découle des complémentarités suivantes : mandat, groupes d'intervenants, participation aux réseaux et rapports hiérarchiques avec le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien.

L'intégration de la Commission canadienne des affaires polaires à la SCREA est énoncée dans les dispositions transitoires du projet de loi. Combinées au mandat actuel, ces dispositions montrent clairement que le conseil d'administration, le personnel, les biens et les ressources financières de la Commission canadienne des affaires polaires seraient transférés à la nouvelle organisation. Ainsi, la SCREA disposerait dès le premier jour de la capacité et des compétences nécessaires.

Le projet de loi contient également des dispositions transitoires prévoyant le transfert à la nouvelle organisation de l'équipe de la SCREA d'Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien. L'entrée en vigueur de la loi se ferait en deux étapes : premièrement, la création de la nouvelle organisation et le transfert à la nouvelle organisation du personnel et des ressources de la Commission des affaires polaires et, deuxièmement, le transfert à la nouvelle organisation de l'équipe de la SCREA d'Affaires autochtones et Développement du Nord canadien.

Nous sommes heureux d'être ici et nous répondrons volontiers à toutes les questions que vous pourriez vouloir nous poser ce soir.

Le président : Merci, monsieur Van Dine.

[Translation]

Senator Massicotte: The bill involves a merger of two entities, the old entity and the new one. Corporate and governance issues aside, is there a reason why this merger is important? Will it affect the results achieved?

Mr. Van Dine: Yes. As we mentioned, there is definitely an advantage to taking this approach.

[English]

The departmental corporation allows the institution to have a level of independence away from the minister or the department apparatus that I currently work for. That role is important as it will allow the scientific independence that is necessary so that the entity can do two things: first to be able to have a measure of independence on the quality of the research and therefore to establish its own credibility amongst the scientific community; and second, to be able to enter into relationships with other institutions and other entities without having to be involved within a formal ministry.

[Translation]

Senator Massicotte: You are saying that it is important to keep a certain distance from the department in order to be credible in the eyes of the scientific community. However, the bill gives the department the authority to issue directives and request certain reports at any time. Doesn't that create a conflict?

Mr. Van Dine: Not at all. There are other examples throughout the government where organizations have a certain degree of independence while maintaining a relationship with the government family.

[English]

In the powers outlined in the bill, you'll notice that there is an opportunity for the Minister of Aboriginal Affairs, or the minister named, to make requests of the entity to look into particular questions, rather than having the larger responsibilities of approving budgets, setting direction and making choices. Those powers are firmly within the governance body that is envisioned here of the chair and the board of directors to make those determinations and directions.

Senator Seidman: Thank you very much. In the documents we've received from Aboriginal Affairs and Northern Development, one of CHARS' stated mandates is to advance the quality of life of northerners and all Canadians. Could you please elaborate on how the North and northerners will benefit from CHARS?

Mr. Van Dine: Thank you. The benefits to northerners and to all Canadians are beginning immediately. First and foremost, we've begun our first science and technology field season, which Dr. Raillard can speak to. The initial field season was just outside

[Français]

Le sénateur Massicotte : Lorsque j'examine le projet de loi, il y a une fusion entre deux entités : l'ancienne et la nouvelle. À l'exception d'un sens corporatif, y a-t-il une importance à cette fusion, mis à part le fait qu'il est question de gouvernance? Est-ce que cela affecte le résultat qui sera accompli?

M. Van Dine : Oui, il y a certainement un avantage à avoir une approche telle qu'on l'a mentionné.

[Traduction]

Le fait d'être un établissement public permet à l'institution d'être indépendante du ministre et du ministère pour lequel je travaille en ce moment. Ce rôle est important puisqu'il donnera à l'entité l'indépendance scientifique qui lui permettra deux choses : premièrement, elle sera libre, jusqu'à un certain point, de déterminer la qualité des recherches et, de là, d'établir sa crédibilité dans la communauté scientifique, et, deuxièmement, elle pourra nouer des relations avec d'autres institutions et d'autres entités tout en gardant une distance avec tout ministère.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Vous affirmez que, pour être crédible du point de vue de la communauté scientifique, il est important de garder une certaine distance vis-à-vis du ministère. Cependant, le projet de loi donne le pouvoir en tout temps au ministère de donner des directives et de demander certains rapports. N'y a-t-il pas un conflit du point de vue de cet objectif?

M. Van Dine : Pas du tout; il y a d'autres exemples partout dans le gouvernement où on peut observer une mesure d'indépendance et une relation dans la famille gouvernementale.

[Traduction]

Dans les pouvoirs qui sont décrits dans le projet de loi, vous remarquerez que le ministre des Affaires autochtones, ou le ministre désigné, peut demander à l'entité d'étudier certaines questions, plutôt que de devoir exercer la responsabilité plus générale d'approuver les budgets, d'imprimer une orientation et de faire des choix. Ces pouvoirs sont expressément donnés à l'organe de gouvernance envisagé, constitué du conseil d'administration et de son président, qui pourra prendre ces décisions et décider des orientations.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. Selon les documents que nous avons reçus d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, un des mandats de la SCREA est d'améliorer la qualité de vie des habitants du Nord et de tous les Canadiens. Pourriez-vous nous en dire plus sur la façon dont la SCREA sera profitable pour le Nord et ses habitants?

M. Van Dine : Merci. Les avantages pour les habitants du Nord et tous les Canadiens se font sentir immédiatement. Tout d'abord, nous avons entamé notre première saison de travaux de science et technologie sur le terrain, dont M. Raillard pourra

of the community of Cambridge Bay. As seasons continue, this will grow. The research will come in, be reported on and be made available to the community. The community is participating in the actual steps.

In addition to that, construction of the facility began this summer in Cambridge Bay. We've organized the construction component in a very practical way. We have a construction manager who has been working with us to ensure that the bid packages are of a size that local and regional businesses can actually participate in the design or the construction of the activity.

In the long term, we have northerners participating in a wide network, consisting of a management committee or an advisory body. They are continuing to build and shape the priorities of the research agenda and are continuing to identify leveraging opportunities through their own research that they are undertaking. We can maximize the benefit for those northern participants.

Senator Seidman: You answered the second part of my question, which is how northerners will be contributing to the strategy.

Mr. Van Dine: The committee, which has been in operation for a year now this spring, is modeled after other successful partnerships we have had with northern stakeholders. The Northern Contaminants Program is one such program. Wherever appropriate, territorial governments and provincial representatives are participants.

Senator Seidman: Did Mr. Raillard have something specific to say about CHARS and how it's going benefit the North?

Martin Raillard, Chief Scientist, Canadian High Arctic Research Station, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: There are important research questions as the Arctic is changing. We are all hearing about how the ice amounts decreasing. We know areas are now becoming accessible for development. There's enormous development potential in the North. We need research to find out where the resources are and they can be developed with the least amount of detrimental impacts, and the steering of that development will ultimately benefit northerners. That's the first part.

Second, climate change will affect the North directly. We need to help northerners adapt to and benefit from climate change. You need research questions answered, and that's another part of the CHARS research program.

parler. La première saison de travaux sur le terrain s'est déroulée tout près de l'agglomération de Cambridge Bay. À mesure que la saison avancera, ils prendront de l'ampleur. Les résultats arriveront. Ils seront publiés dans un rapport et mis à la disposition de la collectivité. La collectivité participe aux différentes étapes à proprement parler.

De plus, la construction de l'établissement a commencé cet été à Cambridge Bay. Nous avons organisé la construction d'une manière très pragmatique. Nous avons un directeur des travaux qui travaille avec nous pour veiller à ce que les dossiers d'appel d'offres soient assez petits pour permettre aux entreprises locales et régionales de participer à la conception ou à la construction.

Pour le long terme, des intervenants du Nord participent à un vaste réseau composé d'un comité de gestion ou d'un organe consultatif. Ils continuent à définir les priorités du programme de recherche et à chercher les possibilités stratégiques au moyen de leurs propres travaux de recherche. Nous pouvons maximiser les avantages pour les participants du Nord.

La sénatrice Seidman : Vous avez répondu à la deuxième partie de ma question, à savoir comment les résidents du Nord contribueront à la stratégie.

M. Van Dine : Le comité, qui était opérationnel depuis un an ce printemps, s'inspire d'autres partenariats fructueux que nous avons eus avec des intervenants du Nord. Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord en est un exemple. Lorsque la situation s'y prête, des représentants des gouvernements territoriaux et des provinces participent.

La sénatrice Seidman : M. Raillard avait-il quelque chose à dire au sujet de la SCREA et des avantages qu'elle apportera au Nord?

Martin Raillard, scientifique en chef, Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : D'importants sujets de recherche émergent à mesure que des changements s'opèrent dans l'Arctique. Nous entendons tous parler de la fonte des glaces. Nous connaissons des zones qui deviennent accessibles pour le développement. Il y a un énorme potentiel de développement dans le Nord. Nous devons mener des travaux de recherche pour savoir où se trouvent les ressources et comment les mettre en valeur avec le minimum de répercussions négatives, et la conduite de ce développement finira par profiter aux résidents du Nord. C'est la première partie.

Deuxièmement, les changements climatiques toucheront directement le Nord. Nous devons aider les résidents du Nord à s'adapter aux changements climatiques et à en profiter. Il faut des réponses aux questions de recherche et c'est là un autre volet du programme de recherche de la SCREA.

The third benefit for northerners is, as Mr. Van Dine mentioned, is the direct economic benefits of investing in a research structure in the Arctic. Research type jobs are becoming available.

Senator Mitchell: Thanks to all of you. I'm interested first in what appears to be a change between this new act, or this feature of the act, and the provisions under the Canadian Polar Commission, its predecessor. CHARS will be required to make reports, but now the minister will now have the option of whether or not those reports would be made available to the public. In the past, that wasn't an option. They had to be made available to the public. Why has that changed?

Mr. Van Dine: I'll rely on my colleagues to assist me. In terms of dissemination of information, the fundamental aspects of the Canadian Polar Commission are intended to be carried over into this new entity. There is a requirement for the information to be made available not only to other academic and research institutions but also to the general public. We are designing it in a manner to take full advantage of disclosing the scientific results.

In addition to its accountability to Parliament, there will be a requirement, through its governance, to have a Report on Plans and Priorities as well as the Departmental Performance Report. These two documents will be tabled before Parliament, as is the requirement for every other federal entity operating within the government construct.

Senator Mitchell: Then what's the consequence of the wording change? Why bother doing it?

Mr. Van Dine: I will rely on my legal advisers to give me some clarity on that.

Annie Moulin, Senior Analyst, Northern Strategic Policy Branch, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada: It's just a drafting convention that's changed over time. The Canadian Polar Commission Act is from 1991. The requirement to report publicly hasn't changed, but the drafting has changed. The Financial Administration Act requires public accounting. It's not a shift, per se, just a change in the way that it's put forward.

Mr. Van Dine: The policy intent is to carry through from the other one. We're dealing with something technical.

Senator Mitchell: Mr. Raillard, I'm interested in your answer about the research. I don't know whether they would be priorities, but you mentioned your research list, which included research into how to exploit the resources available due to climate change, and how to deal with the impact of climate change. Who's making the decision about these priorities? How much of one versus the other are we going to get? I'm interested in climate change and the research on that.

Le troisième avantage pour les résidents du Nord est, comme M. Van Dine l'a mentionné, les retombées économiques directes de l'investissement dans une structure de recherche dans l'Arctique. Cela crée des emplois dans le domaine de la recherche.

Le sénateur Mitchell : Merci à vous tous. Je m'intéresse, dans un premier temps, à ce qui semble un changement entre la nouvelle loi, ou cette caractéristique de la loi, et les dispositions sur la Commission canadienne des affaires polaires, son prédécesseur. La SCREA devra produire des rapports, mais le ministre pourra dorénavant décider si ces rapports seront rendus publics. Par le passé, ce n'était pas un choix. Ils devaient être rendus publics. Pourquoi ce changement?

M. Van Dine : Je compte sur mes collègues pour m'aider. Les principaux éléments de la diffusion de l'information propres à la Commission canadienne des affaires polaires seront transférés dans cette nouvelle entité. L'information devra être mise à la disposition non seulement des autres institutions universitaires et de recherche, mais aussi du grand public. Nous visons à maximiser les avantages de la communication des résultats scientifiques.

En plus de rendre des comptes au Parlement, l'entité devra, dans le cadre de sa gouvernance, produire un rapport sur ses plans et priorités outre le Rapport ministériel sur le rendement. Ces deux documents seront déposés au Parlement, comme doivent le faire toutes les autres entités fédérales qui fonctionnent dans le cadre de l'appareil gouvernemental.

Le sénateur Mitchell : Quelle conséquence aura alors le changement du libellé? Pourquoi le changer?

M. Van Dine : Je vais m'en remettre à mes conseillers juridiques pour clarifier ce point.

Annie Moulin, analyste principale, Direction générale des politiques stratégiques du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : C'est simplement une convention de rédaction qui change au fil du temps. La Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires date de 1991. L'obligation de publier un rapport n'a pas changé, mais le libellé a changé. La Loi sur l'administration financière exige que des comptes soient rendus publiquement. Ce n'est pas un changement à proprement parler, mais un changement dans la façon de l'exprimer.

M. Van Dine : Le but de la politique est d'assurer une continuité. C'est une question technique.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Raillard, votre réponse au sujet de la recherche m'intéresse. Je ne sais pas s'il y aurait des priorités, mais vous avez mentionné votre liste de recherche, qui comprenait de la recherche sur les modes d'exploitation des ressources disponibles compte tenu des changements climatiques et comment composer avec les répercussions des changements climatiques. Qui décide de ces priorités? Quelles seront les proportions de l'un et de l'autre? Je m'intéresse aux changements climatiques et à la recherche dans ce domaine.

Mr. Raillard: We have widely consulted CHARS on the research priorities that we should undertake. It went through a multi-year public consultation stage and we were given five research priorities. If you want, I could elaborate on those.

The first one is baseline information preparedness for development. That's the one I spoke to at the beginning. The second one is alternative and renewable energy. Everything in the North is now done by diesel generators, and we think there are better ways that technology could be adapted in the North. The third one is predicting the impacts of climate change. The fourth is infrastructure for development, and the fifth is underwater situational awareness, doing underwater research. Those are the priorities given.

For how much emphasis we put on each one for every year, we have a management committee that has representation from the academic community and northern communities, including Aboriginal communities, which advises us every year what direction we should go. We put forward proposals to them, but the recommendation then goes through this management committee, this broader body, and then ultimately it's approved by the director general or the president after the change in governance. It goes through this check of the wider community.

Senator Mitchell: Your answer begs a question that the chair knows I'm dying to ask, but I can go on the second round.

The Chair: We'll allow you to go.

Senator Mitchell: We're very interested in renewables in the North. In fact, we're in the middle of a study. If you have something to offer now — or maybe I suggest we bring you back as a witness. Do you have some insight right now? We've been looking at that for several months now.

Mr. Raillard: Yes. We just have a call for proposals out. We are very interested in wind energy, of course. Solar energy is being looked at as well, and we have a high-tech device in operation right now that uses garbage, gasification of garbage that produces electricity directly. We're looking at multiple streams, and we're getting proposals. It's one of the exciting cutting-edge areas of how we think we can make a difference.

Senator Mitchell: Do you want to read our report?

Mr. Raillard: Absolutely.

[Translation]

Senator Boisvenu: Hello and welcome to our committee. From the get-go, I am going to speak like a politician. I am very pleased to hear you talking about science this evening. Over the past year or two, the media has been telling Canadians that our government

M. Raillard : Nous avons beaucoup consulté la SCREA relativement aux travaux de recherche que nous entreprendrions en priorité. J'ai passé en revue des consultations publiques échelonnées sur plusieurs années et cinq priorités de recherche nous ont été données. Si vous le voulez, je pourrais vous en parler davantage.

La première porte sur la préparation d'information de base pour le développement. C'est ce dont j'ai parlé au début. La deuxième porte sur l'énergie de remplacement renouvelable. Tout dans le Nord est actuellement alimenté par des génératrices au diesel et nous pensons qu'il y a de meilleures façons d'adapter la technologie dans le Nord. La troisième consiste à prévoir les répercussions des changements climatiques. La quatrième touche les infrastructures pour le développement et la cinquième vise à acquérir une meilleure connaissance de la situation sous-marine, à faire de la recherche sous-marine. Ce sont là les priorités données.

Pour déterminer l'importance accordée à chacune chaque année, nous avons un comité de gestion auquel sont représentés le milieu universitaire et les collectivités nordiques, y compris les collectivités autochtones, qui nous indique chaque année l'orientation que nous devrions prendre. Nous leur faisons des propositions, mais la recommandation est étudiée par ce comité de gestion, cet organe plus vaste, et elle est finalement approuvée par le directeur général ou le président après le changement dans la gouvernance. Elle est examinée par un groupe élargi.

Le sénateur Mitchell : Votre réponse amène une question que le président sait que je meurs d'envie de poser, mais je peux attendre la deuxième série de questions.

Le président : Nous vous permettons de continuer.

Le sénateur Mitchell : Nous sommes très intéressés par les énergies renouvelables dans le Nord. En fait, nous sommes en train d'en faire une étude. Si vous avez de l'information à livrer maintenant... ou vous pourriez revenir témoigner. Avez-vous des idées maintenant? Nous étudions le sujet depuis plusieurs mois maintenant.

M. Raillard : Oui. Nous avons lancé un appel d'offres. Nous nous intéressons beaucoup à l'énergie éolienne, bien entendu. L'énergie solaire est aussi étudiée et nous avons en ce moment même un appareil à la fine pointe qui utilise des ordures, la gazéification des ordures pour produire directement de l'électricité. Nous examinons plusieurs volets et nous recevons des propositions. C'est un des domaines de pointe intéressants qui porte sur la façon dont nous pensons pouvoir améliorer les choses.

Le sénateur Mitchell : Voulez-vous lire notre rapport?

M. Raillard : Absolument.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bonjour et bienvenue à notre comité. Dès le départ, je vais parler en politicien. Je suis très heureux de vous entendre ce soir nous parler de science. Ce qu'on entend dans les médias, depuis un an ou deux, c'est que notre

is against science and researchers. It is interesting that you have come to talk to us about science. It proves that the government is very interested in science and invests a lot in it.

I have a few rather down to earth questions. Did the organizations that were merged have very much difficulty in terms of human resources? When it comes to mergers, there is always the concern that, rather than saving money, they will end up costing more.

From an administrative perspective, how did things go over the past seven years? You have been undergoing this integration, renewal and realignment process for almost seven years. How did things go? In terms of costs, is this saving money for Canadian taxpayers?

Mr. Van Dine: Thank you for your question. We are very interested in transitional issues and the impact they have on human resources.

[English]

This is not a cost-cutting exercise. This is about bringing together two important assets and growing Canada's role in Arctic science. It's to be very demonstrative that we are looking to play a substantive role in shaping Arctic science discussions both domestically and internationally. We are looking to take the best of the Canadian Polar Commission and marry it with the Canadian High Arctic Research Station. We have been approved for funding to build that research capacity, so we will be moving over the next number of years to populate and grow our capacity in that area. There are no negative human resource impacts or cost reductions that we are looking to, but we are looking to maximize synergies between the two organizations.

[Translation]

The two were merged in order to be able to build our science and research capacity.

[English]

Therefore, this is a significant commitment, and the time we're spending now is to focus on a seamless transition from two institutions that are operating today into a single entity that will help us launch a new entity soon after this legislation is passed.

[Translation]

Senator Boisvenu: We know that Russia has a claim on northern Canada. I am talking about the North Pole. Russia sometimes conducts scientific excursions there. It brings in scientists.

gouvernement est anti-science et anti-chercheurs. Il est intéressant que vous veniez nous parler de ce sujet. Cela prouve que le gouvernement est très intéressé aux sciences et y investit beaucoup.

J'aurais quelques questions plutôt terre à terre. Les organisations qui ont fusionné n'ont pas éprouvé trop de difficultés au niveau des ressources humaines? Lors de fusions, je crains toujours qu'on dise que l'on va économiser des coûts et qu'à la fin, il en coûte davantage.

Sur le plan administratif, comment avez-vous traversé ces sept années? Vous êtes dans ce processus d'intégration, de renouveau et de réalignement depuis presque sept ans. Comment les choses se sont-elles déroulées? En termes de coûts, les contribuables canadiens y gagnent-ils au change?

M. Van Dine : Je vous remercie de votre question. Nous avons un grand intérêt pour les questions de transition et les impacts sur les ressources humaines.

[Traduction]

Le but de l'exercice n'est pas de réduire les coûts, mais de réunir deux importantes ressources et d'élargir le rôle du Canada dans les activités scientifiques menées dans l'Arctique. C'est de montrer que nous cherchons à jouer un rôle important dans l'orientation des discussions scientifiques concernant l'Arctique, ici et à l'étranger. Nous voulons prendre les meilleurs éléments de la Commission canadienne des affaires polaires et les unir à la Station de recherche du Canada en Extrême-Arctique. Notre demande de fonds pour constituer cette capacité de recherche a été approuvée. Nous allons donc prendre des mesures au cours des prochaines années pour équiper et accroître notre capacité dans ce domaine. Nous n'entrevoyons pas de répercussions négatives sur les ressources humaines ni de réductions de coûts, mais nous cherchons à maximiser les synergies entre les deux organisations.

[Français]

Si on a fusionné les deux, c'est pour dégager plus de capacités pour la recherche et la science.

[Traduction]

Par conséquent, c'est un engagement important et, en ce moment, nous nous employons à réaliser une transition sans heurts pour passer de deux institutions opérationnelles en une seule entité qui nous aidera à lancer une nouvelle entité peu après l'adoption de cette mesure législative.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : On sait que la Russie a des prétentions sur le Nord canadien — je parle du pôle Nord. Elle y fait à l'occasion des excursions scientifiques. Elle a aussi des scientifiques dans sa partie.

How would this merger improve Canada's claim to this land? Meeting this objective requires two things: knowledge and a presence. How will Canada be better positioned to claim authority over the North Pole?

Mr. Van Dine: You raised a good point. Sovereignty is one of the program's objectives.

[English]

There's no question that by putting a world-class research institution in the Canadian Arctic in time for 2017 we are making an important statement, and we are doing it in a thoughtful, organized way to ensure we have a science program that's already yielding results before the facility even opens. I think that will be very important to demonstrate to the world — as Mr. Raillard can speak to — which is already knocking on his door to look at partnering with Canada on some of our research interests.

In addition to that physical statement and the international research partnerships we will be looking to gain, we are also working in concert with other federal research initiatives to ensure that Canada's approach to the North is comprehensive. We are looking to make sure we leverage all of those other investments to ensure that our interests are well advanced and that we are able to communicate respectfully with other international communities on the circumpolar North.

[Translation]

Senator Boisvenu: Senator Seidman asked a question about local communications. In what you do in terms of development in your job, do you have any close ties with local communities right now? Do they participate in this work?

Mr. Van Dine: Yes, absolutely. I would like to allow Mr. Raillard to speak to that.

[English]

Mr. Raillard: Yes, we have a regular presence in Cambridge Bay. We have staff that live there year-round right now.

[Translation]

Senator Boisvenu: How many people work there?

Mr. Raillard: Right now, we have three people in Cambridge Bay. However, we think that we will have 50. We hold teleconferences once a month with a local committee in Cambridge Bay. Before these projects are implemented we hold local consultations. We are making a scientific presentation in Cambridge Bay. Once we conduct our research, we give a verbal report directly to the community. We hire people in the area for all of our projects. It is about cooperation.

En quoi cette fusion ou intégration améliorera-t-elle la position du Canada sur le plan de l'occupation du territoire? Ce dernier objectif passe par deux éléments : la connaissance et une présence. Comment le Canada sera-t-il mieux positionné pour revendiquer son autorité au pôle Nord?

M. Van Dine : Vous avez soulevé un bon point. L'un des objectifs du programme est la question de la souveraineté.

[Traduction]

Il ne fait aucun doute qu'en mettant en place un établissement de recherche de calibre mondial dans l'Arctique canadien à temps pour 2017, nous prenons position et nous le faisons d'une manière réfléchie et organisée pour nous assurer d'avoir un programme scientifique qui donne déjà des résultats avant même l'ouverture de l'établissement. Je pense que ce sera très important pour montrer au monde — comme peut en parler M. Raillard — qui frappe déjà à sa porte pour s'associer au Canada dans certains de nos domaines de recherche d'intérêt.

Outre cette prise de position concrète et les partenariats internationaux en recherche que nous souhaitons former, nous travaillons de concert avec d'autres initiatives de recherche fédérales pour nous assurer que l'approche du Canada dans le Nord est complète. Nous voulons nous assurer de mettre à contribution tous les autres investissements pour faire avancer nos intérêts et pouvoir communiquer respectueusement avec d'autres communautés internationales sur le Nord circumpolaire.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : La sénatrice Seidman a posé une question sur les communautés locales. Actuellement, dans ce que vous faites comme occupation et comme développement, avez-vous des liens étroits avec les communautés locales? Celles-ci participent-elles à ces travaux?

M. Van Dine : Oui, tout à fait. À ce sujet, j'aimerais céder la parole à M. Raillard.

[Traduction]

M. Raillard : Oui, nous avons une présence régulière à Cambridge Bay. Nous avons du personnel qui y habite toute l'année.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Combien de personnes travaillent sur le territoire?

M. Raillard : Nous avons maintenant trois personnes à Cambridge Bay. Toutefois, nous pensons qu'il y en aura 50. Nous tenons des téléconférences une fois par mois avec un comité local de Cambridge Bay. Avant la mise en œuvre des projets, nous tenons une consultation locale. C'est une présentation scientifique que l'on fait à Cambridge Bay. Une fois que notre recherche est effectuée, nous remettons un rapport verbal directement à la communauté. Dans le cas de tous nos projets, nous engageons des gens sur le terrain. C'est une coopération.

Mr. Van Dine: Mr. Raillard could add some information about the synergy between traditional knowledge and the scientific community.

[English]

Mr. Raillard: Traditional knowledge's integration with Western scientific knowledge is very important to the people of the North. The way we do that is working side by side in the field with people from the North. It's not just something where you collect knowledge from people and then you somehow integrate it. You actually work side by side, and our research priorities are determined with the local people.

In fact, Canada is a world leader at this. We are the best around the world in co-management, dealing with natural resources of the North together with the people who live there, through our co-management boards. We are bringing that approach to our science approach as well.

Senator Wallace: Mr. Van Dine, just as a practical matter, having never been to Cambridge Bay, I'm trying to envisage what the Canadian High Arctic Research Station would resemble. What's included in that station? You mentioned there are three employees there now, but what's included in that? How does it conduct the research that it would be undertaking?

Mr. Van Dine: Thank you very much for your question, and I will rely on Dr. Raillard in a moment.

Let me begin by saying that this facility that will be operational in 2017 will have the latest abilities. Two primary facilities are being constructed. One is a logistics facility that will allow and support activities and science that are happening out in the field, be it marine or on the ground. The building itself will include a number of different offices and spaces for the 50 employees to be operating, the scientists. It will have a series of research labs that I'll defer to Dr. Raillard on in a moment.

What I think gets to the community question, which came up earlier, is that there are a large number of public spaces available. We are not trying to create or replicate the institutional presence of former military sites across the Arctic that basically were chained off from the community and operated in isolation. We are building the facility to be a part of the community, to have a campus feel to allow a full exchange of the community into and out, including a resource centre and a community space for meetings.

I'll turn it over in a moment. We are quite excited about this project, so it's hard to get us to stop talking about it.

In addition, there is an area dedicated to the traditional knowledge science activity as well. We are building into this facility something that is not available in any other world institution.

M. Van Dine : M. Raillard pourrait ajouter un peu d'information sur la synergie entre les connaissances traditionnelles et la communauté scientifique.

[Traduction]

M. Raillard : L'intégration du savoir traditionnel aux connaissances scientifiques occidentales est très importante pour les gens dans le Nord. Nous la réalisons en travaillant côte à côte sur le terrain avec des personnes du Nord. Il ne s'agit pas seulement de recueillir des connaissances auprès des gens puis de les intégrer d'une manière ou d'une autre. Nous travaillons côte à côte et nos priorités de recherche sont déterminées avec les habitants de la région.

Je dirais même que le Canada est un chef de file à cet égard. Nous sommes les meilleurs du monde en cogestion, nous occupant des ressources naturelles du Nord avec ceux qui y habitent, par l'intermédiaire de conseils de cogestion. Nous suivons cette approche aussi dans nos travaux scientifiques.

Le sénateur Wallace : Monsieur Van Dine, concrètement, comme je ne suis jamais allé à Cambridge Bay, j'essaie d'imaginer ce à quoi ressemblerait la Station de recherche du Canada en Extrême-Arctique. Que comprend cette station? Vous avez dit qu'il y avait actuellement trois employés là-bas, mais qu'y a-t-il d'autre? Comment mène-t-elle les recherches?

M. Van Dine : Merci beaucoup de poser cette question et je m'en remettrai à M. Raillard dans un instant.

Pour commencer, cet établissement, qui sera opérationnel en 2017, sera à la fine pointe. Deux établissements principaux sont en construction. L'un d'eux est voué à la logistique. Il permettra et soutiendra les activités et les travaux scientifiques sur le terrain, qu'ils soient terrestres ou sous-marins. L'immeuble abritera des bureaux et des locaux pour les 50 employés, les scientifiques. On y trouvera plusieurs laboratoires de recherche dont je demanderai à M. Raillard de parler dans un instant.

Ce qui, à mon avis, nous amène à la question de la collectivité, qui a été posée plus tôt, c'est qu'il y a un grand nombre de locaux publics disponibles. Nous n'essayons pas de créer ou de reproduire la présence institutionnelle d'anciens sites militaires dans tout l'Arctique, qui étaient, pratiquement, coupés de la population et fonctionnaient isolément. Nous voulons que l'établissement fasse partie de la collectivité, rappelle un campus afin de permettre les échanges avec la collectivité, y compris un centre de ressources et un espace communautaire pour tenir des assemblées.

Je céderai la parole dans un instant. Nous sommes très emballés par ce projet. Il est donc difficile de nous arrêter d'en parler.

En outre, il y a un endroit consacré aux activités scientifiques axées sur le savoir traditionnel. Nous dotons cet établissement d'une chose qu'on ne trouve dans aucune autre institution dans le monde.

Mr. Raillard: It's a world-class research station, and we have spent years stealing the best ideas from around the world, including from the British Antarctic Survey and others who have a lot of research stations to get the best lab setup conceivable for the North.

It's high-end research labs — dry labs, wet labs, necropsy labs — and it has a main research building. It has a logistics building where you stage your expeditions from, with snowmobiles and ATVs, with helicopter landing areas nearby. It's a hub, but we also have outbuildings. We have research substations with cabins that are spread across different key areas that we have. It's really a fantastic facility.

The building itself is beautiful architecturally, so beautiful that the local people have actually asked if they can have weddings in our reception area.

Senator Wallace: That's a sign of success.

Mr. Raillard: It's true, yes.

Senator Wallace: Would all the research needs the facility would have be self-sustaining? Will they be located there, or will there still be a need to rely in a considerable way on other research facilities located in Ottawa and otherwise?

Mr. Raillard: That's correct. It's a hub, but we will have ourselves, we have other buildings, but we are networked with the Canadian Network of Northern Research Operators, CNNRO. There's a whole network of stations out there already, and we build on that to have research that's integrated with what they are doing.

Mr. Van Dine: I think it's important to our presentation that members walk away understanding that this is an incremental addition to Arctic science. While we're combining two entities from a governance perspective, the overall investment is a sizable incremental investment in Arctic capacity.

Senator Wallace: The new entity is to operate independently and with its own mandate. Maybe you could describe for us how it would operate in conjunction with the Department of Aboriginal Affairs on a go-forward basis? Is there a day-to-day continuing link, or would CHARS operate basically in its own world?

Mr. Van Dine: It's very much designed for CHARS to operate in its own world. I'm thinking ahead to how the department takes full advantage of an asset for all Canadians who will be out there.

We will have, in future, certain policy questions that we'll need to explore that we would like to be evidence-based, but we will be looking to be consumers of that research that comes out from CHARS rather than orchestrators. We will be relying on them to apply their best thinking, their best approach to developing the

M. Raillard : C'est une station de recherche de calibre mondial et nous avons passé des années à glaner les meilleures idées partout dans le monde, y compris auprès de l'institut British Antarctic Survey et d'autres qui possèdent un grand nombre de stations de recherche, pour avoir la meilleure installation pour un laboratoire qui soit pour le Nord.

Ce sont des laboratoires de recherche haut de gamme — laboratoire aride, humide, d'autopsie — avec un immeuble principal de recherche. Il a un immeuble logistique d'où sont organisées les expéditions en autoneiges et en VTT, avec des aires d'atterrissage d'hélicoptères tout près. C'est une plaque tournante, mais nous avons aussi des annexes. Nous avons des stations de recherche secondaires avec des cabanes éparpillées dans nos principaux secteurs. C'est vraiment un établissement fantastique.

L'architecture de l'immeuble lui-même est magnifique, tellement que les gens du coin ont demandé s'ils pourraient tenir des réceptions de mariage dans notre local de réceptions.

Le sénateur Wallace : C'est un signe de réussite.

M. Raillard : C'est vrai, oui.

Le sénateur Wallace : Est-ce que l'établissement pourrait satisfaire seul ses besoins pour la recherche? Les travaux seraient-ils faits sur place ou faudrait-il encore faire appel assez souvent à d'autres établissements de recherche à Ottawa ou ailleurs?

M. Raillard : C'est exact. C'est une plaque tournante, mais nous aurons d'autres immeubles. Nous sommes en réseau avec le Réseau canadien d'opérateurs de recherche nordique (RCORN). Il existe déjà tout un réseau de stations et nous nous appuyons là-dessus pour que nos recherches soient intégrées aux leurs.

M. Van Dine : Je pense que c'est important pour notre exposé que les membres partent en comprenant que cela enrichira les activités scientifiques dans l'Arctique. Alors que nous combinons deux entités du point de vue de la gouvernance, nous faisons un investissement considérable dans la capacité en Arctique.

Le sénateur Wallace : La nouvelle entité est censée fonctionner indépendamment et avoir son propre mandat. Vous pourriez peut-être nous dire comment elle fonctionnerait conjointement avec le ministère des Affaires autochtones à l'avenir? Y a-t-il un lien de continuité constant ou la SCREA fonctionnerait-elle en gros en vase clos?

M. Van Dine : Les choses ont beaucoup été pensées pour que le SCREA fonctionne en vase clos. J'essaie d'anticiper comment le ministère tire pleinement parti d'une ressource pour tous les Canadiens qui se trouveront là-bas.

Nous aurons ultérieurement certaines questions de stratégie à examiner que nous aimerions être fondées sur des données probantes, mais nous nous attendons à utiliser les résultats des recherches de la SCREA plutôt que d'en être les orchestrateurs. Nous compterons sur les chercheurs pour appliquer leurs

research agenda and, like other federal entities, in developing public policy or working in program development, we will be drawing on those assets.

Senator Wallace: As I understand it, CHARS will want to develop partnerships, in particular domestically and with international partners. Could you speak a bit more about that, in particular with international partners? Who would CHARS be targeting as potential international partners, and give some examples of the types of projects that they may wish to work on.

Mr. Van Dine: I'll begin and turn it quickly over to Dr. Raillard.

I will begin by saying I was remiss in not making reference in my opening comments to Dr. David Scott with the Canadian Polar Commission. He participated with us in a briefing with the other members across the way last week, and due to scheduling he was unavailable to be with us for this portion of the committee's deliberation. I note that you will have the opportunity to talk to Dr. David Scott later in the week, which will be helpful.

One of the immediate benefits of linking to the Canadian Polar Commission's work is that we will be walking into a world that's waiting to talk to us, who are already eager and want to participate and align their research with our objectives.

For the specific opportunities, I'll turn it over to Dr. Raillard.

Mr. Raillard: Many countries are keen to work with us because some of these research questions in the Arctic are affecting the entire world, for example climate change. Many countries have researchers that would love to work in the Arctic, and Canada is a very attractive target, so to speak, because it has vast diversity and is relatively stable. Many countries are interested in working with us.

We are holding an international workshop and conference in December where we have 12 countries right now that are on the top of the list saying what kind of research they would like to do. This is an opportunity for Canada to take leadership and say that we need this type of research done, and if you have the expertise we would love to work with you on this, this and that. Climate change is particularly important, but also several countries have research expertise that we can channel in the right direction.

Canada will become a world leader in Arctic science. We are already very strong, but this will make it take a key leadership role.

meilleures idées, leur meilleure approche, à l'élaboration du programme de recherche et, comme les autres entités fédérales, à l'élaboration d'une politique publique ou à l'élaboration des programmes, nous tirerons profit de ces ressources.

Le sénateur Wallace : D'après ce que je comprends, la SCREA voudra former des partenariats, principalement au Canada et à l'étranger. Pourriez-vous en parler un peu plus, surtout en ce qui a trait aux partenaires étrangers? Qui la SCREA ciblerait-elle comme partenaires étrangers potentiels et donner quelques exemples des types de projets auxquels ils pourraient souhaiter travailler.

M. Van Dine : Je vais commencer à parler et je vais rapidement céder la parole à M. Raillard.

Pour commencer, je vais dire qu'il serait négligent de ma part de ne pas mentionner au départ David Scott, de la Commission canadienne des affaires polaires. La semaine dernière, il a participé avec nous à une séance d'information en compagnie des autres membres d'en face et en raison de contraintes de temps, il n'a pas pu être des nôtres pour cette partie des délibérations du comité. Je souligne que vous aurez l'occasion de vous entretenir avec M. David Scott plus tard, au cours de la semaine, ce qui sera utile.

Entre autres avantages immédiats, notre fusion avec la Commission canadienne des affaires polaires nous permettra d'entreprendre une ère de collaboration avec des gens avides de se joindre à nous et d'orienter leurs travaux de recherche selon nos objectifs.

Je cède la parole à M. Raillard pour qu'il nous parle plus en détail des possibilités s'offrant concrètement à nous.

M. Raillard : Beaucoup de pays souhaitent ardemment collaborer avec nous parce que certains sujets de recherche dans l'Arctique touchent le monde entier, par exemple, les changements climatiques. Ils comptent des chercheurs qui adoreraient travailler dans l'Arctique, et le Canada est un endroit de prédilection pour eux, en raison de sa grande diversité et de sa relative stabilité. Beaucoup de pays veulent collaborer avec nous.

Nous organisons un atelier et un congrès internationaux qui se tiendront en décembre. Actuellement, 12 pays comptent y participer et figurent au sommet de la liste des pays ayant annoncé quel genre de recherche ils voudraient faire. C'est l'occasion, pour le Canada, de prendre l'initiative, d'indiquer quels travaux de recherche il privilégie et de convier ceux qui possèdent l'expertise nécessaire à collaborer avec lui sur telle ou telle question. Les changements climatiques constituent un dossier particulièrement important, mais plusieurs pays possèdent également de l'expertise que nous pourrions mettre utilement à contribution.

Le Canada deviendra un chef de file dans les sciences de l'Arctique. Nous sommes déjà très forts, mais nous assumerons, grâce à ce projet, un rôle de véritables chefs de file.

After that December conference, we will develop an international work plan where we show Canadian priorities and how different countries can contribute to these Canadian priorities. We'll roll that out over the next couple of years.

Senator Wallace: Are there any other countries that would have an Arctic research facility that would be of the calibre that we are developing here in Canada?

Mr. Raillard: We are going to have the best. There are very good research stations in Spitsbergen as well. That's where most of the European countries, for example, have gone, but that's a very small area. If you look geographically, that's a dot. Canada has a much larger territory, is much more diverse and is much more interesting for broad research projects. We'll have the top research station in the most interesting place. It's a magnet for international researchers.

Senator Wallace: Very good. Thank you very much.

The Chair: I think you've exhausted our questioners. No one has offered to ask any more questions.

I'll maybe just ask one or two. Some of the questions I had were just asked by Senator Wallace.

Are there facilities in the Arctic now that are being closed to facilitate what's happening with the research station in Cambridge Bay?

Mr. Van Dine: No closures are occurring as a result of the creation of CHARS. The government has actually reinvested en route to the creation of CHARS, which has allowed a significant amount of work to continue.

The federal science and technology funding that was announced a little while ago includes a four-year, \$4-million Discovery Frontiers grant that was awarded to the University of Laval to deliver the ADAPT project focused on changes to permafrost. In addition, there was a five-year, \$32-million Climate Change and Atmospheric Research program that funded seven Arctic-themed projects, including a \$5-million research program related to the Polar Environment Atmospheric Research Laboratory known as PEARL. That was announced in May 2013. And the government invested in the Beaufort Regional Environmental Assessment process, which was a five-year effort at \$22 million involving a multi-stakeholder initiative to provide baseline information for future oil and gas development in the Beaufort Sea, which was announced in 2010.

There's no objective indication or evidence-based indication to suggest that we're closing things down.

Après le congrès de décembre, nous élaborerons un plan de travail international où nous définirons les priorités canadiennes et indiquerons comment les autres pays peuvent mettre la main à la pâte dans le cadre de ces priorités. Nous comptons publier cette documentation au cours des deux prochaines années.

Le sénateur Wallace : Existe-t-il, dans d'autres pays, des stations de recherche arctiques du même calibre que celle que nous prévoyons créer au Canada?

M. Raillard : Nous aurons la meilleure station. Il y a de très bonnes stations de recherche à Spitsbergen. C'est là que la plupart des pays européens, par exemple, font leurs travaux scientifiques, mais il s'agit d'un très petit territoire. Sur une carte géographique, ce n'est qu'un simple point. Le Canada a un territoire beaucoup plus étendu à offrir, avec une diversité beaucoup plus grande. C'est un endroit beaucoup plus intéressant pour les grands projets de recherche. Nous serons dotés de la meilleure station de recherche, et son emplacement sera le plus intéressant. Ce sera un pôle d'attraction pour les chercheurs du monde entier.

Le sénateur Wallace : Très bien. Merci beaucoup.

Le président : Je pense que nous avons épuisé les questions. Personne ne manifeste le désir d'en poser d'autres.

Je voudrais en poser seulement une ou deux. Le sénateur Wallace vient de poser plusieurs questions que j'avais l'intention de poser.

Est-on en train de procéder à la fermeture d'installations dans l'Arctique pour faciliter l'aménagement de la station de recherche de Cambridge Bay?

M. Van Dine : Aucune fermeture n'aura lieu en raison de la création de la SCREA. Le gouvernement a choisi de réinjecter des sommes d'argent tout en créant la SCREA, ce qui permet la poursuite d'une quantité importante de travaux.

Le financement fédéral pour la science et les technologies qui a été annoncé il y a quelque temps comprend une subvention de 4 millions de dollars sur quatre ans versée à l'Université Laval, dans le cadre du programme Frontières de la découverte, pour la réalisation du projet ADAPT, qui concerne les changements subis par le pergélisol. De plus, sept projets de recherche ayant pour thème l'Arctique ont reçu au total 32 millions de dollars sur cinq ans, y compris une somme de 5 millions de dollars pour le Laboratoire de recherche sur l'environnement polaire ou PEARL. L'annonce de ce financement a eu lieu au mois de mai 2013. De plus, le gouvernement a consacré 22 millions de dollars sur cinq ans au Programme d'évaluation environnementale régionale et de surveillance de Beaufort, de concert avec d'autres bailleurs de fonds, afin de collecter des données qui serviront de point de comparaison pour mesurer les effets de l'exploitation pétrolière et gazière dans la mer de Beaufort, conformément à l'annonce faite en 2010.

Rien n'indique objectivement que le financement qui existait déjà ait été revu à la baisse.

The Chair: Well, it's pretty exciting listening to you folks about what's taking place in the Arctic with this research station.

So any outstations that were already there before will still provide information or be used with the new facility?

Mr. Van Dine: That is correct, Mr. Chair. As part of our post-introduction period, we are talking to those networks that exist that are interested in finding out what CHARS can do to enhance the work that they're doing. That conversation is ongoing, and we will continue to build on those relationships as we move forward.

The Chair: I'm certainly not familiar with exactly what you do there, other than the research and information that's provided to all of us, but the universities have provided a lot of information in the past. Will they continue that with the station? Will that be a continuation across Canadian universities, or would it be universities that are more in the eastern part of Canada?

Mr. Van Dine: It will very much continue to build on universities across Canada. There is a network that exists today that's continuing through a number of different scientific communities.

Mr. Raillard: We will have open calls for proposals for research on our five priority areas, and any university across the country can apply. There are no restrictions whatsoever.

The Chair: I assume you have some contracts as we speak. Are Western Canadian universities involved now? Could you give me the names of a few of them if they are?

Mr. Raillard: Yes, we are just gearing up. The call for proposals will go out in two weeks, and then we will get them. Our first field season, we were not able to get calls for proposal. We only got the funding six weeks before the field season. That was too short to go out for a call for proposals. The first call for proposals will come out in two weeks, and I'm sure Western Canadian universities will get funding for that.

As an example, the University of Alberta has a fantastic Arctic research program; the University of British Columbia has northern researchers; the University of Northern British Columbia as well. I'm sure the funding will be spread and western universities will benefit as well.

The Chair: I'm happy that I heard you say quite a few times that climate change will be one of the issues that obviously this research station will be heavily involved in, and simply because of where it's at, obviously. You spoke about that very well. The present government has been highly criticized for a long time

Le président : Il est plutôt encourageant de vous entendre parler de cette station de recherche dans l'Arctique.

Donc, les travaux qui avaient déjà lieu vont se poursuivre ou serviront désormais à la collecte d'information dans la nouvelle station?

M. Van Dine : C'est exact, monsieur le président. À l'étape où nous en sommes, après nous être fait connaître, nous discutons avec les réseaux existants qui cherchent à déterminer comment la SCREA pourrait leur être utile. Ce sont des discussions qui ont lieu présentement. Elles nous permettent d'établir des relations qui seront éventuellement fructueuses.

Le président : Évidemment, je ne suis pas très au courant de ce que vous faites là-bas. Ce que j'en sais se limite aux comptes rendus de recherche et à l'information qui nous sont fournis, à nous tous. Mais les universités ont été une source importante d'information jusqu'ici. Le seront-elles pour la station? Les universités canadiennes seront-elles mises à contribution d'un bout à l'autre du pays ou principalement dans l'Est du Canada?

M. Van Dine : La SCREA aura énormément recours aux universités de l'ensemble du Canada. Il existe aujourd'hui un réseau qui se maintiendra par l'intermédiaire d'un certain nombre de communautés scientifiques.

M. Raillard : Nous lancerons des demandes de proposition ouvertes à tous dans nos cinq domaines prioritaires. N'importe quelle université du pays pourra y répondre. Il n'y aura aucune restriction.

Le président : Je suppose que vous avez quelques contrats actuellement. En avez-vous avec des universités de l'Ouest canadien? Dans l'affirmative, pourriez-vous en nommer quelques-unes?

M. Raillard : Nous n'en sommes qu'à nos débuts. Nous publierons une demande de propositions dans deux semaines et nous pourrions alors accorder des contrats. Nous n'avons pas été en mesure de lancer des demandes de propositions en vue de notre première saison de recherche sur le terrain. Nous avons obtenu l'argent seulement six semaines avant le début de la saison de la recherche sur le terrain. Nous n'avons pas eu le temps de procéder à des demandes de propositions. La première demande de propositions sera publiée dans deux semaines, et je suis certain que les universités de l'Ouest canadien obtiendront de l'argent pour les travaux projetés.

Par exemple, l'Université de l'Alberta a un programme fantastique de recherche sur l'Arctique. L'Université de la Colombie-Britannique a des chercheurs spécialisés dans les études nordiques. L'Université du Nord de la Colombie-Britannique également. Je suis certain que les universités de l'Ouest canadien bénéficieront d'une partie de l'argent disponible.

Le président : Je suis heureux de vous avoir entendu dire à quelques reprises que, compte tenu de son emplacement géographique, cette station de recherche s'intéressera évidemment beaucoup à la question des changements climatiques. Vous nous en avez bien parlé. Le gouvernement

about not caring about climate change, so without trying to entice you into saying that, you said that voluntarily, and I think we're all happy to hear that.

I appreciate your response and your presentations and look forward to maybe meeting with you again as we carry on our research that we're doing as a committee into development and production of energy in Northern Canada. Thank you very much.

We are continuing our pre-study hearings on Bill C-43, the economic action plan 2014 act, No. 2, Divisions 3, 28 and 29 of Part 4.

I am pleased to welcome the following witnesses to speak to us regarding Division 28 of the bill having to do with the proposed extractive sector transparency measures act.

From Natural Resources Canada, we have Mark Pearson, Director General, External Relations, Science and Policy Integration Sector; and Susan Weston, Senior Policy Advisor, International Relations, Science and Policy Integration Sector. From Justice Canada, we have Ekaterina Ohandjanian, Legal Counsel, Legal Services. From the Mining Association of Canada, we have Ben Chalmers, Vice-president, Sustainable Development. And from Publish What You Pay-Canada, we have Claire Woodside, Director.

I appreciate your being here, and we look forward to your remarks. I think we start with you, Mr. Pearson.

Mark Pearson, Director General, External Relations, Science and Policy Integration Sector, Natural Resources Canada: Thank you very much, chair. The extractive sector transparency measures act is designed to deliver on Prime Minister Harper's 2013 G8 commitment to establish reporting standards for the Canadian extractive sector by June 2015. The act will introduce new reporting and transparency obligations on entities in the extractive sector, specifically entities that are engaged in the commercial development of oil, natural gas or minerals.

In 2013, G8 leaders noted that in many developing countries there's huge potential for economic growth based on abundant natural resource reserves. However, the lack of strong systems of transparency in the management of natural resources in some resource-rich countries has often allowed revenues to be misallocated or diverted. Raising global standards of transparency will improve accountability in the sector and contribute to deterrence of corruption and other illicit activities.

actuel fait l'objet depuis longtemps de critiques virulentes selon lesquelles il ne se soucierait pas assez des changements climatiques. Alors, vous venez en quelque sorte de nous rassurer à ce sujet, sans que personne n'essaie de vous faire dire ce que vous ne vouliez pas dire. Je pense que nous sommes tous heureux de ce que nous venons d'entendre.

Je vous remercie pour vos réponses et vos exposés et j'espère avoir l'occasion de vous rencontrer de nouveau dans le cadre de l'étude que réalise notre comité sur l'exploitation des réserves d'énergie et la production d'énergie dans le Nord du Canada. Merci beaucoup.

Nous poursuivons les audiences de notre étude préliminaire des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014.

Je suis heureux d'accueillir les témoins suivants pour nous parler de la section 28 du projet de loi, qui vise à édicter la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

Ressources naturelles Canada est représenté par Mark Pearson, directeur général du Secteur des relations externes et de l'intégration des sciences et des politiques, et par Susan Weston, conseillère principale en politiques du même secteur. Justice Canada est représenté par Ekaterina Ohandjanian, conseillère juridique des Services juridiques. L'Association minière du Canada est représentée par Ben Chalmers, vice-président au développement durable. L'organisme Publiez ce vous payez-Canada est représenté par Claire Woodside, directrice.

Je vous remercie d'être venus témoigner. Nous avons hâte de vous entendre. Je pense que nous commencerons avec vous, monsieur Pearson.

Mark Pearson, directeur général, Relations externes, Intégration des sciences et des politiques, Ressources naturelles Canada : Merci beaucoup, monsieur le président. La Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif concrétise l'engagement du premier ministre Harper, lors du sommet du G8 de 2013, afin de mettre en œuvre des normes de déclaration obligatoire pour les entreprises du secteur des mines, du pétrole et du gaz au Canada avant juin 2015. Cette loi imposera de nouvelles obligations en matière de production de rapports et de transparence aux entreprises de ce secteur.

En 2013, les dirigeants du G8 ont souligné que plusieurs pays en voie de développement jouissaient d'un énorme potentiel de croissance économique grâce aux abondantes ressources naturelles dont ils disposent. Toutefois, dans certains de ces pays, les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources ont souvent été mal utilisés ou détournés, faute de mécanismes solides pour en garantir une gestion transparente. Le rehaussement des normes internationales en matière de transparence permettra de resserrer les obligations de rendre des comptes dans les secteurs concernés et préviendra la corruption et d'autres activités illégales.

In Canada, resource development is a major economic driver. Canada's mining, oil and gas sectors directly and indirectly support about 10 per cent of Canada's gross domestic product and about 625,000 jobs. Globally, Canada's industry also has a significant impact: Canadian mining companies now have mining interests worth nearly \$150 billion in over 100 countries around the world. The stock of investment by Canadian oil and gas companies abroad was about \$75 billion in 2013.

As such, Canada, along with its G8 partners, pledged to take action to raise standards for transparency and make progress towards common global reporting standards.

[*Translation*]

Domestic implementation of these reporting requirements will brand Canada as a responsible resource developer, aligning with the principles of responsible resource development. Through this measure, Canada will contribute to the emergence of a global standard alongside other countries that are also implementing similar reporting requirements, namely the United States and the European Union.

In an effort to ensure a level-playing field for Canada's extractive sector, the federal requirements are broadly aligned with those in the United States and the European Union.

[*English*]

Since July 2013, the government has engaged provincial, territorial and municipal governments, Aboriginal governments and organizations, industry and civil society on this initiative. We have sought feedback on key reporting requirements and implementation issues, and also kept stakeholders informed on the government's progress in establishing the extractive reporting standards. Recently, at the August 2014 Energy and Mines Ministers' Conference, all provincial and territorial governments pledged support for mandatory reporting standards for the extractive sector on payments to governments and agreed to continue working collaboratively in the interests of implementing mandatory reporting standards for the extractive sector.

This concludes my brief statement on the legislation.

The Chair: Okay, thank you. We will go to Mr. Chalmers.

Au Canada, l'exploitation des ressources naturelles constitue un important moteur économique. Directement et indirectement, le secteur des mines, du pétrole et du gaz représente environ 10 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, en plus de procurer un emploi à quelque 625 000 personnes. À l'échelle de la planète, l'industrie minière canadienne est également un acteur important : les intérêts des sociétés minières canadiennes sont répartis dans plus de 100 pays et valent près de 150 milliards de dollars. En 2013, les investissements à l'étranger des sociétés pétrolières et gazières canadiennes s'élevaient à environ 75 milliards de dollars.

C'est dans ce contexte que le Canada, à l'instar de ses partenaires du G8, s'est engagé à rehausser les normes en matière de transparence et à contribuer à la mise en œuvre de normes mondiales communes de déclaration obligatoire.

[*Français*]

La mise en œuvre à l'échelle nationale de ces exigences de déclaration rehaussera la réputation du Canada comme pays qui exploite ces ressources naturelles de manière responsable et qui respecte les principes du développement responsable des ressources. Grâce à ces mesures, le Canada contribuera à l'avènement d'une norme internationale aux côtés d'autres pays qui mettent en œuvre, eux aussi, des exigences de la déclaration semblables, par exemple les États-Unis et l'Union européenne.

Pour assurer des règles de jeu équitables pour l'industrie canadienne de l'extraction, les exigences du gouvernement fédéral correspondent de manière générale à celles des États-Unis et de l'Union européenne.

[*Traduction*]

Depuis juillet 2013, le gouvernement fédéral s'est assuré du concours des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des gouvernements et des organisations autochtones, de l'industrie et de la société civile. Le gouvernement fédéral leur a demandé leur point de vue sur les principales exigences relatives aux déclarations obligatoires et sur les moyens de faire respecter ces exigences. Il a tenu les parties concernées informées de ses progrès quant à l'établissement de normes sur les déclarations obligatoires pour le secteur des mines, du pétrole et du gaz. Récemment, lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines d'août 2014, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adhéré aux normes de déclaration obligatoire concernant les sommes versées aux pouvoirs publics par le secteur des mines, du pétrole et du gaz et ont convenu de poursuivre leur collaboration afin d'appliquer ces normes.

Ma brève déclaration sur le projet de loi se termine sur ces mots.

Le président : C'est bien, merci. Nous cédon's la parole à M. Chalmers.

Ben Chalmers, Vice-President, Sustainable Development, Mining Association of Canada: Mr. Chair, thank you for the opportunity to appear before you and the committee on this very important matter for the Mining Association of Canada.

Over the last two years, we have worked very closely with our partners at the Prospectors and Developers Association of Canada, as well as Publish What You Pay-Canada and the Natural Resource Governance Institute, which is in part why we made the request and appreciate your granting it to share our time with Publish What You Pay-Canada today.

This partnership became the Resource Revenue Transparency Working Group, and that led to a groundbreaking multi-stakeholder agreement around recommendations on how to advance this kind of reporting for mining companies in Canada. We're very pleased to see the fruits of our labour embedded in the proposed extractive sector transparency measures act.

MAC has a history of supporting greater transparency in the mining sector. MAC is the Mining Association of Canada. Through our Towards Sustainable Mining initiative, we require our members to report on environmental and social performance at the mine site level, and to the best of our knowledge it's the only framework of its kind in the world that requires this level of reporting publicly with independent verification. With that in mind, it was very easy for us to recognize commonality in principles around what the Publish What You Pay coalition promotes in terms of resource revenue transparency.

We believe very firmly that this kind of reporting accomplishes three main things. The first is that it gives communities the opportunity and information necessary to hold their governments to account for the beneficial use of revenues generated through mining. This is revenues received by government.

It also makes it difficult for this kind of revenue to disappear through mismanagement or corruption. And importantly for us, it provides a mechanism for us to credibly and independently communicate the benefits that mining can bring to communities and countries where we operate, wherever that might be in the world.

All of those things convinced us very quickly that this was the right thing to do, and it became a question of how do we do this, not whether we do it or not.

Mr. Pearson spoke about what has gone on since the Prime Minister made his commitment at the G8, and I just wanted to take a step back from that and acknowledge the work of the Resource Revenue Transparency Working Group here. This partnership played a really important role in bringing this issue to the mining industry and in turn bringing the mining industry to

Ben Chalmers, vice-président, Développement durable, Association minière du Canada : Monsieur le président, merci de me donner l'occasion de témoigner devant vous et le comité sur ce dossier très important pour l'Association minière du Canada.

Au cours des deux dernières années, nous avons collaboré très étroitement avec nos partenaires de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, de Publiez ce que vous payez-Canada et de l'institut pour la gouvernance dans le secteur des ressources naturelles. C'est ce qui explique en partie que nous vous ayons demandé de partager le temps qui nous est accordé avec Publiez ce que vous payez. Nous vous remercions d'avoir accepté.

Ce partenariat est devenu le Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives et nous a permis de conclure un accord multipartite avant-gardiste issu des recommandations voulant que les sociétés minières canadiennes aient l'obligation de déclarer leurs paiements aux gouvernements. Nous sommes très heureux de voir les fruits de notre travail dans le projet de loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif.

L'Association minière du Canada préconise depuis longtemps une meilleure transparence dans le secteur minier. Grâce à notre programme Vers le développement minier durable, nous exigeons de nos membres qu'ils rendent des comptes publiquement sur leur conformité aux normes environnementales et sociales pour chaque mine. Pour autant que nous sachions, il s'agit, dans le monde entier, du seul cadre de référence du genre qui oblige les entreprises à publier de l'information aussi détaillée, après l'avoir soumise à une vérification indépendante. Il nous a donc été très facile d'adhérer aux principes défendus par la coalition Publiez ce que vous payez, pour ce qui est de la transparence dans l'utilisation des revenus provenant des ressources naturelles.

Nous sommes tout à fait convaincus de l'utilité de ce genre de déclaration obligatoire pour trois raisons. Premièrement, les populations locales peuvent exiger de leurs pouvoirs publics qu'ils fassent une utilisation bénéfique des revenus qui sont générés par l'industrie minière et qui leur sont versés.

Deuxièmement, une fois déclarés publiquement, ces revenus peuvent difficilement s'évaporer sous l'effet de la mauvaise gestion ou de la corruption. Troisièmement, nos entreprises disposent d'un mécanisme particulièrement important pour nous qui permet à nos membres de communiquer de manière crédible et indépendante les avantages qui résultent de l'exploitation minière pour les populations locales et les pays concernés.

Pour ces trois raisons, nous avons été rapidement convaincus de l'utilité de déclarer publiquement ces revenus. Il ne s'agissait pas de savoir si nous le ferions ou non, mais bien de déterminer comment nous le ferions.

M. Pearson a parlé de ce qui s'est passé depuis que le premier ministre a pris un engagement lors d'un sommet du G8, et je voudrais simplement souligner le travail réalisé avant cet engagement par le Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives, qui a joué un rôle vraiment important quand est venu le temps de porter cet enjeu à l'attention de

the table to work on this. I think it's a testament to what can be accomplished when industry, civil society and government all align on an issue and decide to work together to make it a reality.

I want to turn specifically now to some elements of the legislation and acknowledge that the government here has done a good job of writing this legislation. It aligns well with recommendations that we put forward. It also aligns well with what is being developed in Europe and what we know of what is happening in the U.S. Mr. Pearson's comments there were right on the money.

Key elements of this bill that include things like thresholds for payments to be reported, types of payments to be reported, how governments are defined and the way project-level reporting is being addressed. All these are either aligned with the requirements in other jurisdictions or contain the flexibility to make it work with respect to aligning with other jurisdictions.

One element I want to specifically single out, though, is the way non-listed companies are captured. Our recommendations were to capture all of the publicly listed companies, and it makes sense here that non-publicly listed companies are captured. The thresholds that were created, which go along with expectations that any company that does business in Canada or has a place of business in Canada, make this a very broad net that the legislation casts, and it potentially extends far beyond companies that have their base of business in Canada to multinationals that may have some association with Canada. That's an overreach that goes beyond our recommendations and brings upfront the importance of getting the equivalency part of this act right.

This is critically important because this information only becomes useful when it's consistently reported across the industry and within companies. If a company is reporting one set of numbers in Europe and another set in Canada because of, perhaps, slight differences in the way in which payment categories or a project is defined, or the reporting form is slightly different, then all of a sudden you potentially are dealing with two sets of numbers for the same information. That inconsistency potentially makes the data more difficult to use.

It also raises the administrative burden on companies that have to report the same data on two different forms for two different jurisdictions. The proposed legislation contains the appropriate tools to establish the equivalency recognition with other jurisdictions such as Europe. But it's imperative that we make use of those in a timely manner and that we encourage our partners in other jurisdictions working on this global standard to do the same. Additionally, with the broad reach of this bill, it's going to be important to have an outreach effort to make sure

l'industrie minière et de l'inciter à prendre part au débat public. Je crois que c'est un bon exemple de ce qui peut être accompli lorsque l'industrie, la société civile et les pouvoirs publics arrivent à s'entendre sur une question et décident de collaborer pour mettre en œuvre des mesures concrètes.

Permettez-moi maintenant de me pencher sur certains éléments particuliers du projet de loi, que le gouvernement fait bien de proposer. C'est une mesure qui va dans le sens de nos recommandations et qui est semblable aux mesures en cours d'adoption en Europe et à celles qui, selon l'information que nous détenons, sont envisagées aux États-Unis. Les observations de M. Pearson à cet égard sont tout à fait justes.

Ce projet de loi comprend des éléments clés comme les montants minimaux à partir desquels les paiements doivent être déclarés, les types de paiements à déclarer, la définition des pouvoirs publics et la manière de détailler les sommes issues de chaque mine. Les dispositions du projet de loi sur ces éléments clés sont soit conformes aux dispositions d'autres pays ou sont rédigées de manière assez souple pour pouvoir être harmonisées avec celles des autres pays.

Je tiens à souligner particulièrement la formulation permettant aux dispositions d'englober les entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. Nos recommandations visaient les sociétés cotées en bourse, mais il est logique d'inclure également les autres. Compte tenu des montants minimaux établis dans le projet de loi et des entreprises qu'il vise, soit toutes celles qui ont un établissement au Canada, qui y exercent des activités ou qui y possèdent des actifs, nous pouvons dire que la formulation retenue est très générale et comprend non seulement les entreprises principalement basées au Canada, mais aussi toute multinationale ayant des liens avec le Canada. Le projet de loi va ainsi au-delà de nos recommandations, et la question de l'harmonisation des dispositions d'un pays à l'autre devient alors très pertinente.

Cette question est d'une importance cruciale parce que l'information n'est utile que si elle est publiée de manière uniforme au sein de l'industrie et au sein des entreprises. Si une entreprise publie, en Europe, des chiffres qui ne sont pas les mêmes que ceux qu'elle publie au Canada, à cause des légères différences pouvant exister dans la définition des catégories de paiement ou d'exploitation minière ou encore dans la forme que doit prendre l'information publiée, on risque de se retrouver avec deux ensembles de données pour décrire une seule et même réalité, ce qui pourrait les rendre difficiles à utiliser.

En outre, le fardeau administratif des entreprises serait alourdi si elles devaient fournir des données différentes selon les lois en vigueur dans chaque pays. Le projet de loi prévoit les outils nécessaires pour que des équivalences puissent être établies avec d'autres pays, notamment les pays européens. Mais il est essentiel que nous procédions rapidement à l'établissement de ces équivalences et que nous encourageons nos partenaires étrangers à faire de même dans le but de créer une norme internationale. En outre, compte tenu de la vaste portée du projet de loi, il sera

that companies are aware of their reporting obligations here in Canada.

With that, I'd like to thank the committee for the opportunity to appear on the matter and congratulate the Government of Canada on showing leadership in this area and building on the groundbreaking work of the Resource Revenue Transparency Working Group in putting forward a sound piece of proposed legislation.

The Chair: Thank you. We will go to Ms. Woodside, please.

Claire Woodside, Director, Publish What You Pay-Canada: Good evening. On behalf of Publish What You Pay-Canada, I'd like to thank you for the opportunity to speak to the proposed extractive sector transparency measures act. Publish What You Pay-Canada is part of a global network of over 800 civil society organizations working on extractive transparency in many countries around the world, including the legislation referenced in the European Union and in the United States. We have to commend not only the government for their leadership on this issue but also the Canadian mining sector for the leadership they have demonstrated on this issue. They have really come out as a global champion of extractives transparency.

The proposed extractive sector transparency measures act is a welcome step forward in the global transparency movement. Many key elements of the proposed legislation put forward reflect the global standard and align very well with the EU Transparency and Accounting Directives and section 1504 of the Dodd-Frank Act, which are the two comparable pieces of legislation. This includes the payment threshold of C\$100,000, the payment categories identified in the bill, the broad coverage of public and private companies, and the inclusion of parent companies and their subsidiaries. We commend the government for taking this lead and demonstrating alignment with other markets.

We do have a key concern with the bill as drafted with regard to section 9(5). In other pieces of comparable legislation, there has been much greater specificity towards the form and manner of reporting. In other pieces of legislation, we've seen the legislation specify that reporting must be disaggregated by project, by payment category, by country and by level of government. We've also seen a clear requirement, a mandate, that project-level reporting be disclosed. This is also included in the working group's recommendations.

We have concerns about the manner in which the bill is drafted. As you'll see, the bill suggests that the minister may specify the way in which the payments are organized or broken down, including on a project basis. From our perspective, project-

important de faire un effort de communication pour veiller à ce que les entreprises soient conscientes de l'information qu'elles devront obligatoirement publier au Canada.

Sur ce, je voudrais remercier le comité de nous avoir donné l'occasion de témoigner lors de ses audiences sur la question et je félicite le gouvernement du Canada d'avoir pris l'initiative dans ce domaine et d'avoir présenté ce projet de loi judicieux, qui fait suite aux travaux novateurs entrepris par le Groupe de travail sur la transparence dans les industries extractives.

Le président : Merci. Nous allons céder la parole à Mme Woodside. Je vous en prie.

Claire Woodside, directrice, Publiez ce que vous payez-Canada : Bonsoir. Au nom de Publiez ce que vous payez-Canada, je voudrais vous remercier de nous donner la possibilité de prendre la parole devant vous au sujet du projet de loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif. Publiez ce que vous payez-Canada fait partie d'un réseau mondial de plus de 800 organismes de la société civile qui militent pour la transparence du secteur des mines, du pétrole et du gaz naturel dans de nombreux pays, notamment pour faire adopter des projets de loi au sein de l'Union européenne et aux États-Unis. Nous devons féliciter non seulement le gouvernement pour le rôle de chef de file qu'il a su assumer dans ce dossier, mais également le secteur minier canadien pour avoir, lui aussi, su prendre l'initiative. Le gouvernement et le secteur minier se sont réellement positionnés comme des champions de la transparence sur la scène internationale.

Le mouvement mondial pour la transparence accueille avec joie le projet de loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif. De nombreuses dispositions de ce projet de loi sont conformes à la norme mondiale et sont très bien harmonisées avec la Directive sur la transparence et la responsabilité de l'Union européenne et avec l'article 1504 de la loi Dodd-Frank, qui sont deux mesures législatives comparables. Ces dispositions prévoient le montant minimal de 100 000 \$ canadiens ainsi que les catégories de paiements à déclarer. Elles visent les entreprises cotées en bourse ou non, leurs sociétés mères et leurs filiales. Nous félicitons le gouvernement d'avoir pris cette initiative et de se soucier de l'harmonisation des dispositions canadiennes avec celles des autres marchés.

Toutefois, le paragraphe 9(5) de la loi envisagée nous inquiète. Les autres lois équivalentes, ailleurs dans le monde, précisent beaucoup mieux la forme que doivent prendre les rapports et la manière de les fournir. Ils indiquent que l'information contenue dans les rapports doit être ventilée par projet, par catégorie de paiement, par pays et par administration publique. Les lois définissent clairement l'obligation, pour les entreprises, de déclarer les paiements issus de chaque projet. Cette obligation est prévue dans les recommandations du groupe de travail.

La formulation retenue dans le projet de loi nous paraît inadéquate. Comme vous le verrez, le projet de loi accorde au ministre le pouvoir de préciser la façon de présenter ou de ventiler les paiements dans le rapport, c'est-à-dire par projet ou

level reporting is central to the efficacy of this bill to achieve its mandate, which is to deter corruption. Citizens, communities, journalists and parliamentarians cannot use this information to hold their governments to account if they cannot access disaggregated payment information on a project-level basis. While we believe that the Canadian government has an intent to pursue project-level payment through an administrative guidance document and that an administrative guidance document is an excellent place to pursue such things as a reporting template or perhaps certain definition, to achieve alignment with some of the legislation referenced by Mr. Pearson, our perspective is that the legislation needs to be strengthened to reference the type of disaggregation that will be required and to include a main date to require project-level reporting.

In many countries, sub-national governments impacted by resource development receive a portion of revenues from the central government. Local governments cannot request or monitor the redistribution of these revenues without project-level payment disclosure. It is a critical aspect of this bill, which is why it has been so important in the other pieces of legislation globally. While we commend the government for their progress on this, and we are very pleased overall with the bill and very supportive of it, we wanted to raise this concern today.

We look forward to working with the government on this important issue as we move through the process of drafting administrative guidance to ensure that Canadian standards reflect international best practice and align well with legislation in other regions and that Canada continues to champion global transparency efforts. Thank you for your time today.

The Chair: I thank all three of you for your presentations. That should bring some questions. I defer to the deputy chair of the committee, Senator Massicotte.

[Translation]

Senator Massicotte: I will begin with a question for Mr. Pearson. Ms. Woodside's arguments are very convincing and logical. If the objective is transparency, then it is not much use if we do not have enough information about the payments. Could you respond to Ms. Woodside's question? Can we expect the minister to require a report project by project, country by country, et cetera?

Mr. Pearson: Thank you for your question.

autrement. Or, nous pensons que le projet de loi ne saurait atteindre ses objectifs s'il ne précise pas l'obligation de déclarer les paiements effectués pour chaque projet. Les citoyens, les collectivités, les journalistes et les parlementaires ne seront pas en mesure d'obliger leur gouvernement à leur rendre des comptes si l'information à laquelle ils ont accès n'est pas ventilée par projet. Bien que, à notre avis, le gouvernement du Canada ait effectivement l'intention de préciser, dans un document donnant des consignes administratives, l'obligation de ventiler les paiements par projet et bien qu'un tel document soit le moyen idéal de fournir aux entreprises un modèle de rapport de même que certaines définitions, l'harmonisation des lois dont vous a parlé M. Pearson ne sera pas complète si la loi canadienne n'est pas renforcée de manière à préciser le type de ventilation à inclure dans les rapports ainsi qu'une échéance principale avant laquelle la ventilation des montants par projet devra être fournie.

Dans de nombreux pays, l'État verse aux administrations publiques locales ou régionales concernées par l'exploitation des ressources naturelles une partie des revenus qu'il en tire. Or, ces administrations ne peuvent pas demander ou contrôler la redistribution des revenus si les paiements ne sont pas ventilés par projet dans les rapports. C'est donc une obligation essentielle qui doit être incluse dans le projet de loi et qui occupe une place très importante dans les autres lois semblables, ailleurs dans le monde. Quoique nous félicitions le gouvernement pour les progrès réalisés dans ce dossier, progrès dont nous sommes globalement très heureux, et quoique nous voyions le projet de loi d'un œil très favorable, nous tenons aujourd'hui à vous faire part de notre objection concernant le paragraphe 9(5).

Nous serons heureux de collaborer avec le gouvernement sur cette importante question, dans le cadre de la rédaction des consignes administratives destinées à garantir la conformité des normes canadiennes avec les pratiques exemplaires sur la scène internationale, à harmoniser ces normes avec les lois existant dans d'autres régions du monde et à permettre au Canada de continuer d'être un champion de la transparence parmi les pays. Merci pour le temps que vous m'avez accordé aujourd'hui.

Le président : Je vous remercie tous les trois pour vos exposés. Les membres du comité ont sans doute des questions à vous poser. Je cède donc la parole au vice-président du comité, le sénateur Massicotte.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Je vais commencer avec une question pour M. Pearson. Les arguments de Mme Woodside sont très convaincants, très logiques. En effet, si c'est la transparence qu'on recherche et qu'on n'a pas assez de détails sur les paiements, c'est peu utile. Alors, peut-être pourriez-vous répondre à la question de Mme Woodside : peut-on s'attendre à ce que le ministre exige un rapport projet par projet, pays par pays, et cetera?

M. Pearson : Merci pour votre question.

[English]

Yes, the intention is indeed to break it down project by project. As noted by Ms. Woodside, it will be done through the administrative guidance document and the actual reporting template. I will turn to my legal counsel to explain why it's written in the bill as it is, I think to make it more clear.

[Translation]

Ekaterina Ohandjanian, Legal Counsel, Legal Services, Justice Canada: Thank you, Mr. Pearson. This is not about the obligation to report but about how the reported payments will be broken down. In my opinion, this is a problem with understanding the rules, even with the European Union, of understanding what payments are related to the projects and have to be reported.

The reporting requirement is clearly set out in the legislation. Reports must be made on payments that fall into the categories identified in the bill and that meet the \$100,000 threshold. When we talk about projects, we are talking about how the payments will be broken down, how they will be organized. That is why the government is of the opinion that it is more reasonable to address the form and the manner for reporting, the way of organizing this information, in the administrative guidance document rather than in the bill itself. The fact is that the regulations, those set out in the Dodd-Frank Act and those created by the European Union, change, and so we want to have that flexibility. It is not because the government does not want a breakdown of payments by project that the project aspect is not the main focus of this bill. It is because it is a matter of knowing how it is done or how that information is organized. That is why it is the way it is.

Senator Massicotte: I have no objection with the format. The minister has complete flexibility. However, I think that Ms. Woodside's arguments are clear. Setting aside the format, what is important is that information is disclosed, country by country, and project by project. Can you tell us whether that is the minister's intention with this bill?

Ms. Ohandjanian: Yes, because we want our rules to be in line with those of the United Kingdom, the European Union and, I assume, the United States. We will be unable to make use of the rules that have been amended if we do not have the same approach.

Senator Massicotte: I have another question. I think that the bill has a lot of merit and that it is completely necessary. That said, as you know, engineering firms have practices related to information disclosure — as was the case with SNC-Lavalin — involving the World Bank and so on. These companies have a tendency to hire someone who is paid a fee. The contract is very

[Traduction]

Oui, nous avons l'intention de ventiler l'information par projet. Comme Mme Woodside l'a souligné, cette obligation sera indiquée dans le document donnant les consignes administratives et dans le modèle de rapport. Je cède la parole à notre conseillère juridique, qui vous expliquera pourquoi nous avons retenu la formulation employée dans le projet de loi. Je pense que c'est une question de clarté.

[Français]

Ekaterina Ohandjanian, conseillère juridique, Services juridiques, Justice Canada : Merci, monsieur. Ce n'est pas une question d'obligation de faire rapport, mais plutôt de savoir comment on fait la ventilation des paiements qui sont rapportés. C'est, je pense, une difficulté de compréhension des règles, même avec l'Union européenne, pour savoir, en référence aux projets, quels sont les paiements qui y sont reliés et qui relèvent des renseignements qu'on doit fournir.

L'obligation de faire rapport est claire dans la loi. Ce sont les paiements qui sont dans les catégories visées dans la loi et qui seront au seuil de 100 000 \$. La question des projets est une question de ventilation des paiements. Comment les paiements sont organisés, en fait. C'est pour cela que, du point de vue du gouvernement, il est plus raisonnable de laisser cela au format, à la façon de faire rapport, la façon d'organiser ces renseignements, et non pas de parler d'un élément qui est lié à l'organisation des paiements dans la loi elle-même. Le fait est que les règles, celles prises en vertu de la loi Dodd-Frank et celles de l'Union européenne, changent. Alors, on veut avoir cette flexibilité. Ce n'est pas parce qu'on ne veut pas faire une ventilation par projets que vous ne voyez pas que l'aspect projet est vraiment central dans la loi. C'est dû au fait que c'est une question de savoir comment on fait, comment on organise ces renseignements. C'est pour cela que c'est ainsi.

Le sénateur Massicotte : Je n'ai pas d'objection du point de vue du format. Le ministre a une flexibilité totale. Mais je pense que les arguments de Mme Woodside sont clairs; mis à part le format, il est important que la divulgation de l'information soit faite, pays par pays, y compris projet par projet. Pouvez-vous nous dire si c'est l'intention du ministre avec ce projet de loi?

Mme Ohandjanian : En fait, oui, car si on veut avoir l'équivalence avec les règles du Royaume-Uni, de l'Union européenne et, je présume, des États-Unis, quand nous aurons accès aux règles qui auront été révisées, on ne pourra pas le faire si on n'a pas cette même approche.

Le sénateur Massicotte : J'ai une autre question. Je pense que le projet de loi a beaucoup de mérites et qu'il est tout à fait nécessaire. Mais, comme vous le savez, les firmes d'ingénierie ont des pratiques, comme on l'a vu dans le cas de SNC-Lavalin, de la divulgation d'information par la Banque mondiale, et cetera. La tendance de ces compagnies est d'embaucher une personne, à qui

clear: they are hired to promote and seek out contracts. That is commendable, and I have no problem with it.

However, these companies make use of entities outside Canada to make illegal, under-the-table, payments to leaders of certain countries. I think that is the most common form of contract corruption. Unfortunately, this bill does not address that issue and does nothing to change it.

Ms. Ohandjanian: If you look at clause 3, you will see a few rules that try to address that. In addition, you will see in the infractions in clause 24 that we have tried, in another way, to address that same issue. We are sending a signal to the industry that we are moving in that direction, making slight changes.

[English]

We're not regulating the industry. This is a corruption deterrence measure. Therefore, we're trying to put the focus on how the industry behaves in that context.

Senator Massicotte: I read your paragraph 3; I read your other paragraph. Describe to me briefly how that counters that very common practice.

Ms. Ohandjanian: The idea is that if you use someone, an intermediary, to effect payments that you would have to report and that would result in the benefits that civil society organizations see, and so on, those are attributed back by operation of law to you as the entity that made the payment. So you can't be creative about how you make those payments just to avoid reporting.

If that wasn't clear, again, if you look at section 24(3), that also indicates that should there be such creative financial obligation transactions or a creative way of effecting payments, we consider that an offence under the act.

Senator Mitchell: I'd like to pursue the specificity a little further. Ms. Woodside, perhaps you could start. There has been some explanation and some criticism, it seems to me, of weaknesses of the specificity being specified in other countries' legislation. Would you agree with that apparent problem, or are there some advantages to having it in legislation?

Ms. Woodside: Our perspective is there are advantages to having it in the legislation in other countries. It doesn't mean that the legislation in other countries hasn't also had certain grey areas. There is always work to be done after legislation, such as the development of a reporting template and more work regarding definitions. I think that the EU transparency and

on paie des droits; son contrat est très clair, c'est la promotion, la recherche de contrats. C'est très louable, je n'ai aucun problème avec cela.

Mais ces compagnies se servent d'entités à l'extérieur du Canada pour faire des paiements sous la table, illégaux, aux dirigeants de certains pays. Je pense que c'est la manière la plus courante d'opérer la corruption de ces contrats. Malheureusement, ce projet de loi n'aborde pas cet aspect et ne change pas cela.

Mme Ohandjanian : Si vous regardez l'article 3, vous allez voir quelques règles qui tentent de viser cet aspect. De plus, vous verrez, dans les infractions, à l'article 24, que l'on essaie d'une autre manière de viser la même question. C'est un signal qu'on envoie à l'industrie selon lequel on s'engage dans cette voie, de la façon la plus légère.

[Traduction]

Il ne s'agit pas de réglementer l'industrie, mais d'adopter une mesure de dissuasion contre la corruption. Par conséquent, nous nous efforçons de mettre l'accent sur le comportement de l'industrie dans ce contexte.

Le sénateur Massicotte : Je lis votre paragraphe 3 et votre autre paragraphe. Décrivez-moi brièvement comment ces paragraphes seront utiles pour lutter contre cette pratique très courante.

Mme Ohandjanian : Si une entreprise a recours à un intermédiaire pour effectuer des paiements qu'elle devrait déclarer pour respecter ses obligations et qui, de l'avis des organismes de la société civile, devraient avoir des effets bénéfiques, la loi prévoit que ces paiements seront tout de même attribués à l'entreprise. Donc, les entreprises ne pourront pas employer des méthodes créatives pour éviter de déclarer leurs paiements.

Pour dissiper tout doute dans votre esprit, je vous suggère de jeter un coup d'œil au paragraphe 24(3), où il est précisé que toute entreprise qui structure ses paiements dans l'intention de se soustraire à son obligation de les déclarer viole la loi.

Le sénateur Mitchell : Je voudrais approfondir la question des précisions incluses dans le texte de loi. Madame Woodside, vous pourriez me répondre en premier. Il me semble que certaines explications nous ont été données et que certaines critiques ont été formulées en ce qui a trait aux désavantages de préciser les obligations comme le font les lois des autres pays. Pensez-vous que l'approche employée dans les autres pays est problématique ou, à l'inverse, qu'il serait avantageux de faire comme eux et d'adopter un texte de loi plus contraignant?

Mme Woodside : Nous pensons qu'il est avantageux de préciser les obligations comme dans les textes de loi des autres pays. Cela ne signifie pas que les lois adoptées à l'étranger ne contiennent aucune zone grise. Il reste toujours du travail à faire une fois une loi adoptée. Par exemple, il faut élaborer un modèle de déclaration obligatoire et préciser les définitions. Je crois que la

accounting directives have greater detail than section 15.04 of the Dodd-Frank Act, so we have seen more challenges in the U.S. in implementing the Dodd-Frank Act based on the text.

However, I think in both what you do see is stronger language regarding the disaggregation of payments. This is particularly in the European Union where it's clearer that the manner in which payments need to be disaggregated, not necessarily the format of the report, can be developed at the national level during the transposition process. You see greater specificity on that point, and then on project-level reporting, so a clearer requirement. When states transpose the directives into their national legislation, they have clear requirements for what needs to be in their transposition process. There's not a lot of leeway in the EU accounting and transparency directives.

Senator Mitchell: Thank you. The bill seems to me to apply to payments to government. Maybe that's more than obvious, but corruption isn't necessarily that the payment goes to the government; corruption may be the payment that goes to the president of the government who never pays it to anybody else, and the point made earlier was that the company would be responsible if it went to somebody else. Is it plain outright illegal now to bribe somebody straight up, and that's why we don't have to mention it in this bill in a list of government and other entities, people?

Mr. Pearson: Maybe I'll begin by saying the purpose of this legislation, and I think my colleagues addressed this, is to hold the governments to account for the money. Oftentimes you have industry working in countries abroad; the resource gets developed, the taxes, royalties and so forth have been paid to the government; the money does not seem to go back into the economy; the people are questioning what happened to the money; and then the industry can get the blame for it. This way, it's out there; the information is provided publicly; citizens in those countries can hold their governments to account: What happened to the money? Where did it go? It provides that element of transparency. With respect to corruption and the legal interpretation, I'll leave that to Ekaterina.

Ms. Ohandjanian: The short answer is yes, there's a direct reference in the act just to explain that the real purpose is corruption deterrence. This is the main purpose of the act, and the Corruption of Foreign Public Officials Act is, in the federal corpus, our approach to communicating that where a foreign official is involved in corruption because they receive a bribe, because you've paid a bribe, then that is part of the wrongs that this piece of legislation is designed to deter.

Directive sur la transparence et la responsabilité de l'Union européenne est plus détaillée que l'article 15.04 de la loi Dodd-Frank. Par conséquent, lorsque viendra le temps d'appliquer cette loi, l'interprétation qu'on en donnera sera plus susceptible d'être contestée devant les tribunaux que la directive européenne, compte tenu de la formulation employée dans le texte de loi.

Cependant, je pense que, dans les deux cas, les dispositions sont formulées de manière plus stricte en ce qui concerne la ventilation des paiements. L'Union européenne précise de manière particulièrement claire que les dispositions sur la ventilation des paiements, mais pas nécessairement sur la forme des rapports, doivent être transposées d'une manière donnée dans les législations nationales. Les dispositions sont plus précises sur ce point, puisque la question de la ventilation par projet y est incluse, alors les exigences sont plus claires. Lorsqu'un État transposera la directive dans sa législation, il saura plus précisément comment les dispositions doivent être formulées. La Directive sur la transparence et la responsabilité de l'Union européenne laisse peu de marge de manœuvre aux États.

Le sénateur Mitchell : Merci. Il me semble que le projet de loi porte sur les paiements faits aux gouvernements, mais la corruption peut se faire sans que de l'argent soit versé au gouvernement. Le président du pays peut recevoir des pots-de-vin sans jamais les transmettre à personne d'autre, mais l'argument qu'on a fait valoir tout à l'heure consiste à dire que l'entreprise serait responsable si l'argent était remis à quelqu'un d'autre. Est-il déjà illégal de verser des pots-de-vin directement à des dirigeants étrangers, ce qui expliquerait qu'il ne soit pas nécessaire de le préciser dans ce projet de loi en y incluant une liste des autorités gouvernementales et des autres entités?

M. Pearson : Je devrais peut-être commencer par vous rappeler ce que mes collègues ont déjà dit, je crois, à savoir que ce projet de loi vise à obliger les gouvernements à rendre des comptes concernant les sommes d'argent qui leur sont versées. Souvent, lorsqu'une entreprise exploite des ressources naturelles à l'étranger et qu'elle y paie des impôts et des redevances à l'État, on constate que l'argent ne semble pas être injecté dans l'économie. Les gens se demandent alors ce qu'il advient de l'argent et se mettent à pointer du doigt l'industrie. Voilà pourquoi ces dispositions sont utiles. L'information étant publique, les citoyens des pays concernés peuvent demander des comptes à leur gouvernement : Qu'est-il advenu de l'argent? Comment a-t-il été utilisé? La loi crée un climat de transparence. En ce qui a trait à la corruption et aux interprétations juridiques, je laisse la parole à Ekaterina.

Mme Ohandjanian : Oui, le texte de la loi dit bien qu'elle a pour but de lutter contre la corruption. C'est le principal objectif de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Dans l'arsenal législatif fédéral, cette loi représente notre approche pour bien faire comprendre aux gens que corrompre un titulaire de charge publique étranger en lui versant des pots-de-vin constitue l'une des infractions que nous essayons de combattre également avec le projet de loi actuel.

Senator Mitchell: Mr. Chalmers, you got me thinking, and I need some clarification here on your comments. It seemed to me that you were saying that clearly if a Canadian company is mining in Canada they're going to have to do this reporting. If a Canadian company is mining in Brazil, they're going to have to do this reporting. I think that's right. If a Brazilian company were mining in Canada, they would have to do this reporting in Canada, but we would have no leverage over them, or would we have leverage over them, to require they do this kind of reporting in Nicaragua or Chile or any other country? Do we have enough leverage to say if you're going to work in Canada then you're going to do this everywhere you work?

Mr. Chalmers: That's effectively what the bill sets up. It specifies those companies that have a place of business in Canada or do business in Canada. If that Brazilian company owned all of its Canadian assets in a Canadian subsidiary, then it would only be responsible for reporting the payments by that Canadian subsidiary. If, however, that same company owned an asset directly within their corporate organization or had an office in Canada or something like that, then the trigger would effectively cause them to report all of their payments globally.

Senator Mitchell: But it seemed to me you were saying that that was too much, that you were concerned about that. Why would you be concerned about that?

Mr. Chalmers: It goes beyond the recommendations that our framework made. I think one of the perspectives that we kept fairly close throughout the development of our framework was — and I think Claire made the point — that this is part of a global standard, and we in Canada shouldn't feel obligated to try to capture the whole global mining industry through our legislation. We haven't done that here, but we've captured an awful lot more than we set out to because the Europeans will capture those companies that operate in Europe and the Americans will capture those. Hopefully eventually the Australians will do the same and follow suit and others. In order for this to be effective, it has to become a global standard, and we need to do our bit to contribute to that, but we need to work with those other countries.

The important point here too is the equivalency mechanism. We just have to get that right so that a company has to report once in one format no matter where they're based and what their obligations are.

Can I take a stab at providing a perspective on the last question as well? This act goes hand in hand with the Corruption of Foreign Public Officials Act. Beyond what the folks from NRCan here talked about, it also provides a really important tool for companies in the fight against corruption. We've been supportive of the Corruption of Foreign Public Officials Act and the

Le sénateur Mitchell : Monsieur Chalmers, vous m'avez donné à réfléchir, et je voudrais que vous me fournissiez quelques précisions concernant ce que vous avez dit. Il me semble que, selon vous, ce projet de loi implique l'obligation, pour une société canadienne établie au Canada, de déclarer ses paiements. Il me semble aussi qu'une société canadienne exploitant une mine au Brésil aurait la même obligation. Ces dispositions me semblent bonnes. Or, une société brésilienne exploitant une mine au Canada aurait la même obligation, mais pourrions-nous la contraindre pareillement à publier la même information concernant ses activités au Nicaragua, au Chili ou dans un autre pays? Aurions-nous les moyens de dire à l'entreprise en question que, si elle a des activités au Canada, elle devra se plier à cette exigence partout dans le monde où elle exploite des mines?

M. Chalmers : C'est effectivement ce que prévoit le projet de loi. Les dispositions s'appliqueraient à toute entreprise qui est établie au Canada ou y puise un minerai, du pétrole ou du gaz. Une entreprise brésilienne ayant une filiale canadienne propriétaire de tous ses actifs au Canada serait obligée de déclarer tous les paiements faits par cette filiale. Cependant, une entreprise brésilienne possédant directement des actifs au Canada serait elle-même tenue de déclarer tous ses paiements dans le monde entier.

Le sénateur Mitchell : Il me semble que vous trouviez cette disposition excessive et que vous vous en inquiétiez. Pourquoi?

M. Chalmers : Cette disposition va au-delà des recommandations faites dans notre cadre de référence. Dans l'élaboration de notre cadre de référence, nous avons adopté une perspective voulant que les dispositions canadiennes fassent partie d'une norme mondiale. Je pense que Claire l'a bien fait ressortir. Par conséquent, le Canada ne devrait pas se sentir obligé de viser lui-même, avec sa loi, la totalité de l'industrie minière partout dans le monde. Le projet de loi ne va pas jusque-là, mais il dépasse largement ce que nous devons faire, car les dispositions adoptées par les Européens s'appliqueront uniquement aux entreprises qui ont des activités en Europe. Les dispositions de la loi étasunienne s'appliqueront uniquement aux entreprises qui ont des activités aux États-Unis. Il est à espérer que les Australiens fassent de même, et ainsi de suite pour les autres pays. Si nous voulons que cette norme soit efficace, elle doit être appliquée dans le monde entier et nous devons mettre la main à la pâte dans cette optique. Toutefois, nous devons collaborer avec les autres pays.

Le point important, à cet égard, est le mécanisme d'équivalence. Nos dispositions doivent être judicieusement formulées, de telle sorte qu'une entreprise n'ait à produire qu'un seul rapport, sous une forme unique, peu importe où elle est établie et peu importe quelles sont ses obligations.

Puis-je tenter de donner mon point de vue en réponse à la dernière question également? Ce projet de loi devra être appliqué conjointement avec la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. Au-delà de ce que les gens du ministère des Ressources naturelles nous ont dit, la loi constituera un outil vraiment important pour les entreprises, dans la lutte contre la corruption.

amendments that the Senate brought last year, but we also think this is a tool that we can make use of when we are being approached to make a bribe. It provides an opportunity for us to say, “We can pay you that money, but we’re going to have to report it, so if you want us to report it, then let’s have a conversation, but I don’t think you want us to report that, so let’s move on and do business above board.”

Senator Mitchell: Can I go on second round?

The Chair: Yes.

Senator Wallace: Mr. Pearson, I might direct this to you. In the preparation of this bill and what it seeks to solve or seeks to deal with is deterring the corruption that can occur in the wording of some of these contractual rights. I’m just wondering, both in Canada and perhaps internationally, has there been any determination made as to how large a problem this is? Has it ever been quantified, either in this country or internationally, to know what we’re trying to solve here?

Mr. Pearson: Yes, it has, actually. Through the Extractive Industries Transparency Initiative, for example, which is a similar initiative to mandatory reporting, in this case through that initiative, not only do companies report the payments to government, but then government indicate the payments they have received from companies, and a reconciliation is done, a third-party review and reconciliation.

In Nigeria, they found that over \$8 billion had gone missing. Most of that has been recovered, but there is still some that hasn’t been. So it is quite widespread, and I know Ms. Woodside would have numerous examples, I’m sure, on this particular subject. It is a significant problem.

Senator Wallace: In her presentation, Ms. Woodside mentioned — I’m sure you heard it — that project-level reporting was one of the central recommendations of the working group. She also said that that issue would be dealt with through this legislation, through this bill, by an administrative guidance document.

I’m wondering if, in your opinion, this administrative guidance document will cover off that issue as effectively as if there were project-level reporting. Is it really a difference here of form rather than of substance, and that information would still be made available but through a different means?

Mr. Pearson: Right. How it’s going to work through the development of the administrative guidance document is we will be sitting down with industry, the mining industry and the oil and

Nous avons accueilli favorablement la Loi sur la corruption d’agents publics étrangers et les amendements qui y ont été apportés par le Sénat l’année dernière, mais nous pensons qu’avec la loi proposée, nous disposerons d’un outil supplémentaire qui nous permettra de nous défendre plus efficacement lorsqu’on nous approchera pour nous demander un pot-de-vin. La loi nous permettra de répondre : « Nous pouvons vous verser cet argent, mais nous devons le déclarer. Si c’est ce que vous voulez vraiment, nous pouvons en discuter avec vous, mais nous ne pensons pas que ce soit le cas, alors nous vous proposons d’oublier cette idée et de faire des affaires dans la transparence. »

Le sénateur Mitchell : Pourrai-je poser des questions lors du deuxième tour de table?

Le président : Oui.

Le sénateur Wallace : Monsieur Pearson, je pense que ma question pourrait s’adresser à vous. Ce projet de loi étant destiné à résoudre le problème de la corruption ou à dissuader les entreprises d’inclure, dans leurs contrats, des clauses permettant la corruption, je me demande si, pendant la préparation des mesures législatives au Canada et peut-être à l’étranger, on s’est efforcé de mesurer l’ampleur du problème. A-t-il déjà été quantifié au Canada ou à l’étranger, de manière à ce que nous puissions avoir une bonne idée de ce à quoi nous nous attaquons?

M. Pearson : Oui. Selon l’Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui prévoit des déclarations obligatoires du même genre, par exemple, les entreprises doivent déclarer leurs paiements à des gouvernements. De surcroît, les gouvernements doivent déclarer les sommes qu’ils reçoivent. Une tierce partie indépendante s’occupe alors de comparer les données provenant des deux sources pour voir si elles concordent.

Au Nigeria, on a pu constater que 8 milliards de dollars étaient disparus. La plus grande partie de cette somme a été retrouvée, mais il reste encore de l’argent qui ne l’a pas été. Alors, la corruption est assez répandue, et je suis certain que Mme Woodside aurait de nombreux exemples à vous donner à cet égard. C’est un problème important.

Le sénateur Wallace : Dans son exposé, Mme Woodside nous a indiqué, comme vous l’avez sans doute entendu, que le groupe de travail avait fait de la ventilation des paiements par projet l’une de ses principales recommandations. Elle nous a dit également que le projet de loi aurait pour effet d’appliquer cette recommandation à condition qu’il soit accompagné d’un document de consignes administratives.

Selon vous, un document de consignes administratives sera-t-il aussi efficace que l’inclusion, dans le texte de loi lui-même, d’une disposition prévoyant la ventilation des données par projet? Y a-t-il une différence de forme plutôt que de substance entre les deux modalités? L’information sera-t-elle disponible de toute façon, quelle que soit la manière employée pour définir l’obligation?

M. Pearson : Je vois. L’élaboration du document de consignes administratives se fera de concert avec l’industrie des mines, du pétrole et du gaz. Avec celle-ci, nous définirons essentiellement ce

gas industry, to essentially define what “project” is because that in itself will require some work. We will work with the industries to define it and develop the template for reporting by project, so that will happen through that guidance document.

I know Ekaterina can speak to the legality of the document and clearly indicate that this is the way we’re going to proceed.

Ms. Ohandjanian: Just for further clarification, it is very much instrument choice. You’ve hit the nail on the head. In the EU approach in the U.K., there’s reference in the regulations, but then again it is a question of the form that will be issued to flesh out the details.

Those rules also contemplate, as Ms. Woodside referenced, a certain flexibility because, again, the notion of project is key, but it’s a question of how you organize the data so that it’s meaningful, so that civil society organizations and whoever else is looking for this information can use it effectively.

So it isn’t well-suited to being hard-wired in the legislation. To be efficient and flexible, it’s a deliberate instrument choice that doesn’t really lose from being effective. I think the government’s position is that it hits the mark.

Senator Wallace: Do I understand correctly from what you’ve said that the approach proposed in this bill would not be inconsistent with what has been implemented or is proposed to be implemented in other countries?

Ms. Ohandjanian: Again, we would like the Canadian standard, much like Mr. Chalmers said, to be part of the global standard. We have a key interest in designing whatever format to meet the global standard so that our industry is not disadvantaged by having to file three different reports because it just so happens it’s subject to three different sets of rules.

It is an implementation issue, and that’s why we’ve deliberately approached it this way so that we don’t have to take precious time to deal with an implementation issue. Otherwise, in substance and in legal effect, we find it appropriate.

Senator Wallace: Right. And creating consistency with what other countries are doing?

Ms. Ohandjanian: Exactly.

Senator Seidman: Thank you very much. Perhaps my first question is for you, Mr. Pearson, and it has to do with the transitional provisions. There’s a two-year deferral period in the transitional provisions, and that allows the Aboriginal governments to not be required to report on payments, if I understand correctly. Clearly, the provisions of the act do not apply to any payment made by an entity to the following payees

que l’on entend par le mot « projet », car ce n’est pas évident. Nous y arriverons en collaborant avec l’industrie et nous élaborerons le modèle de ventilation des données par projet. Le document de consignes administratives comprendra ces détails.

Je sais qu’Ekaterina peut parler des aspects juridiques liés au document et vous indiquer clairement la façon dont nous allons procéder.

Mme Ohandjanian : J’aimerais seulement préciser qu’il est surtout question de l’approche choisie. Vous avez parfaitement raison. En ce qui concerne l’Union européenne et le Royaume-Uni, il y a des dispositions à ce sujet dans la réglementation, mais encore une fois, il s’agit de déterminer de quelle manière les détails seront fournis.

Comme Mme Woodside l’a souligné, ces règles prévoient également une certaine souplesse, car, encore une fois, il faut non seulement définir ce qui constitue un projet, mais aussi déterminer comment on organisera les données de manière à ce que les organisations de la société civile et tous ceux qui cherchent cette information puissent utiliser ces données efficacement.

Par conséquent, il ne serait pas convenable de définir cette approche dans la loi. C’est un choix délibéré qui vise à assurer une approche à la fois souple et efficace; je ne crois pas que ce choix nuise à l’efficacité de l’approche. Je crois que le gouvernement est d’avis que l’approche est efficace.

Le sénateur Wallace : D’après ce que vous avez dit, dois-je comprendre que l’approche proposée dans ce projet de loi ne serait pas différente de celle qui a été adoptée ou que l’on propose d’adopter dans d’autres pays?

Mme Ohandjanian : Encore une fois, comme l’a dit M. Chalmers, nous aimerions que la norme canadienne soit alignée sur les normes internationales. Nous avons tout avantage à établir une norme qui respecte les normes internationales afin que notre industrie ne soit pas désavantagée en étant obligée de produire trois rapports différents parce qu’elle est assujettie à trois règlements différents.

C’est une question de mise en œuvre. Nous avons choisi cette approche de façon délibérée afin de ne pas perdre un temps précieux pour une question de mise en œuvre. Outre cela, nous croyons que l’approche est appropriée sur le plan tant du contenu que de la portée juridique.

Le sénateur Wallace : D’accord. Il s’agit également d’harmoniser notre approche avec celle des autres pays, n’est-ce pas?

Mme Ohandjanian : C’est exact.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. Ma question s’adresse peut-être à vous, monsieur Pearson. Elle porte sur les dispositions transitoires. Si je comprends bien, on prévoit une période de sursis de deux ans pendant laquelle les gouvernements autochtones n’auront pas à faire rapport sur des paiements. Il est clairement indiqué que les dispositions de la loi ne s’appliquent pas aux paiements faits par une entité pendant la période de deux ans aux

during the two-year period, and one is Aboriginal governments in Canada or a body established by two or more Aboriginal governments in Canada.

I'd just like to know what will happen during that two-year deferral period and why this is the case. Also, if you could help clarify how the government will be defining "Aboriginal government." What is the definition?

Mr. Pearson: Thank you for the question. How the two-year deferral came about was that during our engagement sessions with Aboriginal organizations — I spoke of them in my opening remarks — it was clear that they needed more time. They would like us to visit communities to explain how the legislation will work. Again, one of the common concerns is there is no reporting on the part of Aboriginal governments; it's payments by the commercial entities, the extractive companies, oil and gas and mining, to governments, including Aboriginal governments.

Industry also expressed some cautions on this, that we take the time to make sure we do the proper due diligence with Aboriginal organizations because at this point in time, this information can be captured in impact benefit agreements. In many cases, they're confidential agreements, so we need to work with Aboriginal organizations to ensure that by the time these payments are reported, it's done so in a way that everybody understands how it's going to work, that we've done more information engagement sessions with Aboriginal communities, and we're planning to do that over the course of the next several months.

This was something that some of the provinces also expressed, that it's better to take the time and do it right, so that's why we've deferred that by two years, to make sure that everybody's on the same page.

With respect to the definition of "Aboriginal government," would you like to speak to that, Ekaterina?

Ms. Ohandjanian: Sure. The act does not actually define what an Aboriginal government is. The approach is aligned with the EU and the U.S. approach, which is to take public institutions that conduct themselves as a government at face value and put the onus on the reporting entities to identify those public bodies that they have interacted with and made payments of the categories you see in the act to report.

We take whatever public bodies exist out there at face value. There's no definition for the purposes of this act. There is a general reference to "Aboriginal government" to speak to the constituency that is represented, but that could include self-government agreement holders, First Nations bands, even

bénéficiaires cités, qui incluent d'une part les gouvernements autochtones au Canada, et d'autre part, tout organisme établi par au moins deux gouvernements autochtones au Canada.

J'aimerais seulement savoir ce qui se passera pendant cette période de sursis de deux ans et ce qui justifie cela. De plus j'aimerais que vous expliquiez comment le gouvernement déterminera ce qui constitue un gouvernement autochtone. Quelle est la définition?

M. Pearson : Merci de la question. Nous avons eu l'idée de la période de sursis de deux ans parce que, lors des séances de consultation avec les organisations autochtones dont j'ai parlé pendant mon exposé, il était clair que ces organisations avaient besoin de plus de temps. Elles aimeraient que nous visitions les collectivités afin d'expliquer comment la loi fonctionnera. Encore une fois, parmi les préoccupations fréquemment soulevées, il y avait le fait qu'il n'y a pas de production de rapports de la part des gouvernements autochtones; il est question des paiements que les entités commerciales, les sociétés extractives ainsi que les secteurs pétrolier, gazier et minier font aux gouvernements, y compris les gouvernements autochtones.

L'industrie a également fait des mises en garde à ce sujet. Elle a suggéré que nous prenions les précautions nécessaires à l'égard des organisations autochtones, car en ce moment, cette information peut être assujettie à des ententes sur les répercussions et les avantages. Dans bien des cas, il s'agit d'ententes confidentielles. Il faut donc travailler avec les organisations autochtones afin que, d'ici à ce que ces paiements fassent l'objet d'un rapport, on s'assure que des séances d'information supplémentaires ont été tenues dans les collectivités autochtones — ce qu'on prévoit faire au cours des prochains mois — afin que chacun comprenne le processus.

Certaines provinces ont également dit qu'il valait mieux prendre le temps de bien faire les choses. Nous avons donc accordé une période de sursis de deux ans afin que tout le monde soit sur la même longueur d'onde.

Pour ce qui est de la définition de « gouvernement autochtone », Ekaterina, aimeriez-vous en parler?

Mme Ohandjanian : Bien sûr. La loi ne définit pas ce qui constitue un gouvernement autochtone. L'approche, alignée sur celle de l'Union européenne et des États-Unis, consiste à traiter de la même manière toutes les institutions publiques qui assument les fonctions d'un gouvernement, et à obliger les entités qui doivent faire des déclarations à produire des rapports indiquant les organismes publics avec lesquels elles ont interagi, et auxquels elles ont versé des paiements appartenant aux catégories visées par la loi.

Notre approche consiste à traiter tous les organismes publics de la même manière. Aucune définition n'est proposée aux termes de cette loi. Il y a une allusion générale au « gouvernement autochtone » qui désigne quiconque représente la collectivité, mais cela pourrait inclure les signataires d'accords sur

Aboriginal-controlled corporations that act for a government, and that's kind of contemplated in the definition of "government."

Again, the point I'd like to leave you with is that this is aligned with the approach in the U.S. and the EU, which takes a neutral approach to what a government is.

Senator Seidman: Thank you. I presume that would include an organization like the KIA, for example, that made an appeal to the CRA, and I think in 2010 they had a favourable ruling. Is that the kind of definition of "government" that would be implied here?

Ms. Ohandjanian: The general approach is that, again, the onus is on the reporting entities to determine whether they've made a payment to a public body. If they are discharging a public power, duty or function, their form is not important. It's the fact that they are representing themselves in that capacity.

This could include a corporation that is acting, for example, as the treasurer for a band council. In that capacity, when the payment is made, that is attributed back to the notion of payee, which is in this piece of legislation. It's a concept that relates to government. You need to report the payments you made to them that meet the requirements under the act.

Senator Seidman: Thank you, that's helpful.

Mr. Chalmers might want to comment specifically about the impact benefit agreements and whether your members feel that the fact that these are currently confidential and will now be public is going to have a negative impact on their dealings with Aboriginals and northerners.

Mr. Chalmers: I think the best way for me to answer that is that we very much supported the transitional time, the two years, and really encouraged the government to take the time to reach out to Aboriginal governments. We've worked very hard to develop the relationships we have. We do support transparency. We just want to make sure that we take the time to do this with the Aboriginal governments.

Our perspective leading into this discussion around whether to include Aboriginal governments really focused around the collaboration that we undertook with Publish What You Pay. We came up with the recommendations for the rules around government reporting jointly, and it was our perspective that if this is to be extended to include Aboriginal governments, it should be done collaboratively with them. We're pleased that the government is planning on taking the time to do that outreach.

Senator Seidman: The two-year deferral is really a very positive step?

l'autonomie gouvernementale, les bandes des Premières Nations, voire les sociétés contrôlées par des Autochtones qui agissent comme un gouvernement, et c'est en quelque sorte ce qu'on entend par « gouvernement ».

Encore une fois, je tiens à souligner que l'approche, alignée sur celles des États-Unis et de l'Union européenne, consiste à faire preuve de neutralité à l'égard de ce qui constitue un gouvernement.

La sénatrice Seidman : Merci. Je présume que cela comprendrait, par exemple, une organisation comme la KIA, qui a interjeté appel auprès de l'ARC, qui, je crois, a rendu une décision en sa faveur en 2010. Est-ce que cette définition du terme « gouvernement » s'appliquerait dans ce cas-ci?

Mme Ohandjanian : Encore une fois, l'approche consiste généralement à obliger les entités qui doivent faire des déclarations à faire rapport sur les paiements qu'ils ont versés à un organisme public. Ce qui importe, ce n'est pas la forme que prend l'entité qui assume des responsabilités, des fonctions ou des pouvoirs publics, mais le fait que cette entité se présente comme étant responsable de cette charge publique.

Cela pourrait comprendre, par exemple, une société qui agit comme trésorier d'un conseil de bande. En tant que titulaire de ces fonctions, elle serait considérée comme le bénéficiaire du paiement aux termes du projet de loi. C'est un concept associé au gouvernement. L'entité doit faire rapport sur les paiements visés par la loi qu'elle a versés au gouvernement.

La sénatrice Seidman : Merci de cette précision utile.

Monsieur Chalmers, pourriez-vous apporter des précisions à propos des ententes sur les répercussions et les avantages? Les membres de votre association croient-ils que le fait d'obliger la publication de ces renseignements, qui sont pour le moment confidentiels, nuira à leurs relations avec les Autochtones et les gens du Nord?

M. Chalmers : Je crois que la meilleure réponse que je puisse donner, c'est que nous sommes tout à fait en faveur de la période de sursis de deux ans, et nous avons fortement encouragé le gouvernement à prendre le temps de consulter les gouvernements autochtones. Nous avons travaillé très fort pour développer les relations que nous avons. Nous sommes en faveur de la transparence. Nous voulons seulement qu'on prenne le temps de consulter les gouvernements autochtones.

Lorsqu'il s'agissait de déterminer s'il fallait inclure les gouvernements autochtones, notre approche était fondée sur notre collaboration avec Publiez ce que vous payez. Nous avons fait les recommandations sur les règles sur les obligations redditionnelles conjointes concernant les gouvernements. Nous étions d'avis que, si on devait inclure les gouvernements autochtones, il fallait le faire en collaboration avec ces derniers. Nous sommes heureux que le gouvernement prévoie prendre le temps de faire cet effort de sensibilisation.

La sénatrice Seidman : La période de sursis de deux ans est donc une mesure positive.

Mr. Chalmers: I think so.

Senator Seidman: Good, thank you very much.

The Chair: Before we go to the second round, I want to carry on along that questioning from Senator Seidman.

So Aboriginal governments, however you want to define it, now have two years while they work it out with the federal government. Is that two years mandatory or is that just something that says that two years we'll work on it? Is that the drop-dead date, two years from the time that this legislation is proclaimed?

Ms. Ohandjanian: Indeed, it is. We have a two-year delay, so to speak, in when you start to account for and report on payments you make as an entity to an Aboriginal government in Canada. It's hard-wired in the act.

At the second anniversary of the coming into force, any payments that are made as of that date will have to be accounted, and those that meet the requirements under the act will have to be reported in accordance with the act.

The Chair: I think you've answered my other question. That's in Canada?

Ms. Ohandjanian: In Canada.

The Chair: Around the world, Aboriginal governments, however they're defined, those payments have to be reported; is that correct?

Ms. Ohandjanian: Exactly, and that's aligned with the approach in the EU and the U.S.

The Chair: Aboriginal governments around the world, in Chile for instance — just use Chile as an example — are comfortable with this? They have been comfortable with it and they know what's going to happen; is that correct?

Ms. Ohandjanian: The idea is that the global standard is targeting payments to governments, no matter who they represent as a constituency. The policy is to provide a two-year deferral to respond to the needs that are purely Canadian. Otherwise, there's a neutral approach to what a government is and for reporting on payments you make to governments.

The Chair: One other thing I think you said, and I just want to understand. An entity that is a company owned by a band, or an Aboriginal government, however you want to say it, payments would have to be to that company for work, from some extractor, and would have to be reported. Is that kind of the way you're going, or is that still in flux along with negotiating with Aboriginal governments?

Ms. Ohandjanian: It's all in the detail. The question is specific to those payments that the entity receives in its capacity as a public body. So if the private corporation, because it has a legal presence and a bank account, is acting as the treasurer for the

M. Chalmers : Je pense que oui.

La sénatrice Seidman : Très bien, merci beaucoup.

Le président : Avant que nous passions à la deuxième série de questions, j'aimerais poser des questions complémentaires à celles de la sénatrice Seidman.

Les gouvernements autochtones, quelle que soit la façon dont ils sont définis, ont maintenant deux ans pour s'entendre avec le gouvernement fédéral. Doit-on absolument attendre deux ans, ou s'agit-il tout simplement de dire que les détails seront réglés pendant ces deux années? Quand on parle de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi, s'agit-il de la date limite?

Mme Ohandjanian : En effet. Il y a, en quelque sorte, un délai de deux ans avant que les entités commencent à faire rapport sur les paiements qu'ils versent à un gouvernement autochtone au Canada. C'est prévu dans la loi.

Tout paiement fait à partir de la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur devra être comptabilisé, et tous les paiements visés devront faire l'objet d'un rapport aux termes de la loi.

Le président : Je crois que vous avez répondu à mon autre question. Cela s'applique au Canada?

Mme Ohandjanian : Au Canada.

Le président : Partout dans le monde, il faut faire rapport sur ces paiements versés à des gouvernements autochtones, quels qu'ils soient, n'est-ce pas?

Mme Ohandjanian : C'est exact, et cela correspond à l'approche adoptée par l'Union européenne et les États-Unis.

Le président : Partout dans le monde — prenons l'exemple du Chili — les gouvernements autochtones approuvent une telle mesure et savent à quoi s'en tenir, est-ce exact?

Mme Ohandjanian : Les normes internationales visent les paiements versés au gouvernement, peu importe la collectivité qu'il représente. On propose d'accorder une période de sursis de deux ans pour répondre à des besoins qui sont propres au Canada. Outre cela, l'approche est neutre lorsqu'il s'agit de déterminer ce qui constitue un gouvernement et la façon de faire rapport sur les paiements versés à des gouvernements.

Le président : J'aimerais seulement m'assurer de comprendre une autre chose que vous avez dite. Si l'entité est une entreprise appartenant à une bande ou à un gouvernement autochtone, quel qu'il soit, les paiements liés à un projet d'extraction devraient être faits à cette entreprise et faire l'objet d'un rapport. Est-ce en quelque sorte l'approche que vous privilégiez, où est-ce que cela reste à déterminer dans le cadre des négociations avec les gouvernements autochtones?

Mme Ohandjanian : Tout est dans les détails. Il est question des paiements que l'entité reçoit en tant que titulaire d'une charge publique. Ainsi, si l'entreprise privée agit comme trésorier du conseil de bande parce qu'elle a une présence légale et un compte

band council, then the payment is, in fact, to the band council. It's not to corporation XYZ but to the band council. It's attributed back to the band council for purposes of the act if they are discharging such a duty, acting, for example, as the treasurer.

The Chair: Payments include taxes or royalties, fees — at least as I understand — production entitlements, bonuses, dividends, infrastructure improvements, payments or any other prescribed payment.

I'll just use an oil company, let's say it's Chevron, and they have pipelines that cross four different provinces. Will they have to report? When we say governments, there are regional governments, counties, towns, cities, provincial governments, and the list goes on. Will that company named Chevron have to report individually which taxes it pays on that pipeline to which local governments on a province-wide basis? Or is it just one big number and someone has to try to figure out what it is?

Ms. Ohandjanian: This goes to the discussion we had before about why the project breakdown issue is well-suited for the approach that we're proposing. It's because taxes — the example you brought up — are usually levied at the entity level, and it's difficult to break it down by project.

Chevron may not be exactly the best example because pipelines are outside the scope of the act. But say Shell Canada; its extraction operations and oil interests would have to be reported if they meet the \$100,000 threshold in any one category. Say they pay \$100,000 in fees; to the extent that those fees are paid for a specific project, they will have to be identified as relating to that project. If they pay municipal taxes in the area relating to that project, again they would have to be broken down to indicate that the municipality of X has received \$100,000 in municipal taxes; they've paid \$100,000 plus in fees to the Alberta government and so on. That will be in the report that is submitted to the minister.

The Chair: That leads me to another question. You say pipelines are not included. So oil and gas is included. What is included in oil and gas? Pipelines are a big part of it. I know lots of companies that only have pipelines. Enbridge comes to mind. Spectra comes to mind. All of those, they don't have to report; is that what you're telling me?

Mr. Pearson: It's the extraction process only.

The Chair: The extraction process only, which would be the production and the plants.

Mr. Pearson: Not the distribution.

bancaire au pays, alors en réalité, le paiement est destiné au conseil de bande, et non à une quelconque entreprise. Si l'entité assume une charge — par exemple, celle de trésorier — au nom du conseil de bande, c'est ce dernier qui est considéré comme le bénéficiaire aux termes de la loi.

Le président : Selon ce que je comprends, les paiements visés incluent les taxes, les redevances, les frais, les droits découlant de la production, les primes, les dividendes, les paiements pour l'amélioration d'infrastructures ou toute autre catégorie de paiement prévue par règlement.

Prenons simplement l'exemple d'une société pétrolière comme Chevron. Si ses oléoducs traversent quatre provinces différentes, faut-il faire rapport? Lorsqu'on parle de gouvernements, on inclut notamment les administrations régionales, les comtés, les municipalités, les villes, les gouvernements provinciaux et bien d'autres. Est-ce que cette société appelée Chevron devra divulguer séparément chacune des taxes qu'elle paie aux administrations locales de l'ensemble de la province pour pouvoir exploiter l'oléoduc en question, ou doit-elle seulement fournir le montant total et laisser quelqu'un d'autre ventiler les paiements?

Mme Ohandjanian : Nous revenons à ce que nous avons dit précédemment sur la raison pour laquelle la ventilation par projet est bien adaptée à l'approche que nous proposons. C'est parce que les taxes — pour reprendre votre exemple — sont habituellement perçues à l'échelle de l'entité, et il est difficile de les ventiler en fonction des projets.

Chevron n'est peut-être pas tout à fait le meilleur exemple, puisque les oléoducs ne sont pas visés par la loi, mais prenons l'exemple de Shell Canada. La société devrait faire rapport sur les paiements liés à ses activités d'extraction et ses intérêts pétroliers s'ils atteignent au moins le seuil de 100 000 \$ dans l'une ou l'autre des catégories. Disons que la société paie des frais de 100 000 \$ pour un projet en particulier. Elle devra alors indiquer que ces frais sont liés à ce projet. Si la société paie des taxes municipales dans la région touchée par ce projet, elle devrait également ventiler les paiements pour indiquer que la municipalité en question a reçu 100 000 \$ en taxes municipales, tout comme elle devrait indiquer qu'elle a payé des frais de plus de 100 000 \$ au gouvernement de l'Alberta, et ainsi de suite. Ces données se trouveront dans le rapport qui sera soumis au ministre.

Le président : Cela m'amène à me poser une autre question. Vous dites que les oléoducs ne sont pas visés. Or, le projet de loi vise les activités pétrolières et gazières. Qu'est-ce qui est inclus dans les activités pétrolières et gazières? Les oléoducs y contribuent en grande partie. Je connais de nombreuses entreprises qui n'ont que des oléoducs. Les cas d'Enbridge et de Spectra me viennent à l'esprit. Êtes-vous en train de me dire que toutes ces entreprises n'ont aucun rapport à faire?

M. Pearson : Seul le processus d'extraction est visé.

Le président : Cela ne vise que le processus d'extraction, ce qui inclut donc la production et les usines.

M. Pearson : Cela ne comprend pas la distribution.

The Chair: So all natural gas plants would have to report, then? Where do you cut off production? Just tell me that.

Mr. Pearson: As I said, it's the extraction, but it does not include processing.

The Chair: Does not include processing.

Mr. Pearson: I guess that would be the break between extraction and processing. Then you would have processing and then distribution. So if you consider those three areas, it's just the extraction.

The Chair: That answers the question. Why was it elected that large pipeline companies would not have to report?

There's numbers of them; I can give you the names. I'm sure you know the names. They don't have to report, yet they work on the ground the same as anybody else. Tell me why we broke it there.

Mr. Pearson: It's to be consistent with the international global standard, so with the U.S. and the European Union.

The Chair: It still puzzles me a little, but I get what you're saying, to work with what we have around the world. In Canada, I'm not too sure it shouldn't have been part of it, because it is billions of dollars' worth of investment that go on that experience, the same things that anybody else does, even just in production.

Senator Massicotte: I would add to that even construction. There's a lot of construction in Africa, and so on, with the same problem.

Let me go back to the issue you said at section 24(3). I'm not an expert, but from what I read, the most popular way of avoiding or making kickbacks is through the employment of a third party. When you read 24(3), it only applies to that party if the purpose of that engagement of a third party is to avoid this act. But that won't apply.

These entities are in creation today, even before the act. Their purpose is simply to avoid the normal channel to hide this stuff. As you know, they will even publicly say that we give up 10 per cent of the contract through these companies, and that's okay.

I'm not sure how you cause a dent to this very important practice, which is not very good for the world.

Ms. Ohandjanian: We have to recognize that there are sometimes very valid commercial reasons for using intermediaries, and the purpose of the act is not for the

Le président : Dans ce cas, est-ce que toutes les usines de gaz naturel devraient faire rapport? J'aimerais seulement que vous me disiez où s'arrêtent les activités de production.

M. Pearson : Comme je l'ai dit, on inclut l'extraction, mais pas la transformation.

Le président : On n'inclut pas la transformation.

M. Pearson : Je suppose qu'on trace la limite entre l'extraction et la transformation. Après l'extraction, il y a la transformation, puis la distribution. Donc, l'extraction est le seul de ces trois secteurs qui est visé.

Le président : Voilà qui répond à ma question. Pourquoi a-t-on décidé de ne pas imposer ces obligations redditionnelles aux grandes sociétés qui exploitent des oléoducs?

Il y en a plusieurs. Je pourrais les nommer, et je suis sûr que vous les connaissez. Elles n'ont pas à faire rapport, et pourtant, elles travaillent sur les mêmes territoires que tout le monde. Dites-moi pourquoi on a tracé cette limite.

M. Pearson : C'est pour respecter les normes internationales, c'est-à-dire celles adoptées par les États-Unis et l'Union européenne.

Le président : Je suis quand même un peu perplexe, mais je comprends ce que vous dites. C'est pour se conformer à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Au Canada, je ne suis pas persuadé qu'on ne devrait pas inclure ces secteurs, parce qu'on y investit des milliards de dollars pour les mêmes activités qui sont faites partout ailleurs, même si on considère seulement le secteur de la production.

Le sénateur Massicotte : J'inclurais même le secteur de la construction. En Afrique, entre autres, il y a beaucoup de construction, et on éprouve les mêmes problèmes.

J'aimerais revenir à ce que vous avez dit au sujet du paragraphe 24(3). Je ne suis pas un expert, mais d'après ce que j'ai lu, la méthode la plus fréquente pour verser des pots-de-vin ou se soustraire à l'obligation de faire rapport consiste à employer un tiers. Lorsqu'on lit le paragraphe 24(3), on constate que les dispositions ne s'appliqueront à ces entités que si le recours à un tiers visait à se soustraire à l'obligation prévue dans cette loi. Mais elles ne seront pas appliquées.

On crée déjà ces entités avant même que la loi entre vigueur. Elles servent simplement à éviter les voies habituelles pour cacher ce genre de choses. Comme vous le savez, on va même jusqu'à dire publiquement qu'on cède à ces entreprises 10 p. 100 de la valeur du contrat, sans qu'on s'en préoccupe.

Je ne suis pas sûr de comprendre comment on peut contrer cette pratique très répandue qui n'est pas très bénéfique pour le monde entier.

Mme Ohandjanian : Il faut reconnaître qu'il y a parfois des raisons commerciales tout à fait valables de faire appel à un intermédiaire. La loi vise non pas à permettre au gouvernement de

government to regulate how the industry does business, but just to place markers, and if your primary purpose is to avoid reporting, then that's what we care about.

The other thing that can assist is the idea that if you're controlling an entity that, down your corporate structure, because it's an investment, is making that payment, you're controlling that entity.

Senator Massicotte: I heard that. You're covered there.

Ms. Ohandjanian: Then it comes back to you.

Senator Massicotte: I agree.

Ms. Ohandjanian: I appreciate what you're saying. There is also a question of balancing the interest of avoiding losing this measure on self-incrimination grounds with approaching the industry and not regulating the industry. Being serious about the fact that when they structure their deals to avoid the rules, and section 3 is also clear on guidance on how to attribute an account, then we have measures to address it.

Senator Massicotte: The only comment to your response, this act will not affect that practice, which is probably the most prominent form of corruption, but that was not the purpose of this act. Thank you.

Ms. Woodside: To address your question, Publish What You Pay has members in some of the world's most corrupt countries, and what we hear from our members is that what this type of legislation does is narrow the field for corrupt practices, and it helps to encourage better management of revenues. It's through those two tools that you start to reduce the opportunities for corruption in a country.

While it may not necessarily get to every practice that you can point to, it reduces the opportunities. That's one of the key messages that we hear from our constituents.

Senator Ringuette: I would like to know, this threshold of \$100,000 Canadian, who has established that and what kind of description will be required, the qualification of the payee and the payer?

Are we expecting Canadian mining companies operating elsewhere in the world to tell the Canadian government all their payments of \$100,000, which in some countries is an enormous amount of money, and that it will be reported publicly in Canada? Is that essentially what we want to do?

Mr. Pearson: In the U.S., their threshold is US\$100,000. In the European Union, it's 100,000 euros, and we chose C\$100,000 to be consistent with the global standard.

réglementer la façon dont l'industrie mène ses activités, mais simplement à établir des balises. Ce qui nous intéresse, ce sont les pratiques qui visent principalement à se soustraire à l'obligation de faire rapport.

Autre aspect utile à considérer, dans le cas d'un investissement, par exemple, si l'entité qui fait le paiement fait partie de la structure organisationnelle de l'entreprise, l'entité est donc contrôlée par l'entreprise.

Le sénateur Massicotte : J'ai compris. Dans ce cas, on est couvert.

Mme Ohandjanian : Dans ce cas, cela revient à l'entreprise.

Le sénateur Massicotte : D'accord.

Mme Ohandjanian : Je comprends votre point de vue, mais il faut, d'une part, éviter d'invalider cette mesure à l'égard de l'industrie pour des raisons liées à l'auto-incrimination, et d'autre part, veiller à ne pas réglementer l'industrie. Il faut prévoir des mesures énergiques à l'égard des entités qui structurent leurs paiements pour contourner les règles, et l'article 3 indique clairement comment déterminer le bénéficiaire des paiements.

Le sénateur Massicotte : À la lumière de votre réponse, tout ce que j'ai à dire, c'est que cette loi ne visera pas cette pratique, qui est probablement la forme de corruption la plus répandue. Cependant, elle n'est pas visée par cette loi. Je vous remercie.

Mme Woodside : Pour répondre à votre question, le réseau Publiez ce que vous payez compte des membres dans les pays les plus corrompus, et ils nous disent que ce genre de loi réduit les possibilités de corruption et encourage une meilleure gestion des revenus. Ces deux mesures permettent de commencer à réduire les possibilités de corruption dans un pays.

Ces dispositions ne s'appliquent pas nécessairement à toutes les pratiques que vous pouvez souligner, mais elles réduisent les possibilités. C'est l'un des principaux messages qui sont communiqués par nos membres.

La sénatrice Ringuette : Pour ce qui est du seuil de 100 000 \$ canadiens, j'aimerais savoir qui l'a établi, et quels critères s'appliqueraient au bénéficiaire et au payeur?

Est-ce qu'on s'attend à ce que les sociétés minières canadiennes qui mènent des activités à l'étranger déclarent au gouvernement du Canada tous leurs paiements de 100 000 \$ — dans certains pays, cela fait beaucoup d'argent —, et à ce qu'on publie ces renseignements au Canada? Est-ce que c'est essentiellement ce qu'on veut faire?

M. Pearson : Aux États-Unis, le seuil est de 100 000 \$ US. Pour l'Union européenne, c'est 100 000 euros. Nous avons choisi le montant de 100 000 \$ canadiens pour nous aligner sur la norme internationale.

In terms of the actual payments, as we've discussed before, once it's \$100,000 or more as per the categories that were discussed earlier, outlined in the legislation, then companies would have to report.

Senator Ringuette: The Canadian companies would have to report to the Canadian government?

Mr. Pearson: On an annual basis.

Senator Ringuette: For instance, if that Canadian company has a subsidiary in Chile, would the subsidiary company or the solely owned arm's-length new entity have to report?

Ms. Ohandjanian: The Chilean company would not have to report. However, should that Chilean company be controlled by the Canadian company, then any payment that is made by that controlled entity is attributed by operation of law to the Canadian reporting entity and would have to be reported.

Senator Ringuette: Who will police this?

Ms. Ohandjanian: The Minister of Natural Resources.

Senator Ringuette: Oh, the minister is going to police an entity operating in Chile and make sure that whatever payments they give of C\$100,000 to any local community or, as I've seen in Chile, a kindergarten operation, the Minister of Natural Resources will go to Chile to police that?

Mr. Pearson: The obligation will be on the entities to report, and it will be up to Natural Resources Canada, the Minister of Natural Resources, to deem whether those reports are accurate and appropriate.

Senator Ringuette: How will he do that? No, we're serious. If we put a piece of legislation into an omnibus budget bill, then we have to have the answer. How?

Mr. Pearson: Maybe I can ask Ekaterina to speak to that.

Ms. Ohandjanian: It's the same approach, and I would respectfully submit it's not a function of where it is, but your question is valid. An obligation is set because Parliament has considered it an important obligation to place on Canadian entities or entities that operate in Canada and are subject to Canadian law.

If we compare that to the CFPOA, the Corruption of Foreign Public Officials Act, and the Criminal Code, and if we look at the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act, these are similar regimes that set out reporting obligations. The purpose is to act as a deterrent.

Much like Publish What You Pay and MAC can support this idea, if we require certain transparency, then it sheds light on a behaviour that would otherwise not be subject to scrutiny and, therefore, some portion of the objective on that basis is addressed.

Pour ce qui est des paiements, comme nous l'avons dit auparavant, si le paiement correspondant à l'une des catégories du projet de loi que nous avons citées plus tôt atteint au moins 100 000 \$, l'entreprise doit faire rapport.

La sénatrice Ringuette : Les entreprises canadiennes devraient-elles soumettre un rapport au gouvernement du Canada?

M. Pearson : Un rapport annuel.

La sénatrice Ringuette : Par exemple, si l'entreprise canadienne avait une filiale au Chili, la filiale ou la nouvelle entité indépendante affiliée en propriété exclusive devrait-elle faire rapport?

Mme Ohandjanian : L'entreprise chilienne n'aurait pas à faire rapport. Cependant, si elle était contrôlée par l'entreprise canadienne, tout paiement fait par cette entité contrôlée serait, aux termes de la loi, associé à l'entité canadienne qui doit faire des déclarations, et il devrait faire l'objet d'un rapport.

La sénatrice Ringuette : Qui vérifiera cela?

Mme Ohandjanian : Le ministre des Ressources naturelles.

La sénatrice Ringuette : Oh, êtes-vous en train de me dire que le ministre des Ressources naturelles vérifiera tous les paiements de 100 000 \$ canadiens qu'une entité établie au Chili fait à une collectivité locale, ou à une garderie, comme j'ai vu certains le faire dans ce pays? Le ministre ira-t-il au Chili pour vérifier cela?

M. Pearson : Il incombera aux entités de faire rapport, et c'est Ressources naturelles Canada, qui relève du ministre des Ressources naturelles, qui devra déterminer si ces rapports sont exacts et acceptables.

La sénatrice Ringuette : Comment s'y prendra-t-il? C'est une question sérieuse. Si on met une loi dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget, il nous faut une réponse à cette question. Comment?

M. Pearson : Peut-être qu'Ekaterina pourrait répondre à cette question.

Mme Ohandjanian : L'approche est la même, et à mon humble avis, le lieu n'a aucune importance, mais c'est une bonne question. On établit une obligation parce que le Parlement a jugé qu'il était important d'imposer une telle mesure aux entités canadiennes ou aux entités qui mènent des activités au Canada et qui sont soumises aux lois canadiennes.

Si on fait une comparaison avec la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, ou LCAPE, le Code criminel et la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, ce sont des régimes similaires qui prévoient des obligations redditionnelles. L'objectif est de décourager de telles pratiques.

Si on exige une certaine transparence, comme le proposent Publiez ce que vous payez et l'Association minière du Canada, on fait la lumière sur une pratique qui, autrement, ne ferait pas l'objet d'une surveillance. L'objectif est donc partiellement atteint.

Now, how effective it is, it's designed to act as a deterrent, and there are measures in the act for the minister to compel compliance.

Senator Ringuette: You may have serious evidence that the money spent within Canada by the extraction company or outside of Canada is being used in a corrupt manner, but this entire piece of proposed legislation has no policing. There's no way you can go elsewhere in the world to see if Canadian company X is providing any kind of funding to a government entity. I have been to Chile. I have seen what's happening there. I don't know, chair, but I think that this is just a piece of proposed legislation that, in essence, will have no real effect, especially outside our borders. We cannot regulate what goes on outside our borders. We can't police that.

Mr. Pearson: If I may comment, as we discussed, it is part of a common global standard. With other European countries bringing it into force and the U.S. going down that road as well, it will put pressure on the system. Civil society organizations will be monitoring this type of information. They will be questioning. Going back to the original idea, making this information public will help to provide to those who want to hold governments to account the information they need to do so.

Ms. Woodside: I think enforcement capacity is always a concern. We definitely would have questions about ability to enforce the legislation. That said, Publish What You Pay is part of a network of over 800 civil society organizations committed to seeing this information disclosed by companies operating in their countries.

When we look at the magnitude of the resource revenues that countries accrue and how poorly those are spent to actually benefit their populations, we see clearly how big the problem is; and this is one really important tool to address that problem. In Africa, 42 per cent of government revenues of resource-rich companies come from natural resources. That rises to 62 per cent in oil-rich countries. If those revenues are mobilized for greater development outcomes and to benefit the people, they could have a real impact on the people living in those societies. From our perspective, this type of disclosure is a critical tool in a fight to encourage accountability and oversight of these revenues and to deter corruption.

Mr. Chalmers: I'll come back to what I said in my opening remarks that there being a real business case here for the industry to support this. When these revenues go missing or are misspent, it becomes harder and harder for our members, who are trying to advance projects, to communicate credibly to communities the

Pour ce qui est de savoir à quel point c'est efficace, les dispositions sont conçues pour décourager de telles pratiques, et la loi prévoit des mesures qui permettent au ministre de forcer les entités à se conformer à la loi.

La sénatrice Ringuette : Vous pourriez avoir des preuves solides qui montrent que l'argent que l'entreprise d'extraction a dépensé au Canada ou à l'étranger a été employé à des fins de corruption, mais cette mesure législative ne prévoit aucune mesure de surveillance. Il n'y a aucun moyen de vérifier si une entreprise canadienne en particulier fournit un financement quelconque à une entité gouvernementale à l'étranger. Je suis allée au Chili, et j'ai vu ce qui se passe là-bas. Monsieur le président, je me demande s'il ne s'agit pas que d'une mesure législative qui, essentiellement, n'aura aucun effet concret, particulièrement à l'extérieur de nos frontières. Nous ne pouvons pas réglementer ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières. Nous ne pouvons pas surveiller cela.

M. Pearson : Si je puis me permettre ce commentaire, comme nous l'avons dit, il s'agit de s'aligner sur une norme internationale. Si on applique une norme comme celles de l'Europe et des États-Unis, on exercera une pression sur le système. Des organisations de la société civile surveilleront ce genre d'information. Elles poseront des questions. Pour revenir à la première idée, le fait de rendre cette information publique contribuera à fournir l'information nécessaire à ceux qui veulent exiger des comptes aux gouvernements.

Mme Woodside : Je crois que la capacité d'application de la loi est toujours préoccupante. Il est certain que nous aurions des questions à poser à ce sujet. Cela dit, Publiez ce que vous payez fait partie d'un réseau de plus de 800 organisations de la société civile qui sont déterminées à faire en sorte que cette information soit divulguée par les entreprises qui mènent des activités dans leur pays.

Quand on considère l'ampleur des revenus liés aux ressources que les pays perçoivent, et quand on voit à quel point ces revenus dont la population devrait bénéficier sont mal dépensés, on voit très bien l'ampleur du problème, et il s'agit là d'un outil très important pour remédier à ce problème. En Afrique, 42 p. 100 des revenus versés aux gouvernements par des entreprises fortunées sont liés aux ressources naturelles. Dans les pays riches en ressources pétrolières, ce taux grimpe à 62 p. 100. Si on affectait ces revenus de manière à améliorer le développement et à soutenir la population, cela aurait un véritable effet sur les gens qui vivent dans ces sociétés. À notre avis, ce genre de divulgation contribue de façon essentielle à encourager la reddition de comptes et la surveillance de ces revenus tout en décourageant la corruption.

M. Chalmers : Comme je l'ai dit dans mon exposé, l'industrie a vraiment avantage à appuyer une telle mesure. Lorsque ces revenus disparaissent ou sont mal dépensés, nos membres qui essaient de faire avancer des projets ont de plus en plus de difficulté à avoir la crédibilité nécessaire pour convaincre la

benefits they could accrue from resource extraction. So it's in our best interests, which is part of why we got behind this and supported it, to find a credible way to share those.

Our belief is that there won't be a strong motivation for companies to avoid reporting or to misreport. In fact, it's just the opposite. We believe that there is a business imperative to get this right and to make sure that this information sees the light of day.

Senator Ringuette: I hope they're right.

The Chair: I do too, and I think they will be.

Senator Tannas: Mr. Chalmers, perhaps you could help me with this. On what Senator Ringuette's talking about, I think maybe you can give us some colour about what percentage you would expect of public mining companies that now have apparatus of internal auditors who are absolutely bound and liable in lots of scary ways to make sure that companies are actually functioning the way that the laws of the country say they have to here. In other words, when we pass this law, every auditor will be in the loop looking to make sure that the company is complying with the laws of Canada, which include reporting this, right? What percentage would be caught or not be caught by that? That, in and of itself, is a huge police force that we don't talk about: internal audit, external audit, shareholders and directors who have liability — all of that.

Mr. Chalmers: Yes, that's absolutely right. This bill will capture pretty well every mining company in Canada that we can think of. The assurance mechanism here is that it requires an officer of the company, the CEO or other, to sign off on this and certify that it is accurate. The level of rigor and the level of liability are definitely there to make sure that there are penalties to be paid if the reporting is found to be inaccurate. Whether it's an audit or some other mechanism, as you say, a significant element of good governance has been developed.

Part of our view is that Canada has been in a leadership role in terms of transparency and disclosure around mining and our practices for a long time. For example, "National Instrument 43-101, Standards of disclosure for Mineral Projects" sheds light and provides a level of rigor around mineral resources. We're very used to this level of rigor and examination. This just goes to reinforce Canada's leadership as a good transparent place to do mining business.

Senator Mitchell: I note that the U.S. Securities and Exchange Commission is in the process of developing rules of reporting. That's not insignificant. Is the Canadian counterpart doing the same thing? Will it be required?

population des avantages que l'extraction des ressources pourrait leur apporter. Il est donc dans notre intérêt de trouver une façon d'établir cette crédibilité, et c'est notamment pour cela que nous avons appuyé cette mesure.

Nous croyons que les entreprises ne seront pas fortement motivées à éviter de faire rapport ou à faire de fausses déclarations. Au contraire, nous croyons qu'il est essentiel pour les entreprises de faire les choses comme il faut et de faire en sorte que cette information soit divulguée.

La sénatrice Ringuette : J'espère qu'ils ont raison.

Le président : Moi aussi, et je crois qu'ils auront raison.

Le sénateur Tannas : Monsieur Chalmers, peut-être que vous pourriez répondre à cette question. Pour revenir à ce dont a parlé la sénatrice Ringuette, vous pourriez peut-être nous donner une idée du nombre de sociétés minières qui ont actuellement recours à des vérificateurs internes qui doivent absolument se conformer à une quantité effrayante de règles pour veiller à ce que ces entreprises fassent ce que la loi leur dit de faire au pays. Autrement dit, lorsque cette loi sera promulguée, tous les vérificateurs devront s'assurer que l'entreprise respecte les lois canadiennes, notamment en divulguant l'information dont il est question dans ce projet de loi, n'est-ce pas? Quel pourcentage de ces entreprises serait visé ou non par ces dispositions? Cela représente en soi un énorme mécanisme de surveillance dont on ne parle pas, y compris des vérificateurs internes et externes, des intervenants, et des directeurs qui ont des responsabilités.

M. Chalmers : Oui, c'est tout à fait juste. Ce projet de loi visera pratiquement toutes les sociétés minières auxquelles nous pouvons songer au Canada. Ce qui nous en donne l'assurance, c'est le fait qu'on oblige un représentant de l'entreprise — le PDG ou quelqu'un d'autre — à vérifier cette information et à attester son exactitude. Il est clair qu'il y a des mesures rigoureuses en matière de reddition de comptes pour faire en sorte que des sanctions soient imposées si l'information divulguée s'avère inexacte. Qu'il s'agisse d'une vérification ou d'un autre mécanisme, comme vous dites, des mécanismes importants ont été créés pour assurer la bonne gouvernance.

Nous croyons notamment que le Canada est depuis longtemps un chef de file en matière de transparence et de divulgation à l'égard des pratiques du secteur minier. Par exemple, le document « National Instrument 43-101, Standards of Disclosure for Mineral Projects » fait la lumière sur le niveau de rigueur exercé à l'égard des ressources naturelles. Nous avons l'habitude d'exercer ce niveau de rigueur et de surveillance. Cela ne fait que confirmer que le Canada est un chef de file pour ce qui est de la transparence à l'égard des activités minières.

Le sénateur Mitchell : Je souligne que la Securities and Exchange Commission des États-Unis est en train d'élaborer des règles sur la production de rapports. Ce n'est pas anodin. Son homologue canadien fait-il la même chose? Devra-t-on le faire?

Mr. Pearson: As part of this process, we have reached out to the provinces. I mentioned through the Energy and Mines Ministers' Conference that our minister reached out to his counterparts across the country. At this time, only Quebec has indicated that they will introduce mandatory reporting standards through their securities commission and will work with the federal government in cooperation to do this. There have been no other commitments by provincial jurisdictions.

Senator Mitchell: Work needs to be done.

Mr. Pearson: Well, through the Energy and Mines Ministers' Conference, it was recognized that provinces have the jurisdiction to bring in their own legislation regarding investor certainty and investor confidence, that kind of thing, which would complement the federal legislation. In this regard, going back to the substitutability issue, if it is deemed appropriate by the Minister of Natural Resources that reports made to provincial governments are substitutable, then we would not require a report. That provision has been built into the proposed legislation.

Senator Mitchell: Thanks.

The Chair: Thank you very much; it's an interesting subject. I appreciate each individual's presentation.

It raised some questions and I think it's the right way to go. I'm in total agreement with it, but, as you can see around the table, there are some niggling little questions that I'm sure you folks are dealing with and will continue to deal with. Thank you very much for your presentations.

Continuing now our pre-study hearings on Bill C-43, the economic action plan 2014 act, No. 2, Divisions 3, 28 and 29 of Part 4, I'm pleased to welcome the following witnesses to speak to us during the final portion of our meeting this evening regarding Division 29 of the bill, which deals with the AECL and the Public Service Superannuation Act.

From Natural Resources Canada we have Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring. From Justice Canada we have Lisa Jacobson, Legal Counsel, Legal Services. From Treasury Board of Canada, Dominique Laporte, Executive Director, Pension, Policy and Programs, Pension and Benefits Sector. And from Atomic Energy of Canada Limited, we have Robert Walker, President and Chief Executive Officer; and Jonathan Lundy, Chief Transition Officer.

I think one of you gentlemen is ready to start. We look forward to your presentation.

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring, Natural Resources Canada: Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I will start with some opening remarks, if I may.

M. Pearson : Dans le cadre de ce processus, nous avons consulté les provinces. Comme je l'ai dit, lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines, les ministres fédéraux ont consulté leurs homologues dans l'ensemble du pays. Pour le moment, seul le Québec a indiqué qu'il proposera des normes en matière de déclaration obligatoire par l'entremise de sa commission des valeurs mobilières, et que, pour ce faire, il collaborera avec le gouvernement fédéral. Aucune autre administration provinciale n'a pris des engagements en ce sens.

Le sénateur Mitchell : Il y a du travail à faire.

M. Pearson : Eh bien, lors de la Conférence des ministres de l'Énergie et des Mines, il a été établi que les provinces ont le pouvoir de proposer leur propre loi pour donner plus de certitude et de confiance aux investisseurs, entre autres, et ainsi compléter les lois fédérales. Pour revenir à la question de la substitution, si le ministre des Ressources naturelles jugeait approprié que les rapports soumis aux gouvernements provinciaux se substituent à ceux exigés par le gouvernement fédéral, alors nous n'exigerions pas de rapport. Ces dispositions ont été incluses dans le projet de loi.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le président : Merci beaucoup. C'est un sujet intéressant. Je remercie tous les témoins de leur exposé.

Plusieurs questions ont été soulevées, et je crois que nous sommes sur la bonne voie. J'appuie entièrement cette mesure, mais comme vous pouvez le constater, plusieurs intervenants sont quelque peu préoccupés par certaines questions, et je suis persuadé que vous continuerez de faire le nécessaire pour y répondre. Je vous remercie infiniment de vos exposés.

Nous poursuivons maintenant notre étude préalable des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2014. Je suis heureux d'accueillir les témoins suivants, qui prendront la parole durant la dernière partie de notre audience de ce soir sur la section 29 du projet de loi, qui concerne EACL et la Loi sur la pension de la fonction publique.

Nous avons Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL, de Ressources naturelles Canada; Lisa Jacobson, conseillère juridique, Services juridiques, de Justice Canada; Dominique Laporte, directeur exécutif, Politiques et programmes en matière de pensions, Secteur des pensions et avantages sociaux, du Conseil du Trésor du Canada; ainsi que Robert Walker, président-directeur général et Jonathan Lundy, agent principal de la transition, d'Énergie atomique du Canada limitée.

Je pense que l'un de ces messieurs est prêt à commencer. Nous avons hâte d'entendre ce que vous avez à dire.

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL, Ressources naturelles Canada : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je commencerai par une déclaration préliminaire.

[Translation]

In 2009, the government announced and initiated the restructuring of the Crown corporation Atomic Energy Canada Ltd. The first phase of the restructuring was successfully completed in 2011 with the sale of assets of the commercial Candu reactor division to Candu Energy Inc., a subsidiary of SNC-Lavalin.

[English]

The second phase of the restructuring is ongoing and concerns AECL's nuclear laboratories. The government announced in 2013 that it would transfer the management and operation of the nuclear laboratory to the private sector under what we call a government-owned, contractor-operated model, or GoCo for short.

As a first step, AECL employees and operations are internally reorganized into a wholly owned subsidiary, which has been named Canadian Nuclear Laboratories Limited, or CNL for short.

Ultimately, while AECL will retain ownership of its property, facilities and intellectual property, the ownership of CNL, Canadian Nuclear Laboratories, will be transferred to a private sector company for the management and operation of the laboratories. A competitive procurement process is under way to select this company.

[Translation]

The provisions of Division 29 relate to the implementation of this new model for the laboratories of AECL. They amend the Jobs and Economic Growth Act to provide the necessary powers for the restructuring of AECL to address two specific issues.

[English]

The first issue deals with clarifying the Crown agency status of CNL, as we go through the restructuring process I've just briefly described.

The purpose of the amendments under section 2147 is to expressly declare CNL to be an agent of Her Majesty for the period in which it is a wholly owned subsidiary of AECL and then to revoke CNL's agency status when the ownership of CNL is transferred to a private sector entity. When the ownership of CNL is transferred, it would not be appropriate for CNL to continue to be an agent of Her Majesty. That was the first issue.

The second issue concerns transitional pension coverage. In July 2014, Canadian Nuclear Laboratories was added to Part I of Schedule I of the Public Service Superannuation Act, or PSSA for short, allowing CNL employees to continue to contribute to the Public Service Pension Plan while CNL remains a Crown corporation.

[Français]

Le gouvernement a annoncé et amorcé la restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée en société d'État en 2009. La première phase de la restructuration s'est achevée avec succès en 2011 par la vente des actifs de la division commerciale des réacteurs CANDU à CANDU Énergie inc., filiale de SNC-Lavalin.

[Traduction]

La deuxième phase de la restructuration est en cours et vise les laboratoires nucléaires d'EAACL. En 2013, le gouvernement a annoncé qu'il transférerait la gestion et les opérations des laboratoires nucléaires au secteur privé selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, ou OGEE.

Comme première étape, les employés et les opérations d'EAACL feront l'objet d'une réorganisation interne et seront intégrés dans une filiale en propriété exclusive, sous le nom de Laboratoires nucléaires canadiens Ltée ou LNC.

Au bout du compte, même si EAACL demeurera propriétaire de ses installations et de sa propriété intellectuelle, la propriété de LNC sera transférée à une entreprise du secteur privé pour la gestion et les opérations des laboratoires nucléaires. Un processus d'approvisionnement concurrentiel est en cours afin de sélectionner cette entreprise.

[Français]

Aujourd'hui, les dispositions de la section 29 concernent la mise en vigueur de ce nouveau modèle pour les laboratoires d'EAACL. Elles modifient la Loi sur l'emploi et la croissance économique qui octroie les pouvoirs requis pour la restructuration d'EAACL afin de répondre à deux enjeux précis.

[Traduction]

Le premier enjeu consiste à clarifier la qualité de mandataire de Sa Majesté de LNC, alors que nous allons de l'avant avec le processus de restructuration que je viens de décrire.

Les modifications proposées à l'article 2147 visent à déclarer expressément LNC comme mandataire de Sa Majesté pour la période pendant laquelle l'entité demeure la propriété exclusive d'EAACL, et à révoquer la qualité de mandataire de Sa Majesté de LNC lorsque ses droits de propriété seront transférés à une entreprise du secteur privé. Il serait inapproprié pour LNC de conserver sa qualité de mandataire de Sa Majesté lorsque ses droits de propriété seront transférés au secteur privé. C'était le premier enjeu.

Le deuxième enjeu traite de la période de couverture transitoire pour les pensions. En juillet 2014, LNC a été ajouté à la partie I de l'annexe 1 de la Loi sur la pension de la fonction publique ou la LPFP, permettant ainsi aux employés de LNC de continuer de contribuer au Régime de pension de retraite de la fonction publique, ou RPRFP, pendant que LNC demeure une société d'État.

That said, when the shares of CNL are acquired by a private sector company, CNL will, itself, become a private sector company. As a consequence, CNL's employees will no longer be eligible to participate in the Public Service Pension Plan. Once a private sector company, the management of CNL will need to set up a new pension plan.

The purpose of section 2148 is to provide transitional pension coverage, which, technically, was not available to CNL under the PSSA section 40.1. The proposed measure provides for the grant of transitional coverage to employees of CNL so that they may continue to participate in the Public Service Pension Plan for a period of three years following the date on which CNL ceases to be a Crown corporation. This will provide sufficient time for the new CNL management, under the new private sector ownership, to set up its own pension plan.

The clauses address relevant associated issues, such as the ability to enact subsequent divestiture regulations.

[Translation]

It is important to note that the proposed measures have the effect of treating CNL employees the same as those former employees of AECL who were transferred to the private sector, to Candu Energy, during the first phase of the restructuring.

These measures, if implemented, would provide clarity at this pivotal point in the restructuring of AECL.

[English]

First, it would remove some uncertainty for AECL employees with respect to the treatment of their pensions at a time when there has been internal reorganization within AECL as they are transferred into the wholly owned subsidiary, Canadian Nuclear Laboratories.

Second, this would allow for bidders in the ongoing procurement process I mentioned earlier to understand their obligations when they acquire the shares of CNL.

That ends my introductory remarks, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much. We will now go to Mr. Walker.

Robert Walker, President and Chief Executive Officer, Atomic Energy of Canada Limited: Thank you, Mr. Chair and honourable senators. I will attempt, in my remarks, to provide some further context to Dr. Lafaille's remarks. I'm joined today by Jon Lundy, who is Chief Transitional Officer for AECL. As my colleague Dr. Lafaille mentioned, Canada's nuclear laboratories have a new name. Yesterday, we proudly launched

Cela dit, lorsque les actions de LNC seront acquises par une entreprise du secteur privé, LNC deviendra une entreprise du secteur privé. Par conséquent, les employés de LNC ne seront plus admissibles à participer au RPRFP. Lorsque LNC deviendra une entreprise du secteur privé, sa direction devra établir un nouveau régime de pension de retraite.

L'article 2148 vise à fournir une période de couverture transitoire pour les pensions, ce qui n'était techniquement pas disponible pour LNC aux termes de l'article 40.1 de la LPFP. Les mesures proposées prévoient l'octroi d'une période de couverture transitoire aux employés de LNC, afin qu'ils puissent participer au RPRFP pour une période de trois ans suivant la date à laquelle LNC cessera d'être une société d'État. Cela donnera suffisamment de temps à la nouvelle direction de LNC, à la suite du transfert des droits de propriété, d'établir son propre régime de pension de retraite.

Les dispositions traitent de questions connexes pertinentes, comme la capacité d'adopter des dispositions réglementaires subséquentes sur la cession.

[Français]

Il est important de mentionner que les mesures proposées ont pour effet d'octroyer aux employés de LNC le même traitement qui a été réservé aux employés d'EAEL durant la première phase de la restructuration, quand ceux-ci ont été transférés au secteur privé, donc à CANDU Énergie.

Dans la présente loi, la mise en œuvre de ces mesures apporterait de la précision à un moment charnière de la restructuration d'EAEL.

[Traduction]

D'abord, ces mesures élimineront l'incertitude pour les employés de LNC en ce qui concerne le traitement de leur pension au moment où ils seront réorganisés à l'interne dans la filiale en propriété exclusive LNC.

Ensuite, elles permettront aux soumissionnaires répondant au processus d'approvisionnement que j'ai mentionné plus tôt de comprendre leurs obligations s'ils acquièrent les actions de LNC.

Cela met fin à ma déclaration préliminaire, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant donner la parole à M. Walker.

Robert Walker, président-directeur général, Énergie atomique du Canada limitée : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je vais tenter de fournir plus d'information contextuelle sur les observations de M. Lafaille. Je suis accompagné aujourd'hui de Jon Lundy, qui est l'agent principal de la transition pour EAEL. Comme l'a mentionné mon collègue, monsieur Lafaille, les laboratoires nucléaires du Canada ont un

a wholly owned subsidiary called Canadian Nuclear Laboratories, or CNL for short.

[Translation]

CNL may be a new organization, but it stands on the shoulders of Crown corporation with a proud history that spans over six decades of cutting-edge nuclear science and technology.

The creation of CNL is another chapter in the continuum of significant achievements that have served as landmarks in our remarkable story.

The new model of private-sector management and operation for CNL will capitalize on burgeoning market opportunities, opening up a promising new era.

[English]

This is clearly an exciting time for our approximately 3,400 employees. It's also an important moment for our host communities in Chalk River, Ontario; Pinawa, Manitoba; and Port Hope, Ontario. Strong community support and interest are certainly greatly valued by CNL.

Our corporate headquarters and core research and development operations will remain situated at Chalk River Laboratories, in the Upper Ottawa Valley, which, of course, some honourable senators have visited.

In the years ahead, the people of CNL will focus on three mandates. First, we will manage Canada's radioactive waste and decommissioning responsibilities accumulated during more than 60 years of nuclear R&D at the Chalk River and Whiteshell laboratories. Second, we will ensure that Canada's world-class nuclear science and technology capabilities and knowledge continue to support the government in its nuclear roles and responsibilities, from health protection and public safety to security and environmental protection. Third, we will provide access to industry on a commercial basis to address its need for in-depth nuclear science and technology expertise. Moreover, CNL will continue to develop highly qualified people and will be a source of highly skilled jobs and a key driver of economic benefit in our communities.

Launching CNL, honourable senators, is the first bold step in a new era, and we are ready to move forward.

Importantly, Bill C-43 provides welcome clarity for our employees regarding transitional pension coverage much sooner in the restructuring process than was the case when the CANDU business was sold. At CNL, we are ready to work in the new business model. This is because we have been aggressively pursuing a performance improvement agenda. For example, we gave back \$26 million in government appropriations this year

nouveau nom. Hier, nous avons lancé avec fierté une nouvelle filiale à cent pour cent, appelée Laboratoires Nucléaires Canadiens, ou LNC.

[Français]

Les LNC sont certes une nouvelle organisation, mais cette organisation s'appuie sur une société d'État dont le fier passé s'étend sur six décennies de science et de technologie nucléaires de pointe.

La création des LNC est un autre chapitre du continuum des réalisations majeures qui ont jalonné notre histoire remarquable.

Le nouveau modèle de gestion et d'exploitation par le secteur privé pour les LNC capitalisera sur les débouchés florissants du marché, ouvrant ainsi une nouvelle ère prometteuse.

[Traduction]

Il s'agit clairement d'une période palpitante pour l'ensemble de nos quelque 3 400 employés. Il s'agit également d'un moment important pour nos collectivités d'accueil de Chalk River, en Ontario; de Pinawa, au Manitoba, et de Port Hope, en Ontario. Pour les LNC, il est crucial de pouvoir compter sur un soutien et un intérêt communautaires solides.

Notre siège social et les activités de base en recherche et développement resteront situés aux Laboratoires de Chalk River, dans la vallée supérieure de l'Outaouais, que certains honorables sénateurs ont déjà visitée, bien sûr.

Dans les années à venir, les gens des LNC se concentreront sur trois mandats. Le premier, gérer les responsabilités du Canada liées aux déchets radioactifs et au déclassement, responsabilités qui découlent de plus de 60 ans de recherche et de développement nucléaires aux laboratoires de Chalk River et de Whiteshell. Le deuxième, garantir que les capacités de renommée mondiale du Canada en science et en technologie nucléaires continuent d'appuyer le gouvernement fédéral dans ses rôles et responsabilités — que ce soit la protection de la santé, la sûreté du public, la sécurité ou encore la protection de l'environnement. Le troisième est de fournir à l'industrie, sur une base commerciale, l'accès nécessaire pour répondre à ses besoins d'expertise poussée en science et en technologie nucléaires. En outre, les LNC continueront de former des personnes hautement qualifiées, et seront une source d'emplois très spécialisés, ainsi qu'un moteur clé des retombées économiques dans nos collectivités.

Le lancement des LNC, honorables sénateurs, est le premier pas décisif vers une nouvelle ère, et nous sommes prêts à aller de l'avant.

Un élément important de la restructuration est le projet de loi C-43, qui fournit des renseignements clairs et bienvenus à nos employés concernant la couverture de leur régime de pension durant la transition, et ce, bien plus tôt qu'il n'a été le cas lors de la vente de la Division CANDU. Aux LNC, nous sommes prêts à travailler selon le nouveau modèle d'affaires. C'est parce que nous avons poursuivi avec rigueur un programme d'amélioration du

thanks to productivity and efficiency improvements. We delivered a five-year, \$450-million legacy waste program under budget. We grew commercial revenues by over 30 per cent. We also delivered an \$82-million capital program, and we are currently building a new \$100-million laboratory complex.

Throughout our organization's storied history, we have constantly evolved to meet the challenges and opportunities that nuclear science and technology have presented. Our predecessors went to great lengths to create an AECL with its unique blend of facilities, expertise and a body of knowledge that contributed to the building of the global nuclear industry.

With our new organization, our focused missions and the government's significant capital investments, we will successfully carry that mantle forward as we project our experience and our expertise to a broader array of customers at home and abroad.

As we go forward with the GoCo model, we will exploit the ideas, the creativity and the drive to excellence that private sector operation will bring to the Canadian Nuclear Laboratories. I look forward to moving ahead on our journey as CNL enters an exciting new era of Canadian nuclear science, technology and innovation.

Thank you and we would be pleased to take questions, Mr. Chair.

The Chair: Thank you very much for your presentations. We will now go to Senator Massicotte.

[Translation]

Senator Massicotte: Thanks to everyone for being here. This division of the bill is detailed and complex. I want to make sure I am fully grasping the intention of the bill. It is an amendment that is meant to privatize the remaining shares following the sale to SNC-Lavalin. The aim of the bill is to allow current employees, not future ones, to participate in the federal pension plan for as much as three years. Is that the aim of the bill?

Mr. Lafaille: That is the essence of the bill. As soon as CNL shares are transferred to the private sector, existing employees will be covered by the federal pension plan for three years from the moment the shares are transferred. After that, the private sector will have to implement a pension plan. However, employees will be covered for a three-year period.

rendement. Nous avons par exemple redonné 26 millions de dollars en crédits parlementaires cette année, grâce à nos améliorations sur le plan de la productivité et de l'efficacité. Nous avons exécuté un programme de gestion des déchets historiques de 450 millions de dollars sur cinq ans — en deçà du budget. Nous avons augmenté nos recettes commerciales de plus de 30 p. 100. Nous avons aussi exécuté un programme d'immobilisations de 82 millions de dollars, et nous construisons actuellement un complexe de laboratoires d'une valeur de 100 millions de dollars.

Tout au long de la riche histoire de notre organisation, nous avons constamment évolué pour relever les défis et tirer parti des possibilités présentées par la science et la technologie nucléaires. Nos prédécesseurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour créer EACL, un mélange unique en son genre d'installations, d'expertise et d'ensembles de connaissances qui ont contribué au développement de l'industrie nucléaire mondiale.

Grâce à notre nouvelle organisation, nos missions ciblées et les investissements majeurs du gouvernement, nous poursuivrons notre œuvre en proposant notre expérience et notre expertise à un éventail plus vaste de clients, ici au pays, et à l'étranger.

À mesure que nous irons de l'avant avec le modèle d'OGEE, nous tirerons profit des idées, de la créativité et de la poursuite de l'excellence que l'exploitation par le secteur privé apportera aux Laboratoires nucléaires canadiens. Je me réjouis à l'idée de prendre ce nouveau départ, et de voir les LNC entrer avec confiance dans une nouvelle ère de science, de technologie et d'innovation nucléaires pour le Canada.

Merci, monsieur le président, nous serons heureux de répondre à des questions.

Le président : Merci beaucoup de vos présentations. Nous allons maintenant donner la parole au sénateur Massicotte.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci à vous tous d'être avec nous. Cette section du projet de loi est détaillée et complexe. J'aimerais m'assurer de bien comprendre l'intention du projet de loi. C'est un amendement, un acte qui existe pour permettre la privatisation de l'avoir qu'il reste à la suite de la vente à SNC-Lavalin. Le but du projet de loi est de permettre aux employés existants, et non futurs, de participer au régime de pensions fédéral pour une période allant jusqu'à trois ans. Est-ce vraiment le but principal du projet de loi?

M. Lafaille : C'est l'essentiel du projet de loi. À partir du moment où les actions de CNL seront transférées au secteur privé, les employés existants, au moment de la cession des actions, seront couverts sous le régime fédéral des pensions pour une période de trois ans. Après quoi, le secteur privé devra mettre un régime de pensions en place. Cependant, pendant une période de trois ans, les employés seront couverts.

Senator Massicotte: They are covered for three years as long as the future employer contributes to the pension fund?

Mr. Lafaille: Absolutely. One of the bill's clauses stipulates that CNL will be required to contribute to the pension fund for those three years.

Senator Massicotte: Why only three years? Why not longer? Why do you think that is long enough?

Mr. Lafaille: The legislation states three years. Perhaps I can turn to my Treasury Board colleague, but that is the maximum period set out in the legislation. It is also in line with what was provided to AECL employees who were transferred to Candu Energy, the SNC-Lavalin subsidiary, during the earlier restructuring phase. There are similarities in how the AECL employees were treated during the first phase of the restructuring and how we want to treat them, with a certain equity, during the current phase of the restructuring, and rightly so.

Dominique Laporte, Executive Director, Pension, Policy and Programs, Pension and Benefits Sector, Treasury Board of Canada Secretariat: It is definitely in line with what has happened with similar cases in the past. I am talking about Candu and seven other similar situations. The legislation stipulates that employees are covered by the public service plan for a maximum of three years.

Senator Massicotte: Does it say that the future employer's pension plan will be similar and comparable to the existing pension fund? Or does it allow for significant changes and give the employee three years, if unsatisfied, to find another job? What kind of transition will there be?

Mr. Lafaille: Since CNL will be the property of a private company or a consortium of private companies under the terms of the ongoing acquisition process, it will be up to the private company to establish a pension plan that it feels is appropriate. The government is not predetermining the specific terms of the pension fund. We want a pension fund, but it will be up to the private company to establish the terms that it deems necessary to keep the company operational.

Senator Massicotte: The bill requires a pension fund, but it could be completely different and far less generous than the federal pension fund.

Mr. Lafaille: It will be up to the private company to establish a pension plan that it feels is appropriate.

As Dr. Walker said, the government was clear on the laboratories' future missions. There is a lot of work to do with respect to managing the waste that has been accumulated over the past 60 years, but there are important science and tech missions as well. If the private sector is going to carry out those functions and

Le sénateur Massicotte : Ils sont couverts pour trois ans à condition que le futur employeur fasse des contributions au fonds de pension?

M. Lafaille : Absolument. Un des articles du projet de loi précise que la compagnie LNC aura l'obligation de contribuer au fonds de pension pendant ces trois années.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi seulement trois ans? Pourquoi pas plus longtemps? Pourquoi pensez-vous que cette période soit assez longue?

M. Lafaille : Trois ans sont ce que prévoit la loi. Je peux peut-être me référer à mon collègue du Conseil du Trésor, mais c'est la période maximale que prévoit la loi. C'est aussi cohérent avec ce qui avait été octroyé dans la phase précédente de restructuration aux employés d'EACL qui ont été transférés à CANDU Énergie, qui est la filiale de SNC-Lavalin. Il y a donc une cohérence ici dans la façon dont on traite les employés d'EACL au cours de la première phase de la restructuration et dans la manière dont on veut les traiter aussi, avec équité, dans la phase présente de la restructuration.

Dominique Laporte, directeur exécutif, Politiques et programmes en matière de pensions, Secteur des pensions et avantages sociaux, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : C'est définitivement cohérent avec ce qui a été fait dans le passé dans des cas similaires. On parle de CANDU et on parle aussi de sept cas où il y avait des situations semblables. La loi donne un maximum de trois ans aux employés pour être couverts par le régime de la fonction publique.

Le sénateur Massicotte : Est-il prévu que le fonds de pension de ce futur employeur sera similaire et comparable au fonds de pension existant? Ou bien permet-on une variation importante selon laquelle l'employé a trois ans, et s'il n'est pas satisfait, il peut se trouver un autre emploi? Quelle est la transition que vous prévoyez?

M. Lafaille : Comme LNC sera la propriété d'une compagnie privée ou d'un consortium de compagnies privées aux termes du processus d'approvisionnement en cours, ce sera la responsabilité de la compagnie privée d'établir le régime de pensions qui lui convient. Le gouvernement ne prescrit pas à l'avance les modalités précises de ce fonds de pension. Nous voulons un fonds de pension, mais ce sera à la compagnie privée de déterminer les modalités qu'elle juge nécessaires pour que la compagnie soit opérante.

Le sénateur Massicotte : Le projet de loi exige un fonds de pension, mais il peut être tout à fait différent et beaucoup moins généreux que le fonds de pension fédéral.

M. Lafaille : Ce sera à la gestion de la compagnie privée de déterminer le régime de pensions qui lui convient.

Comme le Dr Walker l'a dit, le gouvernement a été clair sur les missions futures des laboratoires. Dans le cas de la gestion des déchets accumulés depuis 60 ans, il y a beaucoup de travail à faire, mais aussi des missions importantes en termes de science et technologie. Pour que le secteur privé puisse remplir ces fonctions

missions, it will need the highly qualified expertise of the AECL laboratories. We believe that in order to retain that existing expertise or to attract new expertise, the private sector will have to put in place a satisfactory overall compensation package. It will be up to the private sector to determine, in partnership with employees, which plan is best for them.

Senator Massicotte: The employee still has three years to make adjustments or react, and the employer as well?

Mr. Lafaille: Exactly. It provides a certain amount of stability and a planning horizon. Current employees will retain pension plan coverage until they are transferred to the private sector. Once that happens, management and employees will have three years to discuss which plan is best for them.

[English]

Senator Ringuette: Thank you for talking about the issue of pensions, but the central purpose of this bill is to allow the government to dissolve a Crown corporation and sell it to the private sector. Isn't that right?

Mr. Lafaille: The restructuring of AECL started way back, in 2009.

Senator Ringuette: Yes, I'm very well aware.

Mr. Lafaille: You're aware of this. The current model we're looking at is to transfer the management operations of the nuclear laboratories to the private sector, which is comparable to the model that has been in place in the U.S. for decades and has recently been put in place in the United Kingdom. It's consistent with that management model. AECL, as a Crown corporation, will remain the owner of the facilities and of the intellectual property. The government has been clear in terms of the missions going forward. There have been decades of missions carried out by nuclear laboratories, but what is changing is the delivery mechanism by which these missions will be accomplished going forward.

The wholly owned subsidiary that Mr. Walker talked about, which is CNL, will be transferred to the private sector. Through a contract there will be determination of the scope of work, the annual program of work under an incentive program that would make sure that the taxpayers get value for money in terms of the delivery of the missions that the government decided to continue at the laboratories going forward.

Senator Ringuette: Mr. Walker, isn't it the Canadian Nuclear Laboratories that produces the medical isotope?

Mr. Walker: Yes, senator, that's the case.

Senator Ringuette: That has been and will continue to be a vital issue and was the centre of grave concerns for all Canadians in 2008, 2009 and 2010 because of the supply?

et ces missions, il aura besoin d'expertise hautement qualifiée aux laboratoires d'EACL. Nous croyons que, pour retenir l'expertise qui existe maintenant ou pour attirer une nouvelle expertise, il faudra un régime de rémunération global satisfaisant qui soit mis en place par le secteur privé dans le futur. Ce sera au secteur privé de déterminer, avec ses employés, quel sera le régime optimal.

Le sénateur Massicotte : L'employé a tout de même trois ans pour s'ajuster ou réagir, et l'employeur pareillement?

M. Lafaille : Exactement. Cela donne une certaine stabilité et un horizon de planification. Donc, les employés actuels demeureront couverts par un régime de pensions jusqu'à ce qu'ils soient transférés au secteur privé. Après quoi, la gestion et les employés auront trois ans pour discuter du régime qui leur convient.

[Traduction]

La sénatrice Ringuette : Merci de nous avoir parlé de la question des pensions, mais l'objectif principal de ce projet de loi vise à permettre au gouvernement de démanteler une société d'État et de la vendre au secteur privé, n'est-ce pas?

M. Lafaille : La restructuration d'EACL a commencé il y a longtemps, en 2009.

La sénatrice Ringuette : Je le sais bien.

M. Lafaille : Bon, vous le savez déjà. Le modèle que nous envisageons actuellement consiste à transférer les activités de gestion des laboratoires nucléaires au secteur privé, comme les États-Unis l'ont fait il y a des décennies et comme vient récemment de le faire le Royaume-Uni. Nous envisageons un modèle de gestion comparable au leur. Les installations et la propriété intellectuelle appartiendront encore à EACL, en tant que société d'État. Le gouvernement a clairement énoncé ses missions futures. Les laboratoires réalisent des missions depuis des décennies; la seule chose qui changera, c'est le mécanisme d'exécution de ces missions.

La filiale en propriété exclusive dont M. Walker a parlé, LNC, sera transférée au secteur privé. La portée du travail et le calendrier annuel des activités seront établis aux termes d'un contrat, et les travaux réalisés dans l'atteinte des missions que le gouvernement a décidé de confier aux laboratoires seront réalisés dans le cadre d'un programme d'incitatifs afin que les contribuables en aient pour leur argent.

La sénatrice Ringuette : Monsieur Walker, Laboratoires nucléaires canadiens ne produit-elle pas des isotopes médicaux?

M. Walker : Oui, madame la sénatrice, c'est bien le cas.

La sénatrice Ringuette : Les isotopes médicaux sont d'une importance capitale; la question de leur approvisionnement n'a-t-elle pas suscité de vives inquiétudes chez les Canadiens en 2008, 2009 et 2010?

Mr. Walker: Senator, you're correct. That year we had a problem with the large research reactor at Chalk River, the NRU. We had an extended, unplanned outage, and because at that time AECL was such a dominant supplier of the one particular medical isotope, molybdenum-99, then we ended up with disruption in the global supply.

In the years since, there has been a substantial change to the nature of the global medical isotope supply, in large measure in response to the fact that the global community came to realize it was unacceptable to have a single point of failure.

Today there are nine research reactors around the world that cooperate and coordinate the production of medical isotopes. The NRU is one of the nine. With that, we're able to provide planning and projected timing of maintenance outages of the reactors, and when one reactor has issues and goes down unexpectedly, the others can surge capacity. Production of medical isotopes is an essential service. We are no longer in a situation where provision of isotopes from NRU is essential to sustained supply. This of course is against the backdrop of the government's decision that we would stop the production of isotopes from the NRU in 2016. By all indications, the global system of supply has responded to that anticipated date, with the warning that was given, and is in a much more robust position today by consequence.

Senator Ringuette: Is it possible to have the conditions and requirements for the selling of the Canadian nuclear lab?

Mr. Lafaille: I'm sorry, senator, I'm not sure I totally understand.

Senator Ringuette: Can we have the conditions of the sale? What are the requirements of the sale?

Mr. Lafaille: I'm sorry, I misunderstood your question.

Senator Ringuette: It belongs to all Canadians.

Mr. Lafaille: There is an ongoing procurement process, so some information is actually posted on the Public Works and Government Services website, and we can provide you with all the public information related to that. It would specify the process, the government's expectations for this procurement process, if it would be useful for you to have this information.

Senator Ringuette: Yes, certainly.

Mr. Lafaille: We will do that.

Senator Mitchell: Thanks to all of you. With respect to the pension transition, maybe you said this, but I just wanted to clarify it. I get that once the three years is up the company takes over the pension from then on. Does it take over the guarantee of the pension benefits that have accrued and have been earned by the pensioners and subscribers up to that point? Or does it take that over so that they in fact lose the government guarantee of their pension benefit to that point?

M. Walker : C'est exact, madame la sénatrice. Le grand réacteur de recherche de Chalk River, le NRU, a éprouvé des problèmes cette année-là. Il a subi une panne prolongée et inattendue, et comme EACL était à l'époque un principal fournisseur d'un type d'isotope médical, le molybdène 99, l'approvisionnement mondial s'est trouvé interrompu.

Depuis lors, l'approvisionnement mondial en isotopes médicaux a connu d'importants changements, en grande partie attribuables à la réalisation, par la communauté mondiale, qu'il était inacceptable d'avoir un point de défaillance unique.

Il y a aujourd'hui neuf réacteurs de recherche dans le monde qui produisent des isotopes médicaux de façon coordonnée. Le réacteur NRU en est un. Nous pouvons ainsi planifier les arrêts prévus des réacteurs aux fins d'entretien, et lorsqu'un réacteur subit un arrêt imprévu, les autres peuvent augmenter la production d'isotopes médicaux, production qui constitue un service essentiel. Nous ne sommes plus dans une situation où le réacteur NRU est essentiel à une production soutenue d'isotopes. Bien évidemment, tout ceci s'inscrit également dans le cadre de la décision du gouvernement de mettre fin à la production d'isotopes par le réacteur NRU d'ici 2016. Tout semble indiquer que le système d'approvisionnement mondial a pris les dispositions nécessaires en conséquence afin de renforcer sa capacité.

La sénatrice Ringuette : Est-il possible de connaître les conditions et exigences liées à la vente du laboratoire nucléaire canadien?

M. Lafaille : Veuillez m'excuser, madame la sénatrice, mais je ne suis pas sûr de bien vous comprendre.

La sénatrice Ringuette : Pouvons-nous prendre connaissance des conditions de vente? Quelles sont les exigences liées à la vente?

M. Lafaille : Je suis désolé, j'avais mal compris la question.

La sénatrice Ringuette : Cette installation appartient à tous les Canadiens.

M. Lafaille : Le processus d'achat est en cours. Certains renseignements figurent sur le site de Travaux publics et Services gouvernementaux. Nous pourrions vous donner toute l'information publique si elle pouvait vous être utile; elle porterait sur le processus et les attentes du gouvernement relatives au processus d'achat.

La sénatrice Ringuette : Certainement.

M. Lafaille : Nous vous la communiquerons.

Le sénateur Mitchell : Merci à tous. J'aimerais obtenir une précision au sujet de la transition du régime de pension, même si vous l'avez peut-être déjà apportée. Je comprends que la société sera responsable du régime de pension après une période de trois ans. Assumera-t-elle également la garantie protégeant les prestations de retraite accumulées auxquelles ont droit les retraités et les cotisants? Autrement dit, perdront-ils la garantie gouvernementale protégeant les prestations de retraite accumulées jusqu'à ce point?

Mr. Lafaille: Everything that's been accrued by contributors to the Public Service Pension Plan will be protected.

Senator Mitchell: It stays there.

Mr. Lafaille: It stays with the Government of Canada and the pension plan of the Government of Canada. Going forward, it will be the responsibility of CNL to establish their own pension plan, and it will be their obligation.

Senator Mitchell: As any private company would do, although it's not quite private.

Mr. Lafaille: That's right.

Senator Mitchell: Give or take.

Mr. Walker, you made the point, which was very interesting, that the company has grown commercial revenues by over 30 per cent. What does 30 per cent represent and how have you grown them?

Mr. Walker: These numbers are in the public domain for our annual report presented to Parliament. Our commercial revenues in 2013-14 were in the order of \$150 million.

Senator Mitchell: So what grew them? Doing more of what?

Mr. Walker: It grew through research and development services offered to the global nuclear industry, expanding into other markets, isotope production, including other than molybdenum-99, and generally increased volume.

We grew the number of customers that are now working with the labs, all in the notion that we have lots to offer and people want what we have.

Senator Mitchell: I know that you no longer have the CANDU reactor under your purview, but what's happened to that? Is it still being developed? Is it over? Is it being sold? Are we selling some of them?

Mr. Walker: Thank you, senator. This could be a somewhat protracted response.

In the first transaction, the government sold the assets of our CANDU reactor division, essentially half the Crown corporation, to a wholly owned subsidiary of SNC-Lavalin called Candu Energy. It retains and has the intellectual property under license from us and is the OEM, the design authority for CANDU reactors around the world. It has, as well, a services business that it markets around the world. We, in turn, actually have a commercial relationship with Candu Energy. It is one of our larger commercial customers. It is currently working on new reactor sales in a number of jurisdictions around the world, including Romania, Argentina, the United Kingdom and China.

Senator Massicotte: Any sales?

Mr. Walker: We're watching closely what's happening in Romania.

M. Lafaille : Toutes les cotisations versées par les cotisants au Régime de pension de la fonction publique seront protégées.

Le sénateur Mitchell : Elles demeureront dans la caisse.

M. Lafaille : Elles resteront dans la caisse de retraite du gouvernement du Canada. LNC aura plus tard l'obligation d'établir son propre régime de pension.

Le sénateur Mitchell : Comme le ferait toute société privée, bien que celle-ci n'est pas exactement privée.

M. Lafaille : C'est cela.

Le sénateur Mitchell : Plus ou moins.

Monsieur Walker, vous avez indiqué que votre société a augmenté ses recettes commerciales de plus de 30 p. 100, ce qui est fort intéressant. Que représente cette augmentation en chiffres réels et comment l'avez-vous réalisée?

M. Walker : Ces chiffres relèvent du domaine public et figurent dans le rapport annuel présenté au Parlement. En 2013-2014, nos recettes commerciales étaient de l'ordre de 150 millions de dollars.

Le sénateur Mitchell : Comment avez-vous augmenté vos recettes? Qu'avez-vous fait de plus?

M. Walker : L'augmentation est attribuable aux services de recherche et de développement offerts à l'industrie nucléaire mondiale, aux nouveaux marchés que nous avons percés, à la production d'isotopes autres que le molybdène 99 et à l'augmentation générale du volume.

Les laboratoires ont de nouveaux clients, car nous avons beaucoup à offrir et nos produits sont en demande.

Le sénateur Mitchell : Je sais que le réacteur CANDU ne relève plus de vous, mais que lui est-il arrivé? Est-il toujours en développement? A-t-il arrêté de fonctionner? Est-il en vente? En vendons-nous certaines parties?

M. Walker : Merci, sénateur. La réponse à votre question risque d'être plutôt longue.

La première transaction consistait en la vente, par le gouvernement, des biens de la Division des réacteurs CANDU, soit environ la moitié de la société d'État, à Candu Energy, filiale en propriété exclusive du Groupe SNC-Lavalin. Celle-ci possède toute la propriété intellectuelle sous licence d'EACL, en plus d'être le constructeur OEM et le responsable de la conception pour les réacteurs CANDU dans le monde. Elle offre également des services à divers marchés dans le monde. Pour notre part, nous avons une relation commerciale avec Candu Energy. Il s'agit d'un de nos principaux clients. Elle est actuellement en train de négocier la vente de nouveaux réacteurs à divers pays comme la Roumanie, l'Argentine, le Royaume-Uni et la Chine.

Le sénateur Massicotte : Y en a-t-il qui ont été conclues?

M. Walker : Nous suivons de près la situation en Roumanie.

Senator Massicotte: So not yet.

Mr. Walker: Not yet.

Senator Wallace: Just to follow up on Senator Mitchell's question, Mr. Lafaille, I'm not sure I understood your answer. One of the objectives of the bill is to provide this transitional pension coverage for coverage that would continue in the Public Service Pension Plan for a period of three years from the date in which CNL ceases to be a Crown corporation.

At the end of the three-year period, what would the employees' entitlement be to the pension benefit that exists at that point? I thought in your answer you referred to the employees' ability to recover contributions made during the period that they were employees, but is that it? It's just a recovery, a payout of contributions made plus with some deemed interest? I guess the simple question is what would the employees' entitlement be at the end of the three-year period?

Mr. Lafaille: I will defer to my colleague from the Treasury Board, who is a specialist in this.

Mr. Laporte: They would be eligible to the pension that was accrued over time. For example, if they reached the age of 60 and had the number of years of service, these people would be entitled to start taking their pension.

Senator Wallace: If they were at age 60.

Mr. Laporte: Exactly, if they meet the regular requirement under the Public Service Superannuation Act.

Senator Wallace: If, at that point, they hadn't met the minimum number of years to have an entitlement to a pension, what would their entitlement be at that point, at the end of the three years?

Mr. Laporte: If they haven't met, for example?

Senator Wallace: Yes, if they hadn't been employed for a minimum number of years or reached the minimum age that would entitle them to a pension if they continued on with the Public Service Pension Plan, if that didn't occur, what would their entitlement be at the end of the three years?

Mr. Laporte: Their entitlement would be similar to that of any employee leaving the public service without having the number of years of service. So they would be entitled to a reduced Canada pension.

Senator Wallace: They would be entitled to a reduced pension. Would it not be a LIRA? Wouldn't they take a cash payout from their contributions and some calculation of the employer's contribution and set up a new LIRA?

Mr. Laporte: That's a good question. I guess it depends also on the new Canada pension regime that will be set up by the new employer. They could choose to transfer, for example. I'm

Le sénateur Massicotte : Donc pas encore.

M. Walker : Pas encore.

Le sénateur Wallace : Pour faire suite à la question du sénateur Mitchell, je ne suis pas sûr d'avoir compris votre réponse, monsieur Lafaille. L'un des objectifs du projet de loi consiste à établir une période de transition pour les pensions de manière à ce que celles-ci soient couvertes par le Régime de pension de retraite de la fonction publique pour une période de trois ans suivant la date à partir de laquelle LNC cesse d'être une société d'État.

Au terme de la période de trois ans, quels seront les droits des employés relativement aux prestations de retraite accumulées jusqu'à ce point? Votre réponse m'a amené à croire que vous parliez de la capacité des employés de récupérer les cotisations versées pendant qu'ils étaient employés; est-ce bien le cas? Dois-je comprendre qu'ils pourront récupérer la somme de leurs cotisations, plus intérêts? Simplement dit, quels seront les droits des employés au terme de la période de trois ans?

M. Lafaille : Je m'en remets à mon collègue du Conseil du Trésor, qui est un spécialiste en la matière.

M. Laporte : Ils seraient admissibles à la pension accumulée jusqu'alors. Par exemple, les employés âgés de 60 ans ayant accumulé les années de service nécessaires seraient admissibles à leur pension de retraite.

Le sénateur Wallace : S'ils sont âgés de 60 ans.

M. Laporte : C'est exact, et s'ils répondent aux exigences de la Loi sur la pension de la fonction publique.

Le sénateur Wallace : Quels seraient les droits des employés qui n'ont pas accumulé le nombre d'années de service nécessaire pour être admissibles à leur pension à la fin de la période de trois ans?

M. Laporte : Ceux qui, par exemple, n'ont pas atteint les exigences?

Le sénateur Wallace : Oui, à quoi auraient droit, au terme de la période de trois ans, les employés qui n'ont pas travaillé un nombre suffisant d'années ou qui n'auraient pas atteint l'âge minimum pour être admissibles à leur pension s'ils étaient encore avec le Régime de pension de retraite de la fonction publique?

M. Laporte : Ils auraient les mêmes droits que n'importe quel employé qui quitte la fonction publique avant d'avoir accumulé le nombre d'années de service nécessaire. Ils seraient admissibles à des prestations de retraite réduites.

Le sénateur Wallace : Ils seraient admissibles à une pension réduite. Ils n'auraient pas accès à un CRIF? Ne pourraient-ils pas toucher une somme équivalente au total de leurs cotisations et à une part des cotisations de l'employeur et établir un nouveau CRIF?

M. Laporte : C'est une bonne question. Je suppose que cela dépendrait des modalités du régime de pension établi par le nouvel employeur. Ils pourraient transférer leur pension. Ce ne

speculating because I don't know what will be provided in terms of pension agreement in the future. For sure they could transfer their accrued benefits to the new employer.

Senator Wallace: That was a question I had, whether that ability existed to roll it over, not knowing what the employer's plan would be now.

So there is that ability for the employees to roll that over if they chose to do so, and, if not, they could take a financial payout from the existing plan and set it up in a LIRA. That's the most common way; is that right?

Mr. Laporte: They can really take advantage of the years of service that were accumulated under the Public Service Superannuation Act and draw a pension. Or, depending on the new pension regime that will be set in place, they can take advantage also of the new provision, depending on what these provisions will be in the future.

Senator Wallace: It would be their choice.

Mr. Laporte: Exactly.

Senator Massicotte: Could I have a supplementary on that one?

Senator Wallace: I'm out of gas on that one. I'm done.

Senator Tannas: Again, I don't want to get too far down in the weeds, but they would be able to transfer what they've contributed, and the government would transfer their corresponding liability to a new pension plan, potentially. Is that right? Or would they actually be losing the government's contribution in the case of where they haven't got to vesting yet? They've only worked six or ten years, and I don't know what the cut-off is for the minimum number of years of service before you're vested.

If they were below that number at the end of three years, do they lose the government's contribution, or does it somehow transfer?

Mr. Laporte: I cannot speculate about the transfer. My understanding is that in similar situations they were able to transfer that to the new pension regime. One thing that is sure is that they would not lose the employer contribution.

You could choose to retire right away, for example, if they wish to do that. This is one option that is available and taking benefits of the full pension.

Senator Tannas: Not if I'm not vested yet. I worked for 10 years. Investing doesn't happen until year 12 — or whatever it is. I'm still going to get my 10 years of employer's contribution or employer's liability, either monetized for me individually or transferred to a new plan.

sont que des suppositions, car j'ignore les modalités de l'entente sur les pensions futures. Ils pourraient assurément transférer les prestations accumulées à leur nouvel employeur.

Le sénateur Wallace : C'est ce que je me demandais, s'ils avaient la possibilité de transférer leur pension étant donné que le régime de l'employeur nous est inconnu.

Ils pourront donc soit transférer leur pension, soit retirer les cotisations versées au régime actuel et établir un CRIF. C'est l'option la plus courante, n'est-ce pas?

M. Laporte : Selon le nombre d'années de services accumulées, ils pourraient toucher une pension aux termes de la Loi sur la pension de la fonction publique. Ils pourraient également profiter des dispositions du nouveau régime de pension qui sera établi par l'employeur.

Le sénateur Wallace : Ils auraient le choix.

M. Laporte : Exactement.

Le sénateur Massicotte : Pourrais-je poser une question complémentaire?

Le sénateur Wallace : Je suis à bout de souffle sur cette question. J'abandonne.

Le sénateur Tannas : J'hésite à trop entrer dans les détails, mais outre les cotisations de l'employé qui seront transférées, les obligations du gouvernement pourront-elles l'être également? Ou bien est-ce que les employés devront renoncer aux cotisations du gouvernement s'ils n'ont pas encore atteint le point où leurs prestations de retraite sont acquises? Admettons qu'un employé n'a pas accumulé six ou dix ans de service, ou quel que soit le nombre d'années de travail nécessaire pour avoir un droit de pension acquis.

Les employés qui n'ont pas accumulé le nombre d'années de service nécessaire au terme de la période de trois devront-ils renoncer aux cotisations du gouvernement, ou bien pourront-ils les transférer?

M. Laporte : Je ne peux avancer d'hypothèses à ce sujet. Dans d'autres cas semblables, les employés ont pu transférer ces cotisations-là au nouveau régime de pension. Une chose est sûre, ils n'auront pas à renoncer aux cotisations de l'employeur.

Les employés auront aussi la possibilité de partir à la retraite. S'ils choisissent cette option, ils pourront toucher les pleines prestations de pension.

Le sénateur Tannas : Pas ceux qui n'ont pas un droit de pension acquis. J'ai travaillé 10 ans. Les cotisations ne sont pas investies avant 12 ans — quel que soit le chiffre réel. Je vais quand même avoir les contributions versées par l'employeur pendant 10 ans, ou bien ses obligations en la matière, qui feront l'objet d'un paiement unique ou bien seront transférées au nouveau régime.

Mr. Laporte: You're not going to be losing the employer contribution. For example, the 10 years that were accumulated by the employees, for which the employer did contribute, they will be able to take advantage of that like any government employee retiring who didn't have the number of years of service to take advantage of a full pension.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Massicotte: Let me try it my way. Upon the severance of the employee-employer relationship, the employee will have the amount of his contribution and his pro rata share of the employer contribution at that point in time. That is frozen.

You're making a presumption about the transfer, that the relationship with the new contractor or employer will probably occur, but that's not for certain. There may not be a transfer. So, the employee has a right to stay in the pension fund and he gets whatever the calculation was worth, at present value for the future, or as liquidation. If the agreement with the purchaser is suitable, then maybe that transfer will be allowed. However, you're only speculating because at this point in time, you don't know. Is that accurate?

Mr. Laporte: You're right, senator. It will always be their choice either to transfer that to the new employer or to draw out their pension entitlement.

Mr. Lafaille: Everything that's been owned will be protected. At some point in time, there will be a choice. When the employee knows the details of the new pension plan set up by the company, in terms of their options, there will be a choice of what they want to do. However, it's too early to speculate now about what this could be.

The Chair: All right, we have all the experts here on pensions.

Senator Mitchell: If someone is 45 years old and they have been in the pension plan for 20 years, then they have accrued 1.5 per cent a year — 35 per cent of their yearly \$75,000. They'll wait until they are 60 to start claiming and getting paid the 35 per cent on their average five years. It would be as though it was a government pension payout. Or, depending on what CNL does, they might say that it's more to my advantage to take all the money — the government's and my share — and roll it into this new pension, even though it won't be anywhere near as guaranteed as the government pension would be. Is that right?

Senator Ringuette: The guarantee is questionable?

Mr. Laporte: That is accurate.

Senator Mitchell: Thanks.

M. Laporte : Personne ne devra renoncer aux cotisations de l'employeur. Par exemple, l'employé dont vous parlez qui a accumulé 10 ans de service durant lesquels le gouvernement a cotisé au régime de pension y sera admissible au même titre que n'importe quel autre employé gouvernemental qui prend sa retraite avant d'avoir accumulé le nombre d'années de service nécessaire pour avoir droit à une pleine pension.

Le sénateur Tannas : Merci.

Le sénateur Massicotte : Je vais poser la question autrement. Dès le moment où la relation employé-employeur est rompue, l'employé est admissible à ses cotisations ainsi qu'à sa juste part des cotisations du gouvernement calculées jusqu'à ce moment-là. Ces sommes sont bloquées.

Vous supposez qu'il y aura une entente avec le nouvel entrepreneur ou employeur, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Il est possible que les cotisations ne puissent être transférées. L'employé a donc le droit de rester avec son régime de pension et toucher la somme calculée, soit en la transférant à un autre régime, soit en liquide. Si l'entente avec le nouvel employeur contient des modalités à cet effet, le transfert sera permis. Cependant, ce ne sont que des suppositions, car il n'y a aucun moyen pour vous de savoir à ce point-ci. Est-ce exact?

M. Laporte : Vous avez raison, sénateur. Les employés auront toujours le choix soit de transférer leur pension au régime du nouvel employeur, soit de la retirer.

M. Lafaille : Tout ce qui leur appartient sera protégé. Un moment donné, il va y avoir un choix à faire. À partir du moment où l'employé connaît les détails du nouveau régime de retraite établi par l'entreprise, pour ce qui est des options, il devra choisir ce qu'il veut faire. Cependant, il est trop tôt pour essayer de deviner quelle forme tout cela va prendre.

Le président : Très bien. Nous avons ici tous les experts des régimes de retraite.

Le sénateur Mitchell : Si une personne a 45 ans et qu'elle fait partie du régime de retraite depuis 20 ans, elle a accumulé 1,5 p. 100 par année, soit 35 p. 100 de ses 75 000 \$ annuels. Elle va devoir attendre jusqu'à 60 ans pour commencer à réclamer des prestations et recevoir 35 p. 100 de son salaire moyen sur cinq ans. C'est comme si c'était une indemnité de retraite du gouvernement. Ou selon ce que les LNC vont décider de faire, on pourrait me dire qu'il est plus à mon avantage de prendre tout l'argent, soit la part du gouvernement et la mienne, et de le transférer dans ce nouveau régime, même s'il sera loin d'être aussi garanti que le régime de retraite du gouvernement. N'est-ce pas?

La sénatrice Ringuette : Il y a lieu de s'interroger sur la garantie?

M. Laporte : C'est exact.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Senator Ringuette: I have a follow-up question on the isotope production. Mr. Walker, you indicated that the government said that your labs would stop the production of isotopes by 2016? Usually, I follow this stuff closely, and I don't recall that. Can you refresh my memory?

Mr. Lafaille: I can take this question. In 2010, a blue ribbon panel was struck by the government following the events that Dr. Walker spoke about. This was about the NRU power outage. There were some recommendations coming out of this panel. In response to the panel, there was a statement by the Prime Minister saying that in 2016, the NRU would cease the production of the specific isotope, molybdenum-99. Since then, the government has maintained that policy intent.

At the same time, the government put two programs in place to find alternative ways of producing medical isotopes. First there was a program from 2010-12, and then a subsequent program is still going on, which is called the ITAP — the Isotope Technology Acceleration Program. This program aims to commercialize alternative ways to produce medical isotopes in order to meet patients' needs.

Senator Ringuette: The logic of all of this escapes me. When we have an entity that the taxpayer has already paid for, the study and so forth, and we have the expertise and we're producing medical isotopes, why say, "Well you won't do that anymore? We'll create a program for a new entity to look into this and develop a new way of making isotopes. Then, by 2016, you're out of the business."

As a taxpayer and as a concerned citizen with regards to the necessity of medical isotopes, we can say that there are nine other entities in the world that are creating or making these nuclear isotopes, but Canadians want to be reassured that whatever happens in any one of those nine entities, at least they can depend on the Canadian production and supply.

I guess I missed that one in that blue ribbon panel. It's a surprise to me and probably to a lot of Canadians.

The Chair: That's not something that we're dealing with right now.

Senator Ringuette: We're selling this entity.

Senator Massicotte: You should make an offer.

Senator Ringuette: We're selling this entity.

The Chair: New Brunswick should make an offer?

La sénatrice Ringuette : J'ai une autre question à poser sur la production d'isotopes. Monsieur Walker, vous avez indiqué que le gouvernement a dit que vos laboratoires cesseraient de produire des isotopes d'ici 2016? Habituellement, je suis l'actualité de près à ce sujet, mais je ne m'en rappelle pas. Pouvez-vous me rafraîchir la mémoire?

M. Lafaille : Je peux répondre à cette question. En 2010, le gouvernement a constitué un groupe d'experts après les événements dont M. Walker nous a parlé, soit après la mise hors service du réacteur NRU. Ce groupe a présenté un certain nombre de recommandations. Le premier ministre y a ensuite répondu en disant qu'en 2010, le réacteur NRU cesserait de produire ce type d'isotope, le molybdène 99. Depuis, le gouvernement a maintenu son intention politique.

Parallèlement, il a mis deux programmes en place pour trouver d'autres façons de produire des isotopes médicaux. Il y a d'abord eu un programme de 2010 à 2012, puis un autre qui se poursuit toujours et qu'on appelle le Programme d'accélération de la technologie des isotopes ou PATI. Ce programme vise à commercialiser d'autres procédés de fabrication d'isotopes médicaux pour répondre aux besoins des patients.

La sénatrice Ringuette : La logique de tout cela m'échappe. Nous avons une installation que les contribuables ont déjà payée, les études nécessaires ont été faites, nous avons l'expertise et nous produisons des isotopes médicaux, alors pourquoi voudrions-nous dire : « Vous n'en produirez plus. Nous allons créer un programme pour qu'une nouvelle entité se penche sur la question et conçoive une nouvelle façon de fabriquer des isotopes. Puis, d'ici 2016, vous serez mis hors circuit. »

En tant que contribuables et que citoyens préoccupés par la nécessité des isotopes médicaux, nous pouvons observer qu'il y a neuf autres entités dans le monde qui fabriquent ce genre d'isotopes nucléaires, mais les Canadiens veulent avoir l'assurance que quoi qu'il arrive dans ces neuf autres installations, ils pourront au moins se fier à la production et à l'approvisionnement canadiens.

Je suppose que j'ai raté cette nouvelle sur le groupe d'experts. C'est pour moi une surprise, comme ça l'est probablement pour beaucoup de Canadiens.

Le président : Ce n'est pas l'objet de notre conversation d'aujourd'hui.

La sénatrice Ringuette : Nous sommes en train de vendre cette installation.

Le sénateur Massicotte : Vous devriez faire une offre.

La sénatrice Ringuette : Nous sommes en train de vendre cette installation.

Le président : Le Nouveau-Brunswick devrait peut-être faire une offre?

Senator Ringuette: We're selling this entity that belongs to all Canadians. I think that the production of isotopes is part and parcel of that entity. It is relevant to this piece of legislation.

Mr. Lafaille: I don't know if you want me to provide a quick response.

The Chair: Respond quickly and then we'll wrap it up.

Mr. Lafaille: The events of the 2009 NRU power outage has shown that there are some single points of failure in the system. The common strategy has been to try to make the global system more robust by sending clear signals that we need to have alternative ways to produce medical isotopes. This way we are not vulnerable to single points of failure. One way is to promote the development of new technologies. The second way is to increase collaboration internationally to cope with supply disruptions. It has been quite effective. In 2009, when the event occurred, the NRU's share of medical isotopes was over 40 per cent, and it has decreased to about 15 to 20 per cent. So the global system has been adjusting. From the government's perspective, the strategy has been successful: The supply is more diverse and robust, and they have developed and supported new technologies. That would be my short answer on that issue.

The Chair: Thank you very much. Thank you for your presentation. We appreciate it. We are adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, November 6, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:02 a.m. to examine the subject matter of those elements contained in Divisions 3, 28, and 29 of Part 4 of Bill C-43, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 11, 2014 and other measures.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of the committee.

I would like to welcome honourable senators and any members of the public who are in the room as well as viewers from across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and are also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website.

La sénatrice Ringuette : Nous sommes en train de vendre cette installation, qui appartient à tous les Canadiens. Je pense que la production d'isotopes fait partie intégrante de cette installation. C'est tout à fait pertinent dans le contexte de ce projet de loi.

M. Lafaille : Je ne sais pas si vous voulez que je vous réponde rapidement.

Le président : Oui, répondez rapidement, après quoi nous allons conclure.

M. Lafaille : Les événements de 2009, l'interruption de service du réacteur RNU, nous ont montré qu'il y avait des failles dans le système. La stratégie commune a été d'essayer de rendre le système mondial plus robuste par l'envoi de signaux clairs selon lesquels il faut trouver d'autres façons de produire des isotopes médicaux. De cette manière, nous ne serons plus aussi vulnérables à ces failles. L'une des solutions passe par la promotion du développement de nouvelles technologies. La deuxième est d'accroître la collaboration internationale pour parer aux perturbations dans la chaîne d'approvisionnement. Les efforts en ce sens sont assez efficaces. En 2009, au moment des événements, la part des isotopes médicaux produits par le réacteur RNU était de plus de 40 p. 100, après quoi elle a diminué à environ 15 ou 20 p. 100. Le système mondial s'est donc adapté. Du point de vue du gouvernement, la stratégie a porté fruit : l'approvisionnement est plus diversifié et plus robuste, et de nouvelles technologies sont élaborées et appuyées. C'est ce que je vous répondrais brièvement.

Le président : Je vous remercie infiniment. Merci de votre exposé. C'est très apprécié. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 6 novembre 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 2, pour examiner la teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la Colombie-Britannique au Sénat et je suis le président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à mes collègues sénateurs, ainsi qu'à tous les gens du public qui sont présents dans la salle ou qui nous regardent à la télévision. Je rappelle à tous que les réunions du comité sont ouvertes au public en plus d'être accessibles en webdiffusion sur le site sen.parl.gc.ca. Vous

You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under “Senate Committees.” I would now like to ask senators around the table to introduce themselves.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Mitchell: Grant Mitchell, Alberta.

Senator Wallace: John Wallace, New Brunswick.

Senator Black: Douglas Black, Alberta.

Senator Seidman: Judith Seidman, Quebec.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Pierre-Hugues Boisvenu from La Salle, Quebec.

[*English*]

The Chair: I would like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Today is our second meeting on Bill C-43, the second budget implementation act, which was introduced in the House of Commons on October 23, 2014.

As you are likely aware, we are one of five committees in the Senate, in addition to the Senate Finance Committee, which were separately authorized on October 30 to examine the subject matter of the particular elements of Bill C-43. We will report our findings back to the Senate no later than November 27, 2014. For our committee, these particular elements are Divisions 3, 28 and 29 of Part 4 of the bill.

In the first segment of our meeting, to brief us on Division 3 of the bill, which deals with the Canadian High Arctic Research Station act, I am pleased to welcome, representing the Canadian Polar Commission, Dr. David J. Scott, Executive Director, who is appearing by video conference from Yellowknife; and Dr. David Hik, Board member, who is appearing by video conferences from Edmonton. Doctors Scott and Hik, I want to thank you for being with us by video conference from your separate locations. I understand that you have a joint presentation. I want to tell people that you were at your video conference site at 5:45 this morning. Those who think that we got up early in Ottawa, you just have to think about what these gentlemen did so they could be with us. The floor is yours, sirs. Go ahead.

David J. Scott, Executive Director, Canadian Polar Commission: Thank you very much, senators. It is an honour and a pleasure to be with you today, albeit remotely. Thanks to the miracle of video technology, we are able to be in two places at once.

In terms of introductory comments, Dr. Hik and I will keep this relatively brief so that we have ample time for your questions. We want to do two things today. First of all, we want to introduce

trouverez également plus de détails sur la liste de nos témoins sur le site web « Comités du Sénat ». Je vais demander aux sénateurs de se présenter.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Douglas Black, de l'Alberta.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pierre-Hugues Boisvenu, de La Salle, Québec.

[*Traduction*]

Le président : Je vous présente maintenant notre personnel en commençant par notre greffière, Lynn Gordon, et nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Nous en sommes à notre deuxième réunion sur le projet de loi C-43, Loi n° 2 d'exécution du budget, qui a été déposé à la Chambre des communes le 23 octobre 2014.

Comme vous le savez sans doute, nous sommes l'un des cinq comités du Sénat, en plus du Comité sénatorial des finances, qui, le 30 octobre, ont été individuellement autorisés à examiner la teneur de divers éléments du projet de loi C-43. Nous devons soumettre notre rapport au Sénat au plus tard le 27 novembre 2014. Les éléments que nous devons examiner sont les sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi.

Pendant la première partie de notre réunion, nous accueillons des témoins pour discuter de la section 3 du projet de loi, qui porte sur la loi sur la station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique. J'aimerais donc souhaiter la bienvenue à M. David J. Scott, directeur exécutif, qui comparait par vidéoconférence depuis Yellowknife, et M. David Hik, membre du conseil, qui comparait également par vidéoconférence depuis Edmonton, tous deux de la Commission canadienne des affaires polaires. Messieurs, je tiens à vous remercier d'être avec nous par vidéoconférence depuis vos villes respectives. Je crois savoir que vous ferez un exposé conjoint. J'aimerais préciser que vous étiez dans la salle de vidéoconférence à 5 h 45 ce matin. Ceux qui trouvent que nous nous sommes levés tôt ici à Ottawa, pensez à l'heure à laquelle ces messieurs ont dû se lever pour être avec nous. Messieurs, je vous cède la parole. Allez-y.

David J. Scott, directeur exécutif, Commission canadienne des affaires polaires : Merci beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est un honneur et un plaisir d'être avec vous ce matin, même à distance. Grâce au miracle de la technologie, nous pouvons être à deux endroits en même temps.

M. Hik et moi ferons un exposé relativement bref pour vous donner suffisamment de temps pour nous poser des questions. Nous avons deux objectifs ce matin. Premièrement, nous voulons

you to the Canadian Polar Commission and some of our current functions. As we move forward, this will be a core functionality of the new organization. Secondly, we want to emphasize that with this piece of legislation and the new organization that will stem from it, we have a fantastic opportunity to create a new polar knowledge organization that is going to be greater than the sum of its parts.

We are trying to leverage and maximize everything that we do, so that the spirit and the intent of this legislation can come to life. This is so we can serve northerners, Canadians and the world by creating the knowledge that is required about the polar regions.

On slide 2, the commission is Canada's national institution for furthering polar knowledge and awareness. Through an act of Parliament, we have been around since 1991. Our strategic goal that we strive for every day is that increased polar knowledge — and that's traditional and scientific knowledge — is transformed into action. It is important that this knowledge be practical and serve purposes that serve people, primarily northerners and then all Canadians.

The second point is that this merger of the commission with the High Arctic research station research program and the station that is currently booming along under construction at Cambridge Bay gives Canada an opportunity to strengthen its leadership position and really move knowledge creation ahead in the North.

On slide 3, the commission functions as a knowledge broker. We link producers or creators of knowledge with those who need to consume it. We work in both polar regions, North and South. Today, we will focus on the northern knowledge creation ecosystem. That's a network of local, national and international folks who are creating all sorts of knowledge about the region and those who need it for decision making.

There are four sub-points I would like to raise about delivering that knowledge-broker function. We do it through liaising with the current knowledge creators and users. These range from federal government departments running science programs; territorial governments, who increasingly are becoming knowledge creators; Aboriginal people and organizations in the North, who have knowledge and are creating new knowledge; and academics from across Canada and around the world. All are creating knowledge.

Our function is to strengthen and build partnerships among these folks, work with the networks and the infrastructure that exist in order to enhance efficiency and effectiveness. All of these organizations are independently funded. We try to bring it all together. We are trying to enhance Canada's international profile

vous donner un aperçu de la Commission canadienne des affaires polaires, ainsi que de nos rôles. Cela deviendra avec le temps un élément de base de la nouvelle organisation. Deuxièmement, nous voulons souligner que ce projet de loi et la nouvelle organisation à laquelle il donnera naissance sont pour nous une occasion en or de créer une organisation du savoir qui sera plus grande que la somme de ses parties.

Nous tentons d'optimiser tout ce que nous faisons afin d'incarner peu à peu l'objectif et l'esprit du projet de loi. Nous voulons servir les habitants du Nord, les Canadiens et la planète entière en créant les connaissances nécessaires sur les régions polaires.

Allons à la diapositive 2. Je veux d'abord mentionner que la commission est l'organisation nationale dont s'est doté le Canada pour accroître les connaissances et la sensibilisation à l'égard des régions polaires. La commission a été créée en 1991 par une loi du Parlement. Notre objectif stratégique au quotidien est de voir les nouvelles connaissances, tant scientifiques que traditionnelles, se transformer en mesures concrètes. Il faut donc que les connaissances aient un but pratique et servent les intérêts d'abord des habitants du Nord, puis de tous les Canadiens.

Je veux aussi souligner que la fusion de la commission avec le programme de recherche dans l'Extrême-Arctique et la station dont la construction bat son plein à Cambridge Bay constitue une belle occasion pour le Canada de renforcer sa position de chef de file et de stimuler le développement des connaissances dans le Nord.

Passons maintenant à la diapositive 3. La commission joue un rôle de transmission du savoir. Nous faisons le lien entre les producteurs de savoir et les consommateurs de ce savoir. Nous travaillons dans les deux régions polaires, celles du Nord et du Sud. Aujourd'hui, nous nous concentrerons sur l'écosystème de création du savoir dans la région du Nord. Nous avons là un réseau de gens aux niveaux local, national et international qui créent du savoir sur la région pour le mettre à la disposition des décideurs.

J'aimerais soulever quatre points au sujet de notre rôle dans la transmission du savoir. Nous nous acquittons de ce rôle en servant d'agent de liaison entre les créateurs de savoir et les utilisateurs. Les créateurs peuvent être des ministères fédéraux qui gèrent divers programmes scientifiques, des gouvernements territoriaux, qui jouent de plus en plus un rôle actif dans la création de savoir, des peuples ou des organisations autochtones qui se trouvent dans le Nord et qui possèdent et créent du savoir, ou encore des chercheurs venant du Canada ou de partout dans le monde. Ce sont tous des créateurs de savoir.

Notre rôle consiste donc à créer des partenariats solides entre eux et à miser sur les réseaux et l'infrastructure en place pour en accroître l'efficacité. Toutes ces organisations sont financées de façon indépendante. Nous nous employons à les réunir. Nous voulons accroître le rayonnement du Canada en tant que nation

as a circumpolar nation and assert that leadership in a global context. Canada derives knowledge from our northern region that the rest of the world needs.

We make information about the polar regions readily available to Canadians via a number of channels, including through social media — Facebook and Twitter. We have a regular blog with Canadian Geographic. Every two weeks we post a new story of interest and importance on their website and in the pages of the *Canadian Geographic* magazine that 3.5 million Canadians read. We also have the Polar Knowledge app that functions as a directory and a first point of contact for identifying experts, projects and programs in the circumpolar world. We are really reaching out to translate this knowledge to Canadians.

Finally, we provide analyses and promote northern perspectives to inform and influence new investments, such as CHARS, and to focus knowledge creation into the highest-priority areas from the perspective of northerners.

The starting point is that Canada's polar knowledge creation ecosystem is really thriving. There's a lot happening, but it is not yet coordinated or optimized for efficiencies. Additional partnerships can be created, and additional research capacity is actually required on the national, local and international scale.

A lot is happening, but more could be done. Therein lies the opportunity that lies before us with the development and implementation of the new organization.

If we skip ahead, then, to slide 4 in the deck, the investments in the new S&T program — and you've heard from Dr. Raillard how it is coming to life and have seen the images of the station under construction at Cambridge Bay — need to be leveraged into the existing knowledge-creation ecosystem that is out there. This is a huge new investment, a real shot in the arm for creating new knowledge, but it needs to find its place in the existing ecosystem and assist in creating that whole that's greater than the sum of the parts. Through the proposed merger with the commission, the new organization needs to enhance knowledge creation by working with and building on current successes, efforts like the Beaufort Regional Environmental Assessment, which is a multi-partner, multi-layer knowledge-creation exercise in the Beaufort Sea and Delta area; ArcticNet, a world-class network of researchers funded by the national Networks of Centres of Excellence program; the Geo-mapping for Energy and Minerals program that Natural Resources Canada runs; and local capacity, like the Cold Climate Innovation centre at Yukon College. All of these pieces of the puzzle are parts of that solution.

Increasing awareness of the key knowledge gaps is another major function, working towards identifying that common ground so that we can focus on the most important gaps of knowledge and create opportunities for collaborative solutions, stimulating partnerships among all of the players, in Canada and abroad, among our domestic institutions that are already creating that knowledge and between Canadian and international players.

circumpolaire et confirmer son rôle de chef de file sur la scène internationale. Le Canada recueille des connaissances sur les régions nordiques dont le reste de la planète a besoin.

Nous diffusons l'information que nous avons sur les régions polaires aux Canadiens de différentes façons, notamment sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter. Nous tenons un blogue avec la revue *Canadian Geographic*. Toutes les deux semaines, nous publions un article d'intérêt important sur leur site web et dans ce magazine qui est lu par 3,5 millions de Canadiens. Nous avons aussi l'application Savoir polaire qui contient des répertoires et sert de premier point de contact pour repérer des experts, des projets ou des programmes dans le milieu circumpolaire. Nous tenons beaucoup à ce que le savoir soit diffusé aux Canadiens.

Finalement, nous effectuons des analyses et nous prônons la prise en compte du point de vue des habitants du Nord dans les nouveaux investissements, comme la SCREA, et la création d'un savoir axé sur les grandes priorités des habitants du Nord.

Au Canada, l'écosystème de création du savoir sur les régions polaires est en pleine effervescence. Il y a beaucoup d'activités, mais il n'y a pas de coordination ni d'optimisation des ressources. On peut créer d'autres partenariats, et il faut accroître la capacité de recherche aux échelons local, national et international.

Il y a beaucoup d'activités, mais nous pouvons faire beaucoup plus, et c'est là où réside l'importance pour nous de créer cette nouvelle organisation.

Allons maintenant à la diapositive 4. M. Raillard vous a parlé de la création du nouveau programme de sciences et technologie et vous avez vu des images de la station qui est en cours de construction à Cambridge Bay. Il faut donc que les investissements dans ce programme profitent à l'écosystème de création du savoir existant. Il s'agit d'un très gros investissement qui donnera un solide coup de pouce à la création de savoir, mais il faut qu'il trouve sa place au sein de l'écosystème existant et serve à créer ce tout qui sera plus grand que la somme de ses parties. La nouvelle organisation qui naîtra de la fusion avec la commission doit favoriser la création de savoir en misant sur les initiatives à succès comme l'Évaluation environnementale régionale de Beaufort, un exercice de création de savoir multiniveau et multipartite dans la mer et le delta de Beaufort; ArcticNet, un réseau de chercheurs de classe mondiale financé par le programme national de réseaux de centres d'excellence; le programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux de Ressources naturelles Canada; et les ressources locales, comme le Cold Climate Innovation Centre au Collège du Yukon. Toutes ces pièces du casse-tête font partie de la solution.

Un autre de nos grands rôles consiste à mieux faire connaître les grandes lacunes dans le savoir existant, à les repérer, afin que nous puissions nous concentrer sur les plus importantes, en trouvant des solutions ensemble et en établissant des partenariats entre les divers acteurs au Canada et à l'étranger, entre nos organisations nationales qui se penchent déjà sur ce savoir et entre les Canadiens et les acteurs internationaux. Les chercheurs

There's a huge appetite in the international polar research community to come to Canada, to work on the key problems that the world needs solutions to and to do that with Canadian researchers.

Finally, as to catalyzing and leveraging additional investments to bring to the table, the funding that has already been allocated for the Canadian High Arctic Research Station and its program, as well as the commission, comes together, but that's a starting point. We need to do more to leverage additional intellectual partnerships that come along, often with financing. We need to work with the Canadian funders, the Canada Foundation for Innovation, the granting councils and the European Commission's Horizon 2020 program, which will facilitate much international participation in Canada.

If we jump ahead to the next slide, number 5, I will turn over to my board member, David Hik, to put some ideas on the table, and then we can certainly entertain your questions.

David Hik, Board Member, Canadian Polar Commission: Thank you very much and good morning. It is a great opportunity to be able to meet with you this morning and discuss some of the outcomes of conversations we have had in the last few weeks with the Canadian Polar Commission board of directors.

As you know, for the last four years the board has really worked hard to enable the activities that Dr. Scott just described, and we are pretty excited by the new legislation and the opportunity to play a role in the next stage of the development of the Canadian High Arctic Research Station.

I would like to address three points that came up in our discussions over the last three weeks and that, perhaps, are of interest to the committee and certainly might help to strengthen the proposed legislation.

The first of those is that although we understand that there are different ways of reporting to Parliament than are described in the current Canadian Polar Commission Act, we really do see an opportunity here for CHARS to play an active role in facilitating interdepartmental reporting of annual activities in the Arctic, including how funds are allocated. We address this in the context of being as efficient as possible with resources that are already in place, not just the requirement for future, new resources.

In some years in the past, there's been a federal or national activity report that tracks the investments and the outcome of those investments in the whole-of-government activity in Arctic research.

Over the last few years, we have worked quite closely with our partners in the United States, in the United States Arctic Research Commission. In fact, they have a very explicit provision in the U.S. Arctic Research and Policy Act that provides for inter-agency reporting of activities on an annual

étrangers sont très enthousiastes à l'idée de venir travailler au Canada pour trouver des solutions aux grands problèmes mondiaux et collaborer avec les chercheurs canadiens.

Enfin, pour ce qui est de bonifier les investissements, les fonds alloués à la Station de recherche dans l'Extrême-Arctique et à son programme, et ceux alloués à la commission seront regroupés, mais ce n'est qu'un point de départ. Il faut déployer plus d'efforts pour créer de nouveaux partenariats intellectuels qui viennent bien souvent avec du financement. Nous devons collaborer avec les bailleurs de fonds canadiens, la Fondation canadienne de l'innovation, les conseils subventionnaires et le programme Horizon 2020 de la Commission européenne, qui favorisera une grande participation internationale au Canada.

Passons à la diapositive 5, et je vais céder la parole à notre membre du conseil, David Hik, qui ajoutera quelques idées, puis nous pourrions répondre à vos questions.

David Hik, membre du conseil, Commission canadienne des affaires polaires : Merci beaucoup, et bonjour. Je suis très heureux d'être ici ce matin pour discuter avec vous du fruit de nos conversations au cours des dernières semaines.

Comme vous le savez, le conseil a travaillé d'arrache-pied au cours des quatre dernières années pour mettre en place tout ce dont vient de vous parler M. Scott, et nous sommes très heureux du nouveau projet de loi et à l'idée de jouer un rôle dans les prochaines étapes de la création de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

J'aimerais vous parler de trois points qui ont été soulevés dans nos discussions au cours des trois dernières semaines et qui pourraient intéresser le comité et pourraient assurément servir à renforcer le projet de loi.

Le premier point est que nous savons qu'il existe bien des façons de faire rapport au Parlement, différentes de celle prévue dans la Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires, et nous pensons que la SCREA pourrait jouer un rôle actif pour simplifier la production de rapports interministériels sur les activités qui se déroulent dans l'Arctique, notamment sur l'allocation des fonds. Le but ici est d'optimiser l'utilisation des ressources en place, et pas seulement de voir les besoins en nouvelles ressources.

Nous avons déjà eu par le passé, certaines années, un rapport qui dressait la liste de tous les investissements dans les activités de recherche sur l'Arctique qui étaient menées à l'échelle pangouvernementale, et des retombées de ces investissements.

Au cours des dernières années, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires au sein de la Commission américaine de recherche sur l'Arctique. Aux États-Unis, une disposition de l'Arctic Research and Policy Act indique clairement qu'un rapport interorganismes doit être présenté une

basis. We have certainly observed that, for the U.S., this has been a very effective mechanism to better coordinate whole-of-government Arctic research activities.

That leads to our second point of discussion, which is the opportunity to strengthen organizations' mandates to create a more integrated, whole-of-government approach to Arctic S&T programs.

There's a sense that, as currently proposed, the legislation falls a little short of achieving this objective — a whole-of-government approach — recognizing that there are many departments and agencies that are very active in a wide variety of Arctic S&T activities. The opportunity to integrate both scientifically across disciplines — particularly in different approaches to gathering knowledge, synthesizing knowledge and sharing knowledge — and also at the national level, recognizing that territorial governments, Inuit and First Nation organizations, the business community and, of course, international partners are very active in the Canadian Arctic in gathering knowledge that is of great use for a wide variety of users. This integration doesn't require creating a new organization or dismantling organizations but finding ways to network all of the activities more closely.

As Dr. Scott already mentioned, Canada is a leader in this type of coordination, through organizations like the ArcticNet Network of Centres of Excellence of Canada.

The final point I'd like to make is that as this legislation comes into force, as the new organization starts to take shape, as the roles of CHARS and the Canadian Polar Commission are merged, there's an opportunity to be very clear about the scope of those programs.

We will have the best research station in the world. In fact, we will have the best network of research stations in the Arctic, anywhere in the world. We want to make sure we have the best governance and legislation to guide those activities in the coming decades.

There certainly has been some question as to whether CHARS is the best branding for the new organization, recognizing its broad mandate and its role in Antarctic research. This is one of the questions that we have had. I think that there's not a specific solution, but we certainly want to make sure that CHARS, as it comes into force, has the broadest opportunity to deliver on its mandate.

It is a very exciting opportunity, and the board, as it rolls into its new responsibilities for the governance of CHARS, is very excited about the possibilities.

fois par année. Nous avons pu constater, assurément, que c'est une façon très efficace pour les États-Unis de bien coordonner les activités de recherche sur l'Arctique qui sont menées dans l'ensemble du gouvernement.

C'est ce qui m'amène à vous parler de notre deuxième point, soit la possibilité de renforcer le mandat des organisations pour doter le Canada d'une stratégie pangouvernementale intégrée en matière de programmes de sciences et technologie dans l'Arctique.

Il semble que le projet de loi, dans sa forme actuelle, ne permette pas tout à fait d'atteindre cet objectif — une stratégie pangouvernementale —, de reconnaître que de nombreux ministères et organismes jouent un rôle très concret dans une vaste gamme d'activités de sciences et technologie dans l'Arctique, et que nous avons l'occasion à la fois d'intégrer les activités scientifiques dans toutes les disciplines — en particulier les différentes façons de recueillir, de synthétiser et de diffuser le savoir — et au niveau national, en prenant acte que les gouvernements territoriaux, les organisations des Premières Nations et des Inuits, le monde des affaires et, bien sûr, nos partenaires internationaux jouent un rôle très actif dans la collecte de données dans l'Arctique canadien qui sont très utiles à un large éventail d'utilisateurs. Il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle organisation pour ce faire, ou de démanteler des organisations existantes, mais simplement de trouver une façon d'établir des liens plus étroits entre toutes les activités.

Comme M. Scott l'a déjà indiqué, le Canada est un chef de file dans ce genre de coordination, grâce à des organisations comme ArcticNet, le Réseau de centres d'excellence du Canada.

Le dernier point que j'aimerais soulever est le suivant. Alors que la loi entre en vigueur, que la nouvelle organisation commence à prendre forme, et qu'on fusionne les rôles de la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) et de la Commission canadienne des affaires polaires, c'est l'occasion de définir très clairement la portée de ces programmes.

Nous aurons la meilleure station de recherche au monde. En fait, nous aurons le meilleur réseau de stations de recherche dans l'Arctique, de tous les pays de l'Arctique. Nous voulons nous assurer d'avoir le meilleur cadre de gouvernance et la meilleure législation qui soient pour guider ces activités au cours des décennies à venir.

Nous nous sommes demandé si la meilleure dénomination pour la nouvelle organisation ne serait pas la SCREA, reconnaissant la vaste portée de son mandat et son rôle dans la recherche sur l'Antarctique. C'est une des questions que nous nous sommes posées. Je ne crois pas qu'il y ait une seule solution, mais nous voulons bien sûr nous assurer que la SCREA aura tous les outils qu'il lui faut à son entrée en vigueur pour réaliser son mandat.

C'est une entreprise très stimulante, et le conseil d'administration a très hâte d'assumer ses nouvelles responsabilités à l'égard de la gouvernance de la SCREA. Les possibilités sont très encourageantes.

The Chair: If that's the end of the presentation, then we will go to questions. I will begin with Senator Black.

Senator Black: Good morning, gentlemen. Thank you very much for what you both do. The work that you have described to us is obviously very important to Canada.

I have two questions. First, perhaps you can share with us and those who will be watching this program, or are watching it now, some of the projects that you are currently working on. Give us a flavour.

Mr. Scott: Thank you very much, senator. I will start with that. The Polar Commission is currently working to complete — in addition to its recent report *The State of Northern Knowledge in Canada*, which was an in-depth analysis of northerners' perspectives on knowledge progress post-IPY, International Polar Year — a state on monitoring infrastructure in the North, monitoring programs. Again, there's a lot already happening. Much of it is independently operated. It is not particularly well coordinated.

We are completing a report in collaboration with the CHARS S&T program to provide a basis for decision making going forward. That's a key piece.

We are also looking at perhaps organizing another get-together or conference on traditional knowledge. We were successful earlier in September, working in partnership with organizations in the Northwest Territories, having a traditional knowledge workshop in Yellowknife. We are looking forward to doing something for the Inuit Qaujimaqatungit, or traditional knowledge in Iqaluit, as an example of bridging the ways of knowing. Those are two small examples of activities we're currently working on as the commission.

Senator Black: I hear that what you are currently doing is inventorying the knowledge that exists and who is doing what in the field. You are doing a survey at this point in time. Would that be accurate?

Mr. Scott: Yes, that's quite correct. Making the underlying data public so new users can discover monitoring activities where they might wish to access the data, or potentially partnering and gathering new data at the same site. We are trying to build synergies and make the existing investments more effective.

Senator Black: Will you folks do research at some point? Will you define an energy project, for example, and decide that you want to look at it through your resources? Is that how you work?

Le président : Si vous avez terminé votre exposé, nous allons passer aux questions. Je vais commencer par le sénateur Black.

Le sénateur Black : Bonjour, messieurs. Merci beaucoup pour ce que vous faites tous les deux. Le travail dont vous nous avez parlé est de toute évidence très important pour le Canada.

J'ai deux questions à vous poser. Premièrement, vous pourriez peut-être parler au comité et aux gens qui vont regarder la séance, ou qui la regardent maintenant, de quelques-uns des projets sur lesquels vous travaillez en ce moment. Donnez-nous une idée de ce que vous faites.

M. Scott : Merci beaucoup, sénateur. Je vais commencer par ceci. En complément de son récent rapport intitulé *L'état du savoir nordique au Canada*, une analyse approfondie des points de vue des gens du Nord à l'égard du progrès du savoir dans la foulée de l'Année polaire internationale, la Commission des affaires polaires met la dernière main à une étude sur l'état de l'infrastructure et des programmes de surveillance dans le Nord. Beaucoup de choses se passent et la plupart sont menées de façon indépendante. Les projets ne sont pas particulièrement bien coordonnés.

Nous achevons un rapport en collaboration avec le programme de science et technologie de la SCREA, afin d'établir les fondements pour les prises de décisions futures. C'est un élément clé.

Nous envisageons également d'organiser une autre rencontre ou une conférence sur les connaissances traditionnelles. À Yellowknife, en septembre, nous avons tenu un atelier sur les connaissances traditionnelles en collaboration avec des organisations des Territoires du Nord-Ouest. Nous espérons pouvoir organiser quelque chose pour l'Inuit Qaujimaqatungit, ou le savoir traditionnel à Iqaluit, comme moyen pour rapprocher les différents modes de connaissances. Ce sont là deux petits exemples du travail que fait la commission actuellement.

Le sénateur Black : J'ai entendu dire que vous faisiez l'inventaire du savoir et des divers intervenants sur le terrain. Vous menez un sondage à ce sujet en ce moment, n'est-ce pas?

M. Scott : Oui, c'est exact. Nous tâchons de publier les données sous-jacentes de façon à ce que de nouveaux utilisateurs puissent voir où sont menées des activités de surveillance; ils pourraient vouloir accéder à ces données ou établir des partenariats pour recueillir de nouvelles données au même endroit. Nous tentons de favoriser la synergie et d'optimiser le rendement des investissements actuels.

Le sénateur Black : Est-ce que vous allez entreprendre des recherches à un moment donné? Allez-vous élaborer un projet énergétique, par exemple, et décider d'étudier la question à l'aide de vos propres ressources? Est-ce ainsi que vous fonctionnez?

Mr. Scott: At this point, we're not resourced to actually undertake primary research and create new knowledge in the field, if you will. Rather, we do meta-research. We analyze the research that's going on. We can make recommendations where we identify gaps.

Senator Black: My second question relates to the issue of sovereignty. The context of my question would be that the North is obviously extremely important to Canada. I'm looking at it specifically through an energy lens, the potential resources that exist in the North and Canada's natural desire to be able to lay claim to those resources.

Now, let's role play for a second and we will pretend that I'm a judge at some international arbitration commission at some point in the future where I'm determining whether or not the High Arctic resources are Canada's or Russia's or Denmark's or Greenland's or whomever's. What will your organization be able to do in terms of an evidentiary benefit to Canada? Have I made that clear?

Mr. Scott: Yes, sir, abundantly. There are a number of angles here. The first is that conducting research that follows Canadian regulations for land use, for research licensing, all of the activities that go on on the Canadian land mass and in the waters in between the land mass in the High Arctic are clearly under the jurisdiction of Canada, and I don't think there's any dispute domestically or internationally that Canada is very much in charge of and is simply exerting its sovereignty in that part of the world.

As a geologist, I can reassure senators that through the United Nations Convention on the Law of the Sea, there is a very orderly and fact-based approach to defining that area beyond the 200-nautical-mile limit where Canada will exert additional sovereign rights over resources. That is a very orderly process. The rules of the game include understanding the geological makeup of the extension of a continental crust beyond 200 nautical miles from the shoreline of the continent. Nuts and bolts symmetry data allows us to understand the shape, and there is a very clear set of rules that can be interpreted to demonstrate how a country such as Canada has natural prolongations of its continental land mass out beyond 200 nautical miles.

All of the countries around the world, not just in the Arctic, are in the process of defining these extensions of their continental land mass, and because it is a very fact-based, evidence-based approach, Canada has, with great efforts, gathered the data that are required to make submissions to the commission.

We have made one on the East Coast and signalled a partial submission in the Arctic. I understand the data gathering is ongoing, interpretation will follow and a fact-based argument will be placed on the table for the commission in due course.

Senator Black: I would decide in his favour.

M. Scott : Pour l'instant, nous n'avons pas les ressources voulues pour entreprendre de la recherche fondamentale et créer de nouvelles connaissances, si je puis dire. Nous faisons plutôt de la méta-recherche. Nous analysons les recherches en cours. Nous pouvons cerner les lacunes et formuler des recommandations.

Le sénateur Black : Ma deuxième question porte sur la souveraineté. Pour mettre les choses en contexte, je précise que le Nord est évidemment extrêmement important pour le Canada. Je fais particulièrement référence aux ressources énergétiques potentielles de cette région et au désir tout naturel du Canada de revendiquer ces ressources.

Supposons un moment que je serai un jour juge d'une commission d'arbitrage internationale et que j'aurai à déterminer à qui appartiennent les ressources de l'Extrême-Arctique. Au Canada, à la Russie, au Danemark, au Groenland, à qui? Que pourrait faire votre organisation pour faire pencher la balance en faveur du Canada? Me suis-je exprimé clairement?

M. Scott : Oui, monsieur, tout à fait. On peut aborder la question sous différents angles. Premièrement, il est clair que toutes les activités menées sur le territoire canadien et dans les eaux qui séparent les masses terrestres dans l'Extrême-Arctique doivent se conformer à la réglementation canadienne, qu'on parle des règlements sur l'utilisation des terres, sur l'octroi de permis de recherche, et cetera. Je crois qu'on reconnaît, au pays et à l'échelle internationale, que le Canada ne fait qu'exercer sa souveraineté dans cette partie du monde et que c'est une responsabilité qui lui revient.

En tant que géologue, je peux vous assurer que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer met de l'avant une approche tout à fait ordonnée et factuelle pour définir la région qui s'étend au-delà de la limite des 200 milles marins, là où le Canada exercera des droits de souveraineté supplémentaires à l'égard des ressources. Il s'agit d'un processus très méthodique. Les règles appliquées renvoient entre autres à la compréhension de la composition géologique de la croûte continentale au-delà de 200 milles marins au large du littoral du continent. Les rudiments de la symétrie nous permettent de comprendre la forme, et il y a des règles bien précises à interpréter pour démontrer que la masse terrestre continentale du Canada a des prolongements naturels qui vont au-delà des 200 milles marins.

Tous les pays du monde, pas seulement ceux de l'Arctique, s'affairent à définir le prolongement de leur masse terrestre continentale, et parce qu'il s'agit d'un processus entièrement fondé sur les faits et les éléments probants, le Canada a multiplié les efforts pour réunir les données requises afin de soumettre ses demandes à la commission.

Nous l'avons fait pour la côte Est et nous avons soumis une demande partielle pour l'Arctique. Je crois que la collecte de données se poursuit. L'interprétation des données suivra, puis un argumentaire factuel sera déposé devant la commission en temps et lieu.

Le sénateur Black : Je pencherais en sa faveur.

Mr. Hik: One addition to this, in terms of the role of the commission, is that we play a very active role internationally in engaging with our international research partners in other countries. By making them aware of Canadian activities that address your concerns and interests of Canada in securing sovereign rights in the Arctic, it filters down through their national polar organizations into their governments and, in a sense, dissipates any potential for misunderstanding and future advancing of claims that really have no grounding. The science community is advising not just governments but industries as well as to what the opportunities are.

Senator Seidman: Thank you very much, Dr. Scott and Dr. Hik. You have both demonstrated your enthusiasm for the opportunity that lies ahead in the creation of CHARS. You talk about the opportunity as one that will improve coordination and optimize for efficiencies, including partnerships, additional research capacity, et cetera.

In response to Senator Black's question, you talked about the meta-research role that you are going to play, and I would like to pursue that just a bit. As you do this meta-research, which is bringing together all the studies, looking at findings and perhaps making recommendations, how would you do the knowledge transfer? Would you see yourself in a role of knowledge transfer from that meta-research that you are going to do?

Mr. Scott: Thank you for the question and the opportunity to elaborate. Based on our recent example of our report *The State of Northern Knowledge in Canada*, which we released to the public in April of this year, we're now in what we call the engagement phase where rather than simply posting it on our website and hoping people find it, we have been very proactive in ensuring people become aware of the report. In addition to its being on our website, it is available through our Polar Knowledge app. We are now at the stage of drilling down deeper and securing opportunities to brief decision makers. We have presented this to a couple of committees in Ottawa, assistant deputy ministers of federal departments dealing with Arctic issues, the Arctic S&T ADMs, as well as their policy coordination committee to make these decision makers aware that it exists, brief them on its content and help them understand how it is relevant to their own departmental mandates.

We do this internationally as well. We have had a number of engagement opportunities where we have been able to put this report into the hands of other polar nations who have research capacities to explain Canadian perspectives and northern Canadian perspectives specifically on what the knowledge gaps are. Many of these gaps are quite common to other countries as well, preparing for resource development so that local people can benefit, coping with community sustainability in Arctic regions as the climate changes. What we have always taken as the normal

M. Hik : J'ajouterais, concernant le rôle de la commission, que nous sommes très proactifs auprès de nos partenaires de recherche internationaux. En informant les chercheurs d'autres pays des activités qui ont cours au Canada pour protéger sa souveraineté dans l'Arctique, les renseignements se rendent des organisations polaires nationales aux gouvernements du pays, et cela permet d'une certaine façon de dissiper tout malentendu potentiel et d'empêcher le dépôt de demandes qui n'ont aucun fondement. La communauté scientifique informe autant les gouvernements que l'industrie des possibilités qui sont offertes.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, monsieur Scott et monsieur Hik. Vous nous avez tous deux communiqué votre enthousiasme face aux possibilités qu'offre la création de la SCREA. Vous avancez que cette fusion permettra d'accroître la coordination et d'optimiser le rendement, en plus de favoriser les partenariats, une capacité de recherche accrue, et cetera.

En réponse à la question du sénateur Black, vous avez parlé de la méta-recherche que vous allez effectuer, et j'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à ce sujet. Suivant cette méta-recherche, qui implique de colliger toutes les études menées, d'analyser les résultats et peut-être de formuler des recommandations, qu'allez-vous faire pour assurer le transfert des connaissances? Est-ce que votre organisation aurait un rôle à jouer dans le transfert des connaissances issues de la méta-recherche que vous allez entreprendre?

M. Scott : Merci de poser la question et de me permettre de vous donner plus de détails. Pour reprendre l'exemple de notre rapport intitulé *L'état du savoir nordique au Canada*, que nous avons publié en avril de cette année, nous sommes maintenant en phase de sensibilisation, c'est-à-dire qu'au lieu de nous contenter d'afficher le rapport sur notre site web en espérant que les gens vont le trouver, nous multiplions les efforts pour le faire connaître au public. En plus d'être affiché sur notre site web, le rapport est disponible sur notre application Savoir polaire. Nous poussons les choses plus loin et tâchons de créer des occasions pour informer les décideurs. Nous l'avons présenté à quelques comités à Ottawa, à des sous-ministres adjoints fédéraux responsables de questions sur l'Arctique, et au comité stratégique des SMA sur la science et la technologie dans l'Arctique, afin que ces décideurs soient au courant de son existence. Nous tâchons également de leur expliquer le contenu du rapport et de leur faire voir pourquoi il est pertinent pour leurs mandats ministériels respectifs.

Nous faisons la même chose à l'échelle internationale. Différents engagements nous ont permis de remettre ce rapport aux dirigeants d'autres pays de la région polaire qui ont des capacités de recherche dans ce domaine, dans le but de leur expliquer le point de vue du Canada et de la population du Nord du Canada en ce qui concerne les lacunes en matière de connaissances. Bien souvent, ces lacunes existent aussi dans d'autres pays qui pavent la voie au développement des ressources pour en faire profiter la population locale, afin d'assurer la

begins to change.

The issues of dealing with wellness and community resilience are common in Canada's North and, although slightly different, also in other parts of the North. There are always other countries who are interested in helping to work together to address these issues. We see them as Canadian challenges. We have colleagues in other countries with expertise. Solutions are emerging elsewhere, so by engaging with and raising awareness of these meta-analyses, we are able to leverage additional participation. Now there's interest in coming to Canada to help solve these problems and find polar applications for them in other countries.

Senator Seidman: You made reference to your *State of Northern Knowledge in Canada* report that was released in March 2014. On the inside cover of that report it states that ICARP will provide a road map to guide research-focused planning and delivery over the next decade.

Following from your responses and your further explanation about how you're going to do knowledge transfer, I'd like to know if you will have a role in identifying and prioritizing areas of research based on your work and your analysis of the state of affairs in the North.

Mr. Scott: I'll turn to Dr. Hik, who is leading the ICARP III process on behalf of the international polar science community.

Mr. Hik: Yes, thank you. *The State of Northern Knowledge in Canada* report was one of the very first international contributions made to the ICARP process. In many ways, it caught the attention of other countries in that they recognized what type of opportunity existed through this year-long initiative to identify what types of issues, what types of approaches and what types of solutions could be addressed in the future.

We really took the initiative on setting the agenda for ICARP. I think many of the issues that are identified in the report will emerge. This won't be a long shopping list of 100 things we'd like to do. It's going to be a very strategic consensus among the international community and research organizations, including northerners, through the Arctic Council and other organizations. It will cover what the issues are that we need to address most urgently. We think that the contribution from the commission and through the state of polar knowledge report has already shaped much of the discussion that's taking place. That will all culminate in a conference in Toyama, Japan, in April of next year. It will be fed into the Arctic Council ministerial process that Canada will be hosting at the same time.

viabilité des collectivités des régions arctiques malgré les changements climatiques. Le monde que nous connaissons a commencé à changer.

Les mêmes difficultés liées au bien-être et à la résilience des collectivités se retrouvent partout dans le Nord du Canada, mais aussi dans d'autres pays nordiques, à quelques différences près. D'autres nations sont toujours prêtes à collaborer pour trouver des solutions à ces problèmes, que nous voyons comme des problèmes canadiens. Nous avons des collègues ailleurs dans le monde qui ont l'expertise voulue. Des solutions voient le jour ailleurs, alors en collaborant avec d'autres chercheurs et en faisant connaître ces méta-analyses, nous sommes en mesure de rallier de nouveaux partenaires. D'autres pays sont maintenant intéressés à venir au Canada pour aider à remédier à ces problèmes et à trouver des solutions applicables à la région polaire.

La sénatrice Seidman : Vous avez fait mention du rapport intitulé *L'état du savoir nordique au Canada*, qui a été rendu public en mars 2014. À la deuxième page du rapport, on indique que la troisième Conférence internationale sur la planification de la recherche arctique (CIPRA III) offrira une feuille de route pour guider la planification et l'exécution de la recherche arctique pour la prochaine décennie.

Vu les réponses que vous nous avez données et votre explication sur le rôle que vous allez jouer dans le transfert des connaissances, j'aimerais savoir si vous allez prendre part à l'établissement des priorités de recherche en fonction de votre travail et de votre analyse de l'état du savoir dans le Nord.

M. Scott : Je vais renvoyer la question à M. Hik, qui dirige le processus de la CIPRA III au nom de la communauté internationale de la science polaire.

M. Hik : Oui, merci. *L'état du savoir nordique au Canada* était l'une des toutes premières contributions internationales au processus de la CIPRA. Le rapport a, de bien des manières, capté l'attention d'autres pays, qui ont reconnu les possibilités offertes par cette initiative qui s'échelonne sur une année. Elle permet de cerner le type de difficultés rencontrées, les approches possibles et les solutions à appliquer à l'avenir.

Nous avons pris l'initiative de dresser le programme de la CIPRA. Je pense que bien des difficultés soulevées dans le rapport vont faire surface. Ce ne sera pas une longue liste de 100 points à couvrir. Il devra y avoir un consensus très stratégique au sein de la communauté internationale et des organisations de recherche, y compris les populations du Nord, par l'entremise du Conseil de l'Arctique et d'autres organisations. Nous allons indiquer quels sont les enjeux à aborder le plus rapidement. Je pense qu'une bonne partie de la discussion a déjà été façonnée par la contribution de la commission et le rapport sur l'état du savoir nordique. La conférence de Toyama, au Japon, en avril prochain, sera le point culminant de cette discussion. Les résultats seront intégrés au processus ministériel du Conseil de l'Arctique que le Canada tiendra au même moment.

Senator Seidman: You mentioned that northerners were involved and will be involved in developing priorities. Is there some way to build that in? How do you ensure that the northerners have some influence in what priorities are set?

Mr. Hik: That's a good question. It's always a challenge. In the North, the distance, the capacity and all the other pressing issues sometimes divert attention away from thinking about research priorities or those next steps.

We work very closely through Arctic Council with all six of the permanent participant organizations. Canada hosts three of those organizations. From the very beginning, they've all been actively involved in ICARP. Domestically, we work closely with the First Nation and Inuit organizations, directly through board members, through the board and the commission as a whole, and through the northern colleges and research institutes. In each of those cases, we have mechanisms to seek their input, advice and direction on what the future research challenges and priorities should be.

A large part of the effort of many board members is directed towards capacity building in the North, through educational activities — whether it's through the colleges or other land-based initiatives. We're really paying a lot of attention to making sure there's a new generation of researchers, particularly northerners, who are contributing not just to the identification of those priorities, but also that they will be the leaders of those projects in the future.

Senator Seidman: Thank you very much.

Senator Mitchell: Thank you, gentlemen.

Dr. Scott, one of the points you made was that the organization will be identifying important gaps in knowledge. Could you give us some idea of what some of those gaps might be?

Mr. Scott: Thank you, senator. Yes, I can. For example, if we focus on the Canadian Arctic region, one of the big challenges is how to mitigate the impacts and maximize the benefits of large-scale resource development. There are natural market drivers. There are companies actively exploring. From a policy perspective, we want to ensure that as those activities occur, negative consequences are minimized. Obviously, there will be disruptions to landscapes. We also need the benefits to be maximized. How do we start to prepare northerners to become engaged with and prepared for the opportunities that the advent of a new mine brings to their region? How do we transition folks who haven't been in the wage economy into a not quite nine-to-five but into a two weeks-in, two weeks-out rotation? That's a major change. How do we begin to prepare people, so that they're ready to benefit from those new opportunities?

La sénatrice Seidman : Vous avez mentionné que les habitants du Nord avaient participé et qu'ils participeront à l'élaboration des priorités. Y a-t-il une façon d'intégrer cela au processus? Comment veillez-vous à ce que les habitants du Nord puissent exercer une certaine influence sur les priorités?

M. Hik : C'est une bonne question. C'est toujours un défi. Dans le Nord, la distance, la capacité et tous les autres problèmes urgents nous empêchent parfois de réfléchir aux priorités en matière de recherche ou aux étapes suivantes.

Nous collaborons très étroitement avec les six organismes participants permanents du Conseil de l'Arctique. Trois de ces organismes se trouvent au Canada. Dès le début, ses membres ont participé activement à l'ICARP, c'est-à-dire la Conférence internationale sur la planification de la recherche arctique. Nous travaillons étroitement et directement, au pays, avec les organismes des Premières Nations et les organismes inuits, par l'entremise des membres de leur conseil d'administration, par l'entremise du conseil d'administration et de l'ensemble de la commission, et par l'entremise des collèges et des instituts de recherche dans le Nord. Dans chaque cas, nous avons des mécanismes pour obtenir leur contribution, leur avis et leurs directives sur les défis à venir et sur les priorités qui devraient être fixées en ce qui concerne la recherche.

Une grande partie des efforts d'un grand nombre de membres du conseil d'administration se concentrent sur le renforcement de la capacité dans le Nord par l'entremise d'activités éducatives — que ce soit grâce aux collèges ou à d'autres initiatives axées sur les terres. Nous tenons particulièrement à produire une nouvelle génération de chercheurs composée surtout de résidents du Nord qui contribueront non seulement à l'élaboration de ces priorités, mais qui dirigeront également ces projets.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup.

Le sénateur Mitchell : Merci, messieurs.

Monsieur Scott, vous avez fait valoir, entre autres, que l'organisme cernerait des lacunes importantes dans les connaissances. Pourriez-vous nous donner une idée de certaines de ces lacunes?

M. Scott : Merci, sénateur. Oui, je peux vous donner des exemples. L'un des grands défis liés à la région arctique canadienne consiste à savoir comment diminuer les impacts et maximiser les avantages engendrés par les vastes projets d'exploitation des ressources. Il y a des catalyseurs naturels du marché. Des entreprises mènent des activités d'exploration. Nous voulons veiller à ce que les politiques contribuent à minimiser les conséquences négatives de ces activités même si ces dernières créeront manifestement des perturbations dans le paysage. Nous devons également maximiser les avantages. Comment pouvons-nous préparer les habitants du Nord à saisir les occasions offertes par l'arrivée d'une nouvelle mine dans leur région? Comment pouvons-nous aider les gens qui n'ont pas vécu dans une économie fondée sur les salaires à faire la transition vers un emploi qui n'offre pas vraiment un horaire régulier de neuf à cinq,

Another big factor is addressing wellness, in general, in a very holistic way. How do the factors that exist in communities play into mental wellness and attitudes that sometimes express themselves in suicide? There are some very challenging and complex problems. Our hope is to identify what is known, take the next step and focus on those areas where new knowledge is required to better understand how solutions might be developed and implemented that would directly benefit northerners.

In many cases, there are critical pieces of information or knowledge that are missing. Addressing those helps moves the yardsticks ahead. It helps those who develop and implement programs in the federal government or territorial governments who want to have an evidence-based approach before they implement a strategy. By assessing what exists, identifying the gaps and rallying efforts to address those gaps, it creates the new knowledge that can underpin policy that starts to address those challenges.

Senator Mitchell: Thank you. Earlier this week, witness testimony alluded to this: Do you see climate change and renewable energy as gaps that your organization would be addressing?

Mr. Scott: The very short answers are yes and yes. It's undeniable that across the country and the planet our climate is actually changing. In the North, it is a particularly acute issue. Much of the infrastructure of the North was literally built on an assumption that the ground would be permanently frozen. That assumption is breaking down in many places. All kinds of new knowledge is required to assess what parts of the landscape are most vulnerable to built infrastructure — whether it's the foundation for a building or the runway at the airport that is your only link to the outside world for nine months of the year. We need knowledge of the vulnerabilities. Knowledge needs to be created about innovative solutions that are affordable and sustainable.

As the climate changes, many direct impacts need to be addressed.

Senator Mitchell: Thank you. Dr. Hik, in your presentation, you mentioned that the proposed legislation could include a requirement for CHARS to facilitate interdepartmental reporting of all Arctic research activities. Does that "could" mean "should"? Do we need to add something to the legislation to make that possible? Or does that "could" mean "can and will"?

Mr. Hik: The opportunity exist within the organization to play that role. I've had an interest in this for some time. We've been in a position of needing to better track and understand what types of

mais une rotation de deux semaines de travail et de deux semaines de congé? C'est un changement majeur. Comment pouvons-nous aider les gens à profiter de ces nouvelles occasions?

Un autre facteur important concerne la façon d'aborder la question générale du bien-être de façon très holistique. Quel rôle les facteurs déjà en place dans les collectivités jouent-ils dans le bien-être mental et les attitudes qui se traduisent parfois par des suicides? Ce sont des problèmes très difficiles et complexes. Nous espérons repérer les problèmes connus, passer à l'étape suivante et nous concentrer sur les domaines où il nous faut de nouvelles connaissances pour mieux comprendre les solutions qui peuvent être imaginées et mises en œuvre afin de profiter directement aux habitants du Nord.

Dans un grand nombre de cas, il nous manque des renseignements ou des connaissances essentiels. Comblar ces lacunes contribue à faire progresser les choses et aide les employés du gouvernement fédéral ou des gouvernements territoriaux qui élaborent et mettent en œuvre des programmes et qui souhaitent utiliser une approche fondée sur les données probantes avant de mettre en œuvre une stratégie. En évaluant les éléments existants, en repérant les lacunes et en concertant les efforts pour les combler, on crée de nouvelles connaissances qui peuvent servir de fondement aux politiques qui visent à relever ces défis.

Le sénateur Mitchell : Merci. Plus tôt cette semaine, un témoin a fait allusion à la question suivante dans son témoignage : à votre avis, le changement climatique et l'énergie renouvelable sont-ils des lacunes sur lesquelles se penchera votre organisme?

M. Scott : Brièvement, oui et oui. Il est indéniable que notre climat est en train de changer partout au pays et à l'échelle mondiale. C'est d'ailleurs un gros problème dans le Nord. En effet, la plus grande partie de l'infrastructure bâtie dans le Nord a été construite sur un sol qu'on présumait gelé en permanence. Cette hypothèse est en train de s'effriter dans de nombreux endroits. Toutes sortes de connaissances sont nécessaires pour évaluer quelles parties du paysage sont les plus vulnérables en ce qui concerne l'infrastructure — il peut s'agir des fondations d'un édifice ou de la piste d'atterrissage d'un aéroport qui représente notre seul lien avec le monde extérieur neuf mois par année. Nous devons en savoir plus sur les vulnérabilités. Il faut créer des connaissances qui généreront des solutions innovatrices, abordables et durables.

À mesure que le climat évolue, il faudra gérer de nombreuses répercussions directes.

Le sénateur Mitchell : Merci. Monsieur Hik, dans votre exposé, vous avez mentionné que le projet de loi pourrait exiger que la SRCEA facilite la production de rapports interministériels sur toutes les activités de recherche menées dans l'Arctique. Est-ce que ce « pourrait » signifie « devrait »? Devons-nous modifier le projet de loi pour que ce soit une possibilité? Ou ce « pourrait » signifie-t-il « il le peut et il le fera »?

M. Hik : L'organisme a l'occasion de jouer un tel rôle. Ce sujet m'intéresse depuis quelque temps. Nous avons été forcés de mieux suivre et de mieux comprendre les types d'investissements

investments are being made. Because they are so dispersed across many organizations, sometimes finding that information is a challenge. It is important in an operational context where we're dealing with having to put people in the field — far away from centres — and having to organize the logistics, transportation and infrastructure to support that.

My observation is simply that in countries where that type of inter-agency coordination exists as a requirement, there tends to be a more effective way of gathering that information. It seems as if there's an opportunity. If that was a requirement, it might just give a little bit more leverage to a whole-of-government approach, without really changing anything, but allowing for that information to be made as widely available as possible and allow organizations that are actively involved in a wide variety of Arctic S&T activities to have a better way of cooperating, coordinating and making more efficient the investments that they've already undertaken.

It's not a large change, but there are some advantages, as you can appreciate, of having that as a requirement rather than something that is simply decided on an administrative basis. There's a little bit more leverage in a requirement like that, and that's our observation from seeing how some other countries, like the United States, have organized themselves.

Senator Patterson: Good morning, gentlemen. This is really a merger of the Polar Commission with this new creature, CHARS, and I'd like to ask you about operational changes you might face in the newly merged organization.

Specifically, will there be staff requirements and capacity issues should the president of the staff, and staff of the newly merged organization, be located in Cambridge Bay, or should an Ottawa presence be maintained?

I'll leave it at that. Maybe Dr. Scott could address those.

Mr. Scott: Thank you very much, Senator Patterson. Yes, I'll attempt to do that. For the first question, the Polar Commission with its existing resources is now transitioning away from deciding, in order to just be practical with the capacity we've got. We deprioritized a couple of things to free up some staff to help on the transition itself. Going forward on April 1 and beyond, I think we have much of the capability we need, but not necessarily all of the human capacity that we need.

In the short term, we may need to bring on some additional staff that could assist with some of the analyses that are required, again understanding the knowledge creation that's out there and our meta-analysis of that type of thing. We are okay from a competencies perspective, but we will need to bring on some additional human capacity to do this.

effectués. Étant donné qu'elles sont éparpillées entre de nombreux organismes, ces données sont parfois difficiles à trouver, mais elles sont importantes dans un contexte opérationnel dans lequel nous devons envoyer des gens sur le terrain — loin des grands centres — et organiser la logistique, les déplacements et l'infrastructure pour appuyer ces activités.

J'aimerais simplement souligner que dans les pays où ce type de coordination entre les organismes est obligatoire, la cueillette de ces données semble être plus efficace. Si on imposait la même exigence, cela pourrait donner un peu plus de poids à une approche pangouvernementale, sans vraiment rien changer, mais en facilitant la diffusion de ces données à grande échelle et en permettant aux organismes qui participent activement à un large éventail d'activités de sciences et technologie dans l'Arctique de mieux coopérer, de mieux coordonner leurs activités et de rendre leurs investissements plus efficaces.

Ce n'est pas un gros changement, mais comme vous pouvez le comprendre, il peut être avantageux d'en faire une exigence au lieu d'une simple décision administrative. Une telle exigence est un peu plus convaincante, et c'est ce que nous aimerions faire valoir après avoir étudié la façon de procéder d'autres pays, par exemple les États-Unis, cet égard.

Le sénateur Patterson : Bonjour, messieurs. Il s'agit vraiment d'une fusion entre la Commission canadienne des affaires polaires et cette nouvelle créature, la SRCEA, et j'aimerais que vous nous parliez des changements opérationnels auxquels pourrait faire face le nouvel organisme fusionné.

Plus particulièrement, aurez-vous des besoins en ressources humaines et des problèmes de capacité si le président et les employés du nouvel organisme fusionné sont situés à Cambridge Bay, ou devrait-on maintenir une présence à Ottawa?

Je vais m'arrêter ici. M. Scott pourrait peut-être répondre à ces questions.

M. Scott : Merci beaucoup, sénateur Patterson. Oui, je vais tenter de répondre. En ce qui concerne la première question, la Commission canadienne des affaires polaires, avec ses ressources, délaisse de plus en plus la prise de décisions, afin de rendre les choses plus pratiques en fonction de sa capacité. Nous avons retiré la priorité à quelques éléments pour libérer des employés, afin qu'ils puissent se concentrer sur la transition. À partir du 1^{er} avril, je crois que nous disposerons de la plus grande partie de la capacité dont nous avons besoin, mais nous n'aurons pas nécessairement tous les employés qu'il nous faut.

À court terme, nous pourrions devoir embaucher des employés supplémentaires pour nous aider à mener certaines des analyses exigées, tout en tenant compte de la création de connaissances et de notre méta-analyse. Nous avons les compétences nécessaires, mais nous devons embaucher d'autres employés pour y arriver.

There's enough to start with, and the S&T team that Dr. Raillard leads is beginning to grow, so there will be a gradual progression, but there will be a bit of a challenge to get ready for April 1. I think we can meet it, but it will take some additional effort.

As we bring things together, the legislation clearly states that the headquarters will be Cambridge Bay, and I think that is fantastic. We will need to make sure that as we bring on board additional staff members, Cambridge Bay is the home of this organization. Once the research station is up and running and when there's housing available for the new staff — housing markets are always tight in northern communities — and office space ahead of the final station becoming available, we will absolutely start to populate positions in Cambridge Bay. It allows us to stay connected to our northern constituents and create all of the opportunities you've heard quite a bit about, the station itself, how it will benefit the community.

With respect to the president of the organization, he or she will need to be in quite a few places at once leading the people of the organization, and most of them will be based in Cambridge Bay. That person will need to spend time there to be the leader, the presence that brings energy and drives it forward. However, as the deputy head of a federal organization, there will be responsibilities to be in Ottawa, sometimes by video, sometimes in person. And to continue to position Canada as a polar leader, that individual will also need to have a fairly frequent international presence at some of the major meetings and gatherings that take place, the International Arctic Science Committee and the corresponding Antarctic group called the Scientific Committee on Antarctic Research, to ensure that Canadian needs, ideas and capabilities are present internationally and that international capabilities can be leveraged back into Canada.

That person will be fairly busy and in several places at once most of the time, but I think it's very clear in the legislation that Cambridge Bay will be the headquarters. That's a reasonable decision to make, and through time and as capacity is built locally, more and more of the positions will be staffed in Cambridge Bay and fewer of them will need to be elsewhere.

The commission currently has a northern office here in Yellowknife in the Greenstone Building, and we have a northern coordinator here, David Miller. It's quite possible that in the interim perhaps the office in Yellowknife might be used to grow northern capacity prior to the infrastructure in Cambridge Bay being ready for CHARS staff to be in that community. At least it would be closer — it's in the North, closer to northern constituents.

Senator Patterson: Thank you, Dr. Scott. You mentioned the International Arctic Science Committee. I take it that the Polar Commission will continue its current role as Canada's adhering

Nous avons ce qu'il faut pour commencer, et l'équipe de sciences et technologie dirigée par M. Raillard commence à s'agrandir; il y aura donc une progression graduelle, mais il sera un peu difficile d'être prêts pour le 1^{er} avril. Je crois que nous pouvons y arriver, mais au prix d'efforts supplémentaires.

Le projet de loi énonce clairement que le siège social sera à Cambridge Bay, et je crois que c'est fantastique. Lorsque nous embaucherons de nouveaux employés, nous devons veiller à ce que Cambridge Bay soit le siège social de cet organisme. Une fois que la station de recherche sera en activité, et lorsque les logements seront prêts à accueillir les nouveaux employés — le marché immobilier est toujours restreint dans les collectivités du Nord — et que des espaces à bureaux seront créés dans la station, nous commencerons certainement à remplir des postes à Cambridge Bay. Cela nous permet de rester en contact avec nos électeurs du Nord et de créer toutes les occasions dont vous avez abondamment entendu parler, c'est-à-dire la station et les avantages qu'elle procurera aux membres de la collectivité.

Le président ou la présidente de l'organisme devra être à plusieurs endroits à la fois pour diriger les membres de l'organisme, et la plupart d'entre eux seront à Cambridge Bay. Cette personne devra passer du temps là-bas pour agir à titre de dirigeante et de figure génératrice d'énergie pour faire progresser l'organisme. Toutefois, en tant qu'administratrice générale d'un organisme fédéral, cette personne devra maintenir une présence à Ottawa, parfois par vidéoconférence, parfois en personne. Et pour protéger le statut du Canada à titre de chef de file dans le domaine polaire, elle devra également maintenir une présence internationale en assistant assez souvent à des réunions et à des rassemblements importants, par exemple aux réunions du Comité international des sciences arctiques et à celles de son organisme correspondant pour l'Antarctique, un groupe appelé le Comité scientifique pour les recherches antarctiques, pour veiller à ce que les besoins, les idées et les compétences du Canada soient représentés à l'échelle internationale et que le Canada puisse profiter des capacités générées à l'échelle internationale.

Cette personne sera très occupée et la plupart du temps, elle devra être à plusieurs endroits à la fois, mais je crois que le projet de loi énonce très clairement que le siège social sera situé à Cambridge Bay. C'est une décision raisonnable, et avec le temps et à mesure que la capacité nécessaire sera bâtie à l'échelle locale, de plus en plus de postes seront occupés à Cambridge Bay et ils deviendront moins nécessaires ailleurs.

La commission a présentement un bureau dans le Nord, ici à Yellowknife, dans l'édifice Greenstone, et David Miller y occupe le poste de coordonnateur du Nord. Il est très possible qu'entre-temps, on utilise le bureau de Yellowknife pour renforcer la capacité dans le Nord avant que l'infrastructure de Cambridge Bay soit prête à accueillir les employés de la SRCEA dans la collectivité. Au moins, là-bas, on est plus près des électeurs du Nord.

Le sénateur Patterson : Merci, monsieur Scott. Vous avez mentionné le Comité scientifique international de l'Arctique. Je présume que la Commission canadienne des affaires polaires

body to that committee. You mentioned Antarctica. You also have a mandate for Antarctica. Of course, CHARS has an Arctic focus, so do you see the new body continuing your current mandate for Antarctica? Another question: Will the new body continue to administer the Northern Scientific Training Program as the Polar Commission currently does?

Mr. Scott: Thank you, Senator Patterson. I'll deal with the second one first. It's very brief. The answer is yes, the commission will continue to administer the Northern Scientific Training Program that provides funding to students conducting research in the North each year, and we deliver more than \$1 million worth of support to almost 400 students each year to help them do their research in the North.

With respect to the first part of your question, yes, the commission's function will carry forward to the new organization to represent Canada at the two polar organizations. With respect to Antarctica, it's important to keep in mind the global-scale questions that the scientific community is working on, on behalf of the population of the world and northerners in particular.

With respect to the global-scale changes that are occurring in our climate as ocean circulation starts to change, heat budgets are moving around. All of that global-scale science needs coordination. Canada is a major player. It's through these two science coordination bodies that that work gets pulled together and synthesized. It gives us an opportunity to import additional expertise into the new organization by staying in touch with the leaders of other polar knowledge organizations.

In fact, to make CHARS successful, we're looking at leveraging as many international polar experts and their resources as possible. Many of those people are Antarctic experts looking for the corollary or the other side of the equation in the North. We believe this will create opportunities for Canadian researchers to continue to work with those partners in the southern part of the planet and grow Canadian capacities into a formal Antarctic research program, which is actually a requirement of the Antarctic Treaty to which Canada is a signatory, and we don't yet have an Antarctic research program.

We're very confident that, through leveraging, the Canadian High Arctic Research Station and its program will provide the opportunity as it attracts international polar experts, and will additionally create the opportunity for Canadians to finally stand up an Antarctic program in partnership with those same researchers who would come to CHARS. We think with no new

continuera d'assumer son rôle actuel qui consiste à représenter le Canada auprès de ce comité. Vous avez mentionné l'Antarctique, et votre mandat vise également cette région. Manifestement, la SRCEA se concentre sur l'Arctique, et à votre avis, le nouvel organisme poursuivra-t-il votre mandat dans l'Antarctique? J'aimerais également savoir si le nouvel organisme continuera d'exécuter le Programme de formation scientifique dans le Nord, comme le fait présentement la Commission canadienne des affaires polaires.

M. Scott : Merci, sénateur Patterson. Je vais d'abord répondre très brièvement à la deuxième question. Oui, la commission continuera d'exécuter le Programme de formation scientifique dans le Nord qui fournit, chaque année, du financement aux étudiants qui mènent des recherches dans le Nord, et nous versons plus d'un million de dollars à quelque 400 étudiants chaque année pour les aider à mener leurs recherches dans le Nord.

En réponse à la première partie de votre question, oui, le nouvel organisme continuera de représenter le Canada auprès des deux organismes polaires. En ce qui concerne l'Antarctique, il est important de garder à l'esprit les questions d'ordre planétaire sur lesquelles se penche la communauté scientifique au nom de la population mondiale et en particulier des habitants du Nord.

En ce qui concerne les changements climatiques qui se produisent à l'échelle mondiale et qui sont attribuables aux changements observés dans les courants océaniques, les bilans thermiques fluctuent. Il faut donc coordonner toutes ces recherches scientifiques menées à l'échelle mondiale. Le Canada joue un rôle important à cet égard. C'est par l'entremise de ces deux organismes de coordination des recherches scientifiques qu'on regroupe les travaux pour en faire une synthèse. Cela nous permet d'importer une expertise supplémentaire dans le nouvel organisme en demeurant en communication avec les dirigeants d'autres organismes qui accumulent des connaissances sur les milieux polaires.

En fait, pour assurer la réussite de la SRCEA, nous envisageons d'optimiser le recours aux experts polaires internationaux et à leurs ressources. Un grand nombre de ces chercheurs sont des experts sur l'Antarctique qui cherchent à étudier l'autre variable de l'équation, c'est-à-dire le Nord. Nous croyons que cela permettra aux chercheurs canadiens de poursuivre leurs travaux en collaboration avec ces partenaires de l'hémisphère Sud de la planète et de transformer les capacités canadiennes en un programme de recherche sur l'Antarctique officiel, afin de répondre à l'une des exigences du traité de l'Antarctique dont le Canada est signataire, même si nous n'avons toujours pas de programme de recherche sur l'Antarctique.

Nous croyons fermement que la mise en valeur de la Station de recherche canadienne de l'Extrême-Arctique et de son programme attirera des experts polaires internationaux, et que cela permettra aux Canadiens d'enfin créer un programme sur l'Antarctique en partenariat avec les chercheurs qui viendraient à la SRCEA. Nous pensons que sans nouveaux investissements dans un programme

spending on an Antarctic program, we can leverage other countries' programs there as we leverage them into our program in the North.

Senator Patterson: I believe that six members of the current Polar Commission board's terms are expiring next year. Are there any particular qualifications you would look for in the new board members that will need to be appointed, given this merger?

Mr. Scott: Yes, on April 1, six current CPC board members will still be in good standing, but three of those individuals have terms that will expire, as currently written, in the next fiscal year. So there will certainly be a number of opportunities for new appointments to the board.

First and foremost, board members — and it's made quite clear in the legislation — need to have knowledge of the North and its knowledge issues. We always want to see a diversity of constituencies represented — folks resident in the North, of course; folks who have an Aboriginal background, First Nations or Inuit; people with expertise as academics or leaders of industries that operate in the North. So we're looking for a number of qualifications that are quite clearly stated in the legislation. I think there's still a very broad population base that meets those criteria, so we really should have no difficulty identifying well-rounded individuals who bring those perspectives — and often more than one in the same individual — to maintain a strong and robust governance board. That, in my two and a half years of experience with the Polar Commission, has been key to the success of the turnaround and strengthening of its capacities. To have that guidance from the board and the decision-making ability of the board has been fundamental, and I'm very optimistic that that can be continued in the new organization. Perhaps I'll defer to my colleague, board member David Hik.

Mr. Hik: I think new membership is a real opportunity for the new board. The current board works very well together, and the fact that we have our own networks and are able to leverage into those and look for synergies, sort of different layers of cooperation, has been very useful for the work that we have been doing over the last few years.

I think Dr. Scott's right, there's a large pool of potential board members, and I think we need to look at geographic representation, expertise and other interests that people might bring to the new board. But it will be a broader mandate, and so I think we need to think about that carefully as those new appointments become available.

Senator Wallace: Dr. Scott, as I understand it, the government's overall objective is for Canada to become a leading, if not the leading, leader in international research

sur l'Antarctique, nous pouvons profiter des programmes d'autres pays là-bas pendant que nous les faisons profiter de notre programme dans le Nord.

Le sénateur Patterson : Je crois que le mandat de six membres du conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires expirera l'an prochain. Étant donné la fusion des organismes, recherchez-vous des qualifications particulières chez les nouveaux membres qui devront être nommés?

M. Scott : Oui, le 1^{er} avril, six membres du conseil d'administration de la CCAP seront toujours en règle, mais le mandat de trois de ces personnes expirera, tel que prévu, au cours du prochain exercice financier. Il y aura donc certainement plusieurs nouvelles nominations au conseil.

Tout d'abord, les membres du conseil — et le projet de loi est très clair à cet égard — devront posséder des connaissances sur le Nord et sur les problèmes liés à l'approfondissement des connaissances sur ce milieu. Ces membres devront toujours représenter divers groupes — par exemple les habitants du Nord, évidemment, les gens d'origine autochtone, c'est-à-dire les Premières Nations ou les Inuits, les chercheurs possédant une expertise ou les dirigeants d'industries présentes dans le Nord. Nous recherchons donc plusieurs qualifications qui sont clairement énoncées dans le projet de loi. Je crois qu'un grand bassin de personnes répond à ces critères, et nous ne devrions donc avoir aucune difficulté à trouver des personnes accomplies qui possèdent ces différentes caractéristiques — et souvent, une seule personne présente plusieurs d'entre elles — pour former un solide conseil de gouvernance. Au cours de mes deux années et demie avec la Commission canadienne des affaires polaires, c'est ce qui a représenté le facteur déterminant pour le renforcement de ses capacités. La direction et la capacité décisionnelle exercées par le conseil d'administration ont été essentielles, et j'ai bon espoir que le nouvel organisme procédera de la même façon. Je vais laisser la parole à mon collègue, David Hik, membre du conseil d'administration.

M. Hik : Je crois que l'avènement de nouveaux membres représente réellement une bonne occasion pour le nouveau conseil d'administration. Les membres actuels du conseil travaillent très bien ensemble, et le fait que nous ayons nos propres réseaux et que nous sommes en mesure de les mettre à profit et de trouver des synergies pour produire différents niveaux de coopération nous a beaucoup aidés dans nos travaux au cours des dernières années.

Je crois que M. Scott a raison : il existe un grand bassin de membres potentiels pour le conseil, et je crois que nous devons tenir compte de la représentation géographique, de l'expertise et des autres intérêts que ces personnes pourraient apporter au nouveau conseil d'administration. Mais il s'agira d'un mandat plus étendu, et je crois donc que nous devons tenir compte de ces éléments au moment de procéder aux nouvelles nominations.

Le sénateur Wallace : Monsieur Scott, d'après ce que je comprends, l'objectif général du gouvernement est de faire du Canada l'un des chefs de file, sinon le chef de file, en ce qui a trait

capability and performance in the Arctic. If this bill is passed and with the creation of the unified CHARS organization and the enhanced research station that exists in Cambridge Bay, how would Canada compare to other polar nations with that capacity? Will we truly become an international leader?

Mr. Scott: Thank you, senator. I think the short answer to that is yes, we very much will. Canada is seen as a leader. We're not the largest player, but, conceptually, we are at the leading edge in many technical domains — climate change, resource development, human health and wellness. We'll never be as large as some other countries, such as our colleagues to the south and west in the U.S. — Alaska and the mainland.

Relative to many other polar nations, we are very productive in terms of outputs of scientific research, journal papers that are widely read and consumed. Conceptually, we are leaders. The way we interact with our indigenous populations in the North through the land claims is unique on the planet. It guides how we conduct research and gather information. We are world leaders in working well with our indigenous and northern populations. Other countries are looking to us for that, so we are very much seen as innovators through our co-management boards that come out of the land claims. For example, we have different and perhaps better ways of gathering knowledge that is applicable in the Western scientific tradition, but also in local "how do we simply manage the caribou" sorts of questions.

So Canada is innovative. It is seen widely, already, as a leader. The advent of the new organization and the new S&T program, as it grows, give us a further opportunity to demonstrate that leadership. There's literally a lineup at the door of international researchers looking to partner with Canadians. We're having a workshop, in about a month's time, at the Arctic Change Conference in Ottawa, where we'll spend a day presenting Canadian perspectives and then hearing from more than a dozen international countries that are keen to establish real partnerships here in Canada to create new knowledge that's applicable on the global scale.

So by engaging and using our existing best practices, we will increase the volume of work that gets done and, I think, increase our influence accordingly. We'll never be the biggest. We're seen as one of the best. We are very much poised to demonstrably be the best, the most innovative, creative and effective as we create new knowledge.

à la capacité de recherche internationale et le rendement dans l'Arctique. Si le projet de loi est adopté, et en tenant compte de la création de l'organisme fusionné et de la SRCEA à Cambridge Bay, comment le Canada se comparera-t-il à d'autres nations polaires en ce qui concerne cette capacité? Deviendrons-nous réellement un chef de file international?

M. Scott : Merci, sénateur. Je crois que la réponse courte, c'est oui, absolument. Le Canada est considéré comme étant un chef de file. Nous ne jouons pas le rôle le plus important, mais sur le plan conceptuel, nous sommes à l'avant-garde dans de nombreux domaines techniques — le changement climatique, l'exploitation des ressources, la santé et le bien-être de la population. Mais nous ne jouerons jamais un aussi grand rôle que d'autres pays, par exemple nos collègues du sud et de l'ouest aux États-Unis, c'est-à-dire en Alaska et sur le continent.

Relativement à un grand nombre d'autres nations polaires, nous sommes très productifs en ce qui concerne la recherche scientifique et les articles scientifiques; ces derniers sont achetés et abondamment lus. Nous sommes des chefs de file sur le plan conceptuel. La façon dont nous interagissons avec nos populations autochtones dans le Nord par l'entremise de revendications territoriales est unique dans le monde. Cela oriente la façon dont nous menons des recherches et recueillons des renseignements. Nous sommes des chefs de file mondiaux en ce qui concerne la bonne gestion de nos populations autochtones et nordiques. D'autres pays étudient nos façons de faire à cet égard, et on considère que nos conseils de cogestion issus des revendications territoriales sont innovateurs. Par exemple, nous avons des façons différentes — et peut-être plus performantes — d'acquérir des connaissances applicables à la tradition scientifique occidentale, mais également aux enjeux locaux, par exemple la gestion des caribous.

Le Canada est donc un pays innovateur. On considère un peu partout qu'il est un chef de file. La création du nouvel organisme et du nouveau programme de sciences et technologie nous offre une autre occasion de démontrer notre leadership. Les chercheurs internationaux se bousculent littéralement aux portes pour établir des partenariats avec des Canadiens. Dans environ un mois, nous organiserons un atelier dans le cadre de la conférence Arctic Change à Ottawa, où nous passerons une journée à présenter les perspectives canadiennes et à entendre ensuite les représentants de plus d'une douzaine de pays qui souhaitent établir de réels partenariats ici au Canada pour créer de nouvelles connaissances applicables à l'échelle mondiale.

Il s'ensuit qu'en mettant à profit nos pratiques exemplaires actuelles, nous augmenterons le volume de travail effectué et, à mon avis, nous accroîtrons notre influence en conséquence. Nous ne serons jamais les meilleurs, mais on nous considère comme étant parmi les meilleurs. Les nouvelles connaissances que nous créons nous permettront de démontrer que nous sommes les meilleurs, les plus innovateurs, les plus créateurs et les plus efficaces.

It's a huge opportunity, and the advent of CHARS gives us that shot in the arm, the additional resources to go out and leverage in the rest of the world and really demonstrate that we're walking the walk.

Senator Wallace: You've just answered what was to have been my last question, so thank you.

The Chair: All right, thank you. That ends the questions. Gentlemen, I just have one question, and it's on page 10 of your presentation. It's a little hard to make out, but I see an awful lot of little red dots on a map that says the Canadian Network of Northern Research Operators.

I'm not exactly sure what that really means. I don't think we have the time for you to explain all of that, but could you maybe give us some sense of what that means and maybe provide to the clerk a description, more or less, of what all those little red dots actually mean?

Mr. Hik: I think those red dots are all of the capacity that we already have in Northern Canada, not including ships that are floating around in the ocean, although maybe they are there as well. Even in the absence of CHARS, as Dr. Scott just indicated, we have a capacity to conduct leading, world-class research in the Arctic. What CHARS will bring is that coordinated, new focus to all of those activities.

So you could attach a name to each of those red dots, organizations that have been conducting research at those places, in some cases for decades. That's the wealth of knowledge. That's the foundation we have. The Canadian North is a huge place. We can't just have one facility in Cambridge Bay that will cover all of the activities and interests and needs that we have. So we can provide that information. This is simply a representation of how dispersed and well-covered we have the research capacity in the North.

The Chair: Thank you very much. That answers my question very well. It does demonstrate that we have a good presence in all of Northern Canada to develop that information that's needed to take us forward.

Thank you, Dr. Scott and Dr. Hik, for your presentations, for getting up so early this morning to come and present to us. I think we had a very good presentation and some good questions and very good answers. So thank you.

We are continuing our pre-study hearings on Bill C-43, the second budget implementation act, Divisions 3, 28 and 29 of Part 4.

Here to speak to us regarding Division 3 of the bill, which deals with the Canadian High Arctic Research Station, I am pleased to welcome in person Elizabeth Kingston, General Manager, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines; and from Cambridge Bay, Her Worship Jeannie Ehloak, Mayor of Cambridge Bay, by video conference.

Il s'agit d'une occasion en or, et la création de la SRCEA nous donne l'élan nécessaire et les ressources supplémentaires pour offrir notre contribution au reste du monde et démontrer que nous savons ce que nous faisons.

Le sénateur Wallace : Vous venez de répondre à ce qui aurait été ma dernière question, et je vous en remercie.

Le président : D'accord. Merci. C'est ce qui termine les questions. Messieurs, j'ai seulement une question, et elle se trouve à la page 10 de votre exposé. C'est un peu difficile à lire, mais je vois énormément de petits points rouges sur une carte intitulée Réseau canadien d'opérateurs de recherche nordique.

Je ne sais pas exactement ce que cela signifie. Je ne crois pas que vous ayez le temps de tout nous expliquer, mais pourriez-vous nous donner une idée de ce que cela signifie et fournir à la greffière une description de la signification de tous ces petits points rouges?

M. Hik : Je crois que ces points rouges représentent la capacité que nous avons déjà dans le Nord du Canada, sans compter les bateaux qui sont en mer, bien qu'ils sont peut-être représentés. Même en l'absence de la SRCEA, comme l'a mentionné M. Scott, nous avons la capacité de mener des recherches de pointe et de classe mondiale dans l'Arctique. Mais la SRCEA fournira un nouvel objectif coordonné à toutes ces activités.

Vous pouvez donc mettre un nom sur chacun de ces points rouges, car ce sont des organismes qui ont mené des recherches à ces endroits, dans certains cas pendant des décennies. C'est une mine de connaissances. C'est notre fondement. Le Nord canadien est un vaste territoire. Une seule installation à Cambridge Bay ne peut pas couvrir toutes nos activités, tous nos intérêts et tous nos besoins. Nous pouvons donc fournir ces renseignements. Il s'agit simplement d'une représentation du territoire couvert par notre capacité de recherche dans le Nord et de la dispersion des activités de recherche.

Le président : Merci beaucoup. C'est une bonne réponse et cela démontre que nous maintenons une bonne présence dans le Nord du Canada, ce qui nous permet de recueillir les renseignements nécessaires à nos réalisations.

Merci, monsieur Scott, et merci, monsieur Hik, de vos exposés, de vous être levés si tôt ce matin et d'avoir comparu devant le comité. Je crois que nous avons entendu de très bons exposés et que nous avons eu droit à de bonnes questions et à de très bonnes réponses. Nous vous en remercions.

Nous poursuivons nos audiences sur notre étude préalable sur la teneur des éléments des sections 3, 28 et 29 de la partie 4 du projet de loi-C-43, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget.

Pour nous parler de la section 3 du projet de loi, qui concerne la Station de recherche canadienne de l'Extrême-Arctique, je suis heureux d'accueillir, en personne, Elizabeth Kingston, directrice générale, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. Nous accueillons également Son Honneur Jeannie Ehloak, mairesse de Cambridge Bay, par vidéoconférence.

We may experience a little trouble with the video conference from Cambridge Bay; that's a long way away, but we're happy to see you here, mayor. I believe you have a presentation to make to us.

Jeannie Ehaloak, Mayor, Municipality of Cambridge Bay: Good morning, everyone. On behalf of the hamlet council staff and residents of Cambridge Bay, I would like to thank the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources for providing me this opportunity to meet with you this morning.

I would like to begin by providing some insight on community input and participation in the Canadian High Arctic Research Station project to date.

Community engagement in this project actually began during the CHARS feasibility study, when Cambridge Bay was selected as a possible location for CHARS. At that time, a steering committee was established within the community consisting of hamlet staff, council members and the Kitikmeot Inuit Association. The primary goal of this committee was to ensure that Cambridge Bay would be the future home of CHARS.

After the Prime Minister's announcement in August 2010 that CHARS would be located in Cambridge Bay, this steering committee grew to include various Government of Nunavut departments, Nunavut Arctic College representatives, non-profit organizations, local businesses and members from AANDC working on this project. The focus of the committee shifted towards maximizing integration of CHARS within the community, sharing knowledge and generating discussion on everything from the design of the facility, local participation and delivery of the science and technology program.

This committee has been instrumental in identifying and establishing partnership opportunities for pilot projects already under way in Cambridge Bay. This would include projects such as the ACS-150 alternative energy project, the community energy audit, a study on heat recovery ventilation systems, HRV, and an undersea observatory project.

As you can see, community input and participation thus far has been significant, and we look forward to continuing to build on this relationship with CHARS.

Although I have not had the opportunity to review the full transcript of the evidence provided during the November 4 discussion, I would like to take this opportunity to address a couple of the questions raised by senators at that time.

Senator Seidman had a question regarding how the North and northerners will benefit from CHARS. I believe the HRV study is an early example of northerners benefiting from CHARS. The goal of this project is to design a better heat recovery ventilation

Nous aurons peut-être quelques difficultés avec la vidéoconférence de Cambridge Bay, car c'est très loin, mais nous sommes heureux de vous avoir avec nous, madame la mairesse. Je crois que vous livrerez un exposé.

Jeannie Ehaloak, mairesse, municipalité de Cambridge Bay : Bonjour, mesdames et messieurs. Au nom des membres du conseil du village de Cambridge Bay et de ses habitants, j'aimerais remercier les membres du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles de me donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui.

J'aimerais commencer par fournir un peu de contexte sur les contributions et la participation de la collectivité dans le projet de la Station de recherche canadienne de l'Extrême-Arctique.

L'engagement communautaire dans ce projet a commencé pendant l'étude de faisabilité de la SRCEA, lorsqu'on a décidé que la SRCEA serait potentiellement construite à Cambridge Bay. À cette époque, un comité de direction a été créé au sein de la collectivité et formé d'employés de la collectivité, de membres du conseil et de membres de l'Association inuite de Kitikmeot. L'objectif principal de ce comité était de veiller à ce que Cambridge Bay soit le siège social de la SRCEA.

En 2010, lorsque le premier ministre a annoncé que la SRCEA serait située à Cambridge Bay, le comité de direction s'est agrandi pour inclure des représentants de différents ministères du gouvernement du Nunavut, des représentants du Collège de l'Arctique du Nunavut, des organismes à but non lucratif, des entreprises locales et des membres d'AANDC pour travailler sur ce projet. L'objectif du comité a été réorienté vers la maximisation de l'intégration de la SRCEA au sein de la collectivité, le partage des connaissances et la génération de discussions sur tous les sujets, de la conception des installations à la participation locale en passant par l'exécution du programme de science et de technologie.

Le comité a joué un rôle essentiel dans l'identification des occasions de partenariats et l'établissement de ces partenariats pour des projets pilotes déjà en cours à Cambridge Bay. Cela comprend notamment des projets tels le projet d'énergie de remplacement ACS-150, la vérification énergétique de la collectivité, une étude sur les systèmes de ventilation à récupération de chaleur, et un projet d'observation sous-marine.

Comme vous pouvez le voir, la contribution et la participation communautaires ont été très importantes jusqu'ici, et nous sommes heureux de poursuivre ces relations avec la SRCEA.

Même si je n'ai pas encore eu l'occasion d'examiner la transcription complète des témoignages fournis pendant la discussion du 4 novembre, j'aimerais profiter de cette occasion pour répondre à quelques questions soulevées par les sénateurs au cours de cette discussion.

La sénatrice Seidman a demandé comment le Nord et les habitants du Nord profiteront de la SRCEA. Je crois que l'étude sur les systèmes de ventilation à récupération de chaleur est un exemple précoce de la façon dont les habitants du Nord

system, ultimately becoming a system developed in the North for the North. Additionally, as part of this project, instructors were brought to Cambridge Bay to deliver training to Nunavut Housing Corporation staff on installation and maintenance of HRV systems. This training provided 19 Nunavut Housing Corporation staff from across the Kitikmeot region with HRV certification and has increased capacity in the region.

I would like to add a community perspective to Senator Wallace's question as to what the Canadian High Arctic Research Station would resemble. After Cambridge Bay was selected as a location for CHARS, many local residents had the same question. Numerous community consultations were held with CHARS staff and the architects to discuss location and design of the facility. After all, this facility will be a part of our community for a long time to come. There is no doubt that CHARS is a beautiful facility architecturally. With that being said, I would like to commend the AANDC staff working on this project for their inclusive approach to the design of CHARS. The community of Cambridge Bay truly feels that their collective voice has been heard.

In closing, the recently adopted vision of the municipality states that Cambridge Bay is a healthy, culturally vibrant, environmentally friendly community with a thriving economy, serving as a regional centre for the Kitikmeot region and as a hub of the transportation. We believe that working with CHARS we will be able to achieve this vision.

The Chair: Thank you very much. We will go to Ms. Kingston for her remarks and then we will go to questions and answers.

Elizabeth Kingston, General Manager, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines: On behalf of the NWT and Nunavut Chamber of Mines, thank you for the invitation to come and speak to you today in relation to Bill C-43. We are pleased to provide the submission for consideration regarding provisions to the economic action plan act.

As requested, my comments will focus on Division 3, Part 4, the Canadian High Arctic Research Station, or CHARS. We very much appreciate this opportunity given CHARS could potentially have an important impact on a number of exploration and mining projects in the territories.

The chamber of mines is the industry association and leading advocate for responsible and sustainable mineral development and exploration in the NWT and Nunavut. As mentioned, I'm Elizabeth Kingston, General Manager for Nunavut, and my office is located in Iqaluit.

profiteront de la SRCEA. L'objectif de ce projet est de concevoir un meilleur système de ventilation à récupération de chaleur, qui deviendra au bout du compte un système conçu dans le Nord pour le Nord. De plus, dans le cadre de ce projet, on a fait venir des instructeurs à Cambridge Bay pour former le personnel de la Société de logement du Nunavut sur l'installation et l'entretien des systèmes de ventilation à récupération de chaleur. Cette formation a certifié 19 employés de la Société de logement du Nunavut de partout dans la région de Kitikmeot en système de ventilation à récupération de chaleur, ce qui a renforcé la capacité dans la région.

J'aimerais ajouter une perspective communautaire à la question du sénateur Wallace sur l'aspect de la Station de recherche canadienne de l'Extrême-Arctique. De nombreux résidents de Cambridge Bay ont posé la même question lorsque le village a été choisi pour y construire la SRCEA. De nombreuses consultations communautaires ont été organisées avec le personnel de la SRCEA et les architectes pour discuter de l'emplacement et de l'aspect de la station. Après tout, elle fera partie de notre collectivité pendant longtemps. Il ne fait aucun doute que la SRCEA est un bel édifice. Cela dit, j'aimerais féliciter le personnel d'AANDC qui a travaillé sur ce projet d'avoir adopté une approche inclusive en ce qui concerne la conception de la SRCEA. Les habitants de la collectivité de Cambridge Bay ont vraiment l'impression qu'on a tenu compte de leurs suggestions.

Pour conclure, l'énoncé de vision adopté récemment par la municipalité indique que Cambridge Bay est une ville en santé, culturellement dynamique, soucieuse de l'environnement et économiquement prospère, qui sert de centre régional pour la région de Kitikmeot et de centre de transport. Nous croyons que notre collaboration avec la SCREA nous permettra de donner vie à cet énoncé.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant donner la parole à Mme Kingston pour son exposé, après quoi nous tiendrons une période de questions.

Elizabeth Kingston, directrice générale, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : Au nom de la Chambre des mines du Nunavut et des T.N.-O., je vous remercie de m'avoir invitée à venir m'entretenir avec vous du projet de loi C-43. Nous sommes ravis de vous soumettre notre mémoire sur les dispositions de la loi sur le plan d'action économique.

Comme vous l'avez demandé, mes observations portent sur la section 3, partie 4, qui vise la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, ou SCREA. Nous apprécions beaucoup cette possibilité puisque la SCREA pourrait avoir une incidence importante sur divers projets d'exploration et d'exploitation minières dans les territoires.

La chambre des mines est l'association professionnelle et le principal défenseur de l'exploration et de l'exploitation minières responsables et durables au Nunavut et dans les T.N.-O. Comme je l'ai déjà dit, je m'appelle Elizabeth Kingston, je suis directrice générale pour le Nunavut et mon bureau se trouve à Iqaluit.

In a letter dated September 30, we were advised by Minister Valcourt that the Government of Canada is proposing to establish CHARS as a new federal organization and to merge the existing Canadian Polar Commission into that new organization as described in the transitional provisions of the draft act.

Our understanding is that the purpose of this new organization would be to promote the development and dissemination of knowledge in respect of the polar regions; advance knowledge of the Canadian Arctic in order to improve economic opportunities, environmental stewardship and the quality of life for northerners and all Canadians; strengthen Canada's leadership on Arctic issues; and provide a focal research presence in the Canadian Arctic.

The chamber supports the combination of these two organizations as an appropriate efficiency measure that will assist in achieving the goals of the Northern Strategy. We are eager to do our part to support this institution and to help shape Canada's future through the advancement of Arctic science.

The chamber could be a helpful broker in identifying those of our members who might be interested in partnering with the science and technology program of CHARS to advance new knowledge creation in areas of mutual priority.

We have been a member of the CHARS advisory panel since 2011, and we're pleased to participate in the development of the science and technology blueprint.

During the development of the S&T blueprint, we recommended that CHARS' research priorities focus on three key areas that are of interest and impact to our industry.

The first is marine shipping. Virtually all new mines in the Arctic regions of Nunavut and the NWT will rely on marine shipping. We believe that new research in this area will show that responsible marine shipping is not harmful to the environment.

We hope that CHARS' work will help to remove barriers to mining development, the goal being that, years from now, we will have determined that marine shipping to support mining is not environmentally significant. In fact, we would like to think that our industry helped Canada set a leadership role in Arctic shipping back in the 1970s, when Canada joined with industry to support Arctic mining and marine shipping development. At that time, the federal government took an 18 per cent ownership share in the Nanisivik mine, supplying transportation and community infrastructure for the most northerly mining operation in Canadian history.

Dans une lettre en date du 30 septembre, le ministre Valcourt nous a avisés que le gouvernement du Canada proposait d'établir une nouvelle organisation fédérale, la SCREA, et d'y intégrer la Commission canadienne des affaires polaires existante, comme le prévoient les dispositions de transition qu'on trouve dans le projet de loi.

Nous comprenons que cette nouvelle organisation aurait pour but de promouvoir le développement et la diffusion de connaissances relatives aux régions polaires; d'approfondir les connaissances sur l'Arctique canadien en vue d'améliorer les perspectives économiques, la gérance environnementale et la qualité de vie des habitants du Nord et de tous les Canadiens; de renforcer le leadership du Canada relativement aux enjeux touchant l'Arctique et d'établir un centre névralgique de recherche scientifique dans l'Arctique canadien.

La chambre appuie le regroupement de ces deux organisations et considère que ce sera une mesure efficace pour nous aider à atteindre les objectifs de la Stratégie pour le Nord. Nous sommes prêts à faire notre part pour appuyer cette institution et contribuer à dessiner l'avenir du Canada grâce à l'approfondissement des connaissances sur l'Arctique.

La chambre pourrait être un allié utile pour déterminer lesquels de ses membres pourraient être intéressés à établir des partenariats avec le programme de science et de technologie de la SCREA pour favoriser la création de savoir dans les domaines de priorité mutuelle.

Nous faisons partie du comité consultatif sur la SCREA depuis 2011 et nous sommes heureux de participer à l'élaboration du plan directeur en matière de sciences et de technologie.

Pour l'élaboration de ce plan, nous avons recommandé que la SCREA mette la priorité sur trois grandes disciplines de recherche essentielles pour notre industrie.

La première est le transport maritime. Pratiquement toutes les nouvelles mines des régions arctiques du Nunavut et des T.N.-O. dépendront du transport maritime. Nous nous attendons à ce que les futures recherches en la matière montrent que le transport maritime responsable n'est pas néfaste pour l'environnement.

Nous espérons que le travail de la SCREA contribuera à aplanir les obstacles à l'exploitation minière, dans l'objectif que d'ici quelques années, nous aurons établi que le transport maritime associé à l'exploitation minière n'a pas de répercussions graves sur l'environnement. En fait, nous nous plaignons à croire que notre industrie a aidé le Canada à devenir un chef de file du transport dans l'Arctique dans les années 1970, période où le Canada a joint ses efforts à ceux de l'industrie pour appuyer le développement du transport maritime et de l'exploitation minière dans l'Arctique. À l'époque, le gouvernement fédéral détenait 18 p. 100 des actions de la mine Nanisivik et assumait la responsabilité de l'infrastructure de transport et communautaire de l'exploitation minière la plus au nord de l'histoire canadienne.

It was that government that invested in the technological creation of the world's most advanced icebreaking cargo ship, the *MV Arctic*, to service the Nanisivik and Polaris mines. It is that *MV Arctic* technology that was the foundation of the latest advancement in Canadian Arctic marine shipping, the much larger and more sophisticated *MV Nunavik*, which recently successfully took a load of mineral resource concentrate from Arctic Quebec through the Northwest Passage to China.

We have great opportunity to expand our expertise in the area of marine shipping, and CHARS could have a role in all of this.

Our second key area of interest is improved community health. Mining contributes to community health. We would like to see research with appropriate indicators that provide scientific evidence to support mining's contributions to healthier communities.

Industry can use these research opportunities to ensure its activity is making a positive difference in the communities. For example, several mining companies in the Kitikmeot region have been involved in discussions around a potential survey of seasonal workers on their views of food security and housing. If CHARS is planning to do something similar, this would be a good opportunity to work together on applicable research and avoid duplication.

Training and capacity building that have arisen from the CHARS project, in and of itself, support resource development. Another example is that the Nunavut Arctic College has developed an environmental technologies foundations program, primarily to develop technicians to work at CHARS. However, some of those potential future graduates might decide that they prefer an environmental management position with one of the mining companies.

Merging the Polar Commission with CHARS, maintaining its head office in Cambridge Bay and hosting board meetings each year in that head office, as referenced in section 26(2), would likely attract more employment positions north, and we agree that that's a good thing.

Science literacy amongst the public is another mutual objective. With active research programs under way in the North involving community partnership and participation, it is more likely that the general public will have a greater knowledge of scientific methods and will be better able to understand the assessment and monitoring results of mining projects.

Our industry already provides powerful tools to make a difference in communities, and we look forward to the new and improved CHARS being a significant catalyst in helping us to use those tools.

C'est ce gouvernement qui a investi dans la création technologique du navire de charge brise-glace le plus avancé au monde, le *NM Arctic*, pour assurer le transport des mines Nanisivik et Polaris. La technologie du *NM Arctic* a jeté les assises des dernières avancées technologiques en matière de transport maritime dans l'Arctique, qui ont permis de construire le *NM Nunavik*, beaucoup plus gros et mieux outillé, qui a récemment réussi à transporter un chargement de concentré de ressources minérales du Québec arctique par le passage du Nord-Ouest jusqu'en Chine.

Nous avons une occasion en or d'accroître notre expertise en transport maritime, et la SCREA pourrait jouer un rôle à cet égard.

Notre deuxième grande discipline d'intérêt serait l'amélioration de la santé communautaire. L'exploitation minière contribue à la santé communautaire. Nous aimerions qu'il y ait des recherches fondées sur des indicateurs reconnus pour faire la preuve scientifique que l'exploitation minière contribue à l'amélioration de la santé communautaire.

Les entreprises peuvent saisir ces occasions de recherche pour veiller à ce que leurs activités avantagent les collectivités. Par exemple, plusieurs sociétés minières de la région de Kitikmeot participent à des discussions sur un projet de sondage destiné à évaluer comment les travailleurs saisonniers voient la sécurité alimentaire et le logement. Si la SCREA planifiait des recherches similaires, ce serait une bonne occasion de travailler ensemble à des recherches appliquées et d'éviter les doublons.

La formation et le développement des compétences qui découlent du projet de la SCREA favorisent déjà l'exploitation des ressources. Un autre exemple en est le Nunavut Arctic College, qui s'est doté d'un programme d'introduction aux technologies environnementales, essentiellement dans le but de former les techniciens qui travailleront à la SCREA. Cependant, certains des futurs diplômés potentiels pourraient décider d'opter plutôt pour un poste de directeur environnemental au sein d'une société minière.

L'intégration de la Commission des affaires polaires à la SCREA et le fait que ses bureaux principaux demeurent à Cambridge Bay et que des réunions du conseil s'y tiennent chaque année, comme le prévoit le paragraphe 26(2), sont susceptibles d'attirer plus d'emplois dans le Nord, et nous convenons que c'est une bonne chose.

La littératie scientifique du public est un autre de nos objectifs mutuels. Grâce aux programmes de recherche active en cours dans le Nord, menés en partenariat avec les collectivités et avec leur participation, on peut espérer que le grand public connaisse de mieux en mieux les méthodes scientifiques, ce qui lui permettra de mieux comprendre les résultats des évaluations et du suivi des projets miniers.

Les membres de notre industrie offrent déjà aux collectivités de formidables outils de développement, et nous avons hâte que cette nouvelle SCREA améliorée ouvre ses portes. Ce sera un catalyseur important pour nous aider à mieux utiliser ces outils.

A third key research priority for our industry involves improving baseline wildlife data for environmental assessment. Mineral exploration in Northern Canada is helping to advance potential mines, but there are large gaps in baseline environmental data. Filling knowledge gaps on marine and terrestrial wildlife, particularly caribou and whales, will assist resource development companies in completing environmental studies.

CHARS has an important role in supporting all of this by understanding our current knowledge base from the development perspective and by ensuring that it is proactively filling in those knowledge gaps ahead of investment so that we do not unnecessarily slow down or stop projects that our industry has worked so hard to attract.

The chamber is hopeful that an amalgamated CHARS organization will bring an even more encompassing focus on priorities for the North and will maintain its emphasis on broad-sweeping research that can fill knowledge gaps that would support our northern mining projects.

To conclude, we are pleased with the number of legislative changes proposed in Bill C-43, Division 3, Part 4, and expect that they will be an incentive for increased mineral investment in the North. The chamber looks forward to future dialogue with the federal government as the CHARS institute is established.

We appreciate this opportunity to comment on the proposed amendments. Passage of the CHARS act will help the Government of Canada advance its knowledge of the Arctic and strengthen Canadian leadership on polar issues, which, in our view, is an ambitious initiative to complete the Northern Strategy. That concludes my presentation. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Ms. Kingston. We will now go to questions.

Senator Patterson: [*Editor's Note: Senator Patterson spoke in Inuktitut.*]

Mayor Ehaloak, great to see you from so far away. I want to briefly pay my respects to the hamlet of Cambridge Bay for the tremendous lobbying effort that was made to promote Cambridge Bay as the location of CHARS. There was some competition for that honour in Nunavut, and the hamlet did a superb job of explaining why it would welcome and support this new initiative. I see the continued involvement of the hamlet in the steering committee and in making sure that CHARS is linked with the community and the people and, through your community, with the people of Nunavut.

Congratulations to you on that.

Notre troisième grande priorité de recherche consisterait à améliorer les données de base sur la faune et la flore utilisées dans les évaluations environnementales. La prospection minérale dans le Nord du Canada contribue au développement de mines potentielles, mais il reste de grands trous dans nos données environnementales de base. Le fait de combler les lacunes dans nos connaissances sur la vie sauvage marine et terrestre, particulièrement sur le caribou et les baleines, aidera les sociétés d'exploitation des ressources à réaliser leurs études environnementales.

La SCREA a un rôle important à jouer afin de nous aider à comprendre notre base de connaissances actuelle dans une perspective de développement. Elle veillera à combler proactivement nos lacunes en matière de connaissances avant que des investissements soient faits pour que nous n'ayons pas à ralentir ou à arrêter inutilement des projets que notre industrie a mis tant d'efforts à attirer.

La chambre espère que cette nouvelle organisation fusionnée que sera la SCREA mettra encore plus l'accent sur les priorités du Nord et permettra d'insister sur la nécessité de vastes recherches pour acquérir les connaissances qui nous manquent pour appuyer nos projets miniers dans le Nord.

Pour conclure, nous sommes satisfaits des modifications législatives proposées à la section 3, partie 4, du projet de loi C-43 et nous nous attendons à ce qu'elles favorisent une hausse des investissements miniers dans le Nord. La chambre se réjouit à l'idée du dialogue qui s'établira avec le gouvernement fédéral dans la foulée de la création de la SCREA.

Nous vous remercions de nous permettre de réagir aux modifications proposées. L'adoption de cette loi sur la SCREA aidera le gouvernement du Canada à approfondir ses connaissances sur l'Arctique et à renforcer le leadership du Canada relativement aux enjeux polaires. C'est à notre avis une initiative ambitieuse pour compléter la Stratégie pour le Nord. Ceci vient clore mon exposé. Je vous remercie.

Le président : Merci infiniment, madame Kingston. Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Patterson : [*Note de la rédaction : le sénateur Patterson s'exprime en inuktitut.*]

Madame la mairesse Ehaloak, je suis heureux que vous soyez venue de si loin. J'aimerais brièvement rendre hommage au hameau de Cambridge Bay pour tous les efforts de lobbying qu'il a déployés pour défendre le choix de Cambridge Bay pour établir la SCREA. Bien des collectivités se sont battues pour cet honneur au Nunavut, et votre hameau a superbement réussi à expliquer pourquoi il souhaite accueillir la station et contribuer à cette nouvelle initiative. Je vois que le hameau continue de participer activement au comité directeur et de veiller à ce que la SCREA ait des liens avec la collectivité et sa population, et de ce fait, avec la population du Nunavut.

Je vous en félicite.

We have heard that CHARS is going to attract people to study the Arctic and to actually live in the Arctic, which is a great thing. This is a very practical question, madam mayor: We know about the housing shortage in every community in the North. Are you keeping an eye on the provision of housing for the employees? Do you have any comments on that need? Is that being addressed through the steering committee?

Without housing, it is not going to be possible for people like the staff of the Polar Commission. We just heard that mentioned as a challenge. Without housing, all the best intentions in the world of locating people in Cambridge Bay will not materialize.

Would you comment on that please, mayor?

Ms. Ehaloak: Thank you, Senator Patterson. To your question about housing, from the very beginning of CHARS, housing was committed to, and for the staff it is all new housing. It was committed by AANDC that housing would be built for their staff so that CHARS employees would not take up existing public or government housing.

Senator Patterson: If I may, where is the construction at the moment? I saw a picture of the steel this fall. Is that building closed in yet? Winter has set in in Cambridge Bay, I'm sure. Can you tell us how it is looking?

Ms. Ehaloak: The facility right now has three buildings that are going up. One is the storage facility, and I'm sorry to say no, it hasn't been closed in yet, but they are still working on it.

My house is right beside the CHARS facility, and they're working 12 hours a day. The two other units that are currently being built are the residences, and those are almost closed in and ready to be constructed from the inside.

Senator Seidman: Thank you, mayor, for being with us this morning and for responding to my question earlier on in our study of this piece of legislation about how the North and northerners will benefit from CHARS. I, too, would like to congratulate you on pursuing CHARS for Cambridge Bay and also pursuing the relevance of the project for northerners.

I would like to ask you a little more about how you do that and will continue to pursue the relevance of CHARS for northerners and their continued participation, and ensuring that the work will not only help them in their future development but will be sustainable and their communities will be able to integrate what happens from CHARS.

You talked about your steering committee and how that has played a fairly significant role in moving this project forward and maximizing the integration of all the work that is going on. You

Nous avons entendu dire que la SCREA attirerait des gens qui viendraient étudier l'Arctique et y vivre, ce qui est excellent. La question que je veux vous poser est très concrète, madame la mairesse : nous savons qu'il y a pénurie de logements dans tous les villages du Nord. Avez-vous à l'œil les dispositions sur le logement des employés? Avez-vous des observations à faire concernant ce besoin? Est-ce que le comité directeur a son mot à dire à ce sujet?

Si les gens ne peuvent pas se loger, il ne sera pas possible pour le personnel de la Commission des affaires polaires, par exemple, d'y demeurer. C'est un défi qui vient d'être mentionné. Sans logement, les meilleures intentions du monde pour que des gens s'établissent à Cambridge Bay ne donneront rien.

Pouvez-vous nous en parler, madame la mairesse?

Mme Ehaloak : Je vous remercie, sénateur Patterson. Pour répondre à votre question sur le logement, dès le début du projet de la SCREA, la question du logement a été ciblée, et il y aura de nouveaux logements pour le personnel. AANDC s'est engagé à construire des logements pour son personnel, afin que les employés de la SCREA n'occupent pas les logements publics ou gouvernementaux déjà existants.

Le sénateur Patterson : Si je peux me permettre, où en est la construction en ce moment? J'ai vu la photo d'une structure d'acier cet automne. Ce bâtiment est-il déjà fermé? Je suis certain que l'hiver est déjà arrivé à Cambridge Bay. Pouvez-vous nous dire de quoi ces bâtiments ont l'air?

Mme Ehaloak : Il y a trois bâtiments en construction pour la station. Il y a d'abord l'installation d'entreposage, et je suis désolée de devoir vous dire que non, ce bâtiment n'est pas encore fermé, mais les ouvriers y travaillent toujours.

Ma maison se trouve juste à côté de la future SCREA, et je peux vous assurer qu'ils y travaillent 12 heures par jour. Les deux autres unités en construction sont des résidences, et elles sont presque fermées pour qu'on puisse les construire de l'intérieur.

La sénatrice Seidman : Madame la mairesse, je vous remercie d'être ici avec nous ce matin et d'avoir répondu à ma question en peu plus tôt dans le cadre de notre étude sur ce projet de loi pour ce qui est de savoir comment la SCREA va profiter au Nord et à ses habitants. J'aimerais moi aussi vous féliciter de vos efforts pour défendre la candidature de Cambridge Bay pour la SCREA ainsi que la pertinence du projet en général pour les habitants du Nord.

J'aimerais vous demander de m'en dire un peu plus sur ce que vous allez faire pour continuer de défendre la pertinence de la SCREA pour les habitants du Nord et de réclamer leur participation constante, pour que son travail aide non seulement dans leurs projets futurs, mais qu'il soit durable et que leurs collectivités puissent intégrer ce qui ressortira de la SCREA.

Vous nous avez parlé de votre comité directeur et du rôle très important qu'il a joué pour faire avancer ce projet et optimiser l'intégration de tout le travail qui se fait. Vous nous avez

also said, in your presentation to us, that you look forward to continuing to build on this relationship with CHARS. I would like to know how that steering committee will continue to be involved with CHARS.

Ms. Ehaloak: The steering committee meets regularly to discuss items regarding the site itself and the future projects within the CHARS site.

Senator Seidman: That steering committee will continue its work because obviously it has been very instrumental, as you said, in identifying and establishing partnership opportunities for pilot projects already under way in Cambridge Bay.

That steering committee has been very instrumental in getting to the point we're at. You are saying it will continue its work. Is that correct?

Ms. Ehaloak: Yes, definitely. It is a very strong committee, and the businesses and organizations that are in the steering committee ensure that they are a part of any projects or activities that are happening at the CHARS site.

There are different businesses working at the CHARS site to ensure that everyone benefits from this project, and it is working really well.

Senator Seidman: If you think in a larger picture about CHARS and its importance, what would you say are the main ways that CHARS is going to benefit the North and northerners?

Ms. Ehaloak: One, I would say, is employment. One day I went to a high school, Grades 11 and 12, and I did a presentation on being a leader within the community. One of the questions the students asked was, "What about CHARS? What can I do to make sure that I have a science and technology job with CHARS once I'm done university?" A lot of students asked. Employment within Cambridge Bay is basically government or the mining industry.

One student said, "So basically, I can become a wildlife biologist if I want so I can have employment with CHARS." I said definitely, of course. They were all excited to hear that it is not only industrial or management or government jobs that they will be able to train for; it is other science and technology programs. They were really excited.

Some of them have already gone. I told them that in 2017, CHARS will open, and some of the students said, "Yes, I have four years to go to school." So when they come back they can have a science and technology job that they want, have been dreaming about, and have it right at home. They can stay home and be employed in those science and technology programs.

CHARS is benefiting the northerners all across Nunavut and Canada.

également dit, dans votre exposé, que vous vous réjouissiez à l'idée de continuer de faire fructifier cette relation avec la SCREA. J'aimerais savoir de quelle manière le comité directeur continuera de participer au projet de la SCREA.

Mme Ehaloak : Le comité directeur se réunit périodiquement pour discuter des questions relatives à l'emplacement de la station elle-même et aux projets futurs qui auront lieu à la SCREA.

La sénatrice Seidman : Le comité directeur va continuer son travail parce que de toute évidence, il a été très utile, comme vous l'avez dit, pour cibler des occasions de partenariat et les établir, dans le cadre de projets pilotes déjà en cours à Cambridge Bay.

Ce comité directeur a joué un rôle central pour nous mener à ce stade-ci. Vous nous dites qu'il va continuer son travail. Est-ce exact?

Mme Ehaloak : Tout à fait. C'est un comité très fort. Les entreprises et organisations qui y sont représentées s'assurent que le comité participe à tous les projets ou à toutes les activités qui ont lieu à la SCREA.

Il y a différentes entreprises qui travaillent sur les lieux de la SCREA, pour que tout le monde profite du projet, et cela fonctionne très bien.

La sénatrice Seidman : Quand on pense à la SCREA et à son importance de façon plus globale, de quelle façon la SCREA va-t-elle profiter au Nord et à ses habitants principalement?

Mme Ehaloak : Je dirais qu'il y a d'abord l'emploi. J'ai visité un jour les élèves de 11^e et 12^e année d'une école secondaire, à qui je présentais un exposé sur le fait d'être un leader dans la collectivité. L'une des questions que les étudiants m'ont posées était : « Et la SCREA? Qu'est-ce que je peux faire pour m'assurer d'avoir un emploi en sciences et en technologie à la station quand j'aurai fini l'université? » Beaucoup d'étudiants m'ont posé la question. À Cambridge Bay, la majorité des emplois sont au gouvernement ou dans l'industrie minière.

Un étudiant m'a dit : « Je peux donc devenir biologiste de la faune si je le veux pour obtenir un emploi à la station? » Bien sûr que oui, lui ai-je répondu. Ils étaient tous ravis d'entendre qu'il n'y avait pas que pour des emplois dans l'industrie minière, en gestion ou au gouvernement qu'ils pouvaient se préparer, qu'ils pouvaient aussi s'intéresser à d'autres programmes en sciences et en technologie. Ils étaient très contents.

Certains d'entre eux sont déjà partis. Je leur ai dit que la station ouvrirait ses portes en 2017, et certains étudiants m'ont tout de suite répondu qu'il leur restait quatre ans pour aller à l'école et revenir pour obtenir un emploi qui leur plaît en sciences et en technologie, l'emploi de leur rêve, chez eux. Ils pourront rester chez eux et travailler dans le cadre de ces programmes en sciences et en technologie.

La SCREA va profiter aux habitants du Nunavut et de tout le Nord canadien.

Senator Seidman: I see the same enthusiasm and hope and joy in your face as we saw earlier from the executive director and board member of the Canadian Polar Commission. Thank you very much. We look forward to future news of this grand project.

Senator Mitchell: Thank you to both of you. My first question would be to Mayor Ehaloak. I wonder if you could give us an indication of what would be one or two of the research priorities your community would like to see CHARS address.

Ms. Ehaloak: Two of the items we would like to see are a healthy community and sustainable environment. Those are the two items that are important to us.

Senator Mitchell: When you talk about sustainable environment, are you talking about climate change?

Ms. Ehaloak: Yes, climate change. Right now the hamlet of Cambridge Bay is working towards starting our recycling program. This is the third year that I have been mayor and we have been working towards trying to start a recycling program in Cambridge Bay. One of the things we have done so far is our dump has been cleaned up. Our metal dump has been cleaned up. We're just in the process now of introducing our communication strategy with the community. We have all our recycling bins, so it is just a matter of communicating to the community regarding our recycling program, and that's what we're working towards for an environmentally friendly community.

Senator Mitchell: Fantastic.

Ms. Kingston, you are on the mining side. You have listed your priorities, and those are obviously significant and powerful. Would you see the mining industry, specific companies, putting up money and partnering with CHARS in certain research projects? Or is it more you would advise them on the kinds of priorities that you would like to see them research?

Ms. Kingston: There are excellent opportunities for our industry and individual companies to partner with CHARS.

I can't speak specifically to how those partnerships would shape themselves. However, as an example, one of the key advanced projects that we have, the Doris North gold project, is only about 100 kilometres south of Cambridge Bay. One of the possible partnership opportunities, if I can go out on a limb and speak on behalf of that company, is that if there was research that needed to be conducted and CHARS needed a test site, it would have a potential test site nearby. Doris North is an active site that has various activities going on. If a group of scientists or researchers wanted to come on-site at Doris North, then that facility could likely be made available.

In terms of other partnering, there are a number of companies going through environmental assessment. Currently, they're conducting research projects on their own, whether it's around

La sénatrice Seidman : Je vois le même enthousiasme, l'espoir et la joie dans votre visage que ceux qui se lisaient dans les yeux du directeur exécutif et du membre du conseil de la Commission canadienne des affaires polaires. Merci beaucoup. Nous avons bien hâte de savoir ce qu'il adviendra de ce grand projet.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie toutes les deux. Ma première question s'adresse à la mairesse Ehaloak. Pourriez-vous nous donner une idée d'une ou deux priorités de recherche que votre collectivité aimerait voir la SCREA s'approprier?

Mme Ehaloak : Nous aimerions qu'elle étudie la santé communautaire et l'environnement durable. Ce sont les deux éléments les plus importants pour nous.

Le sénateur Mitchell : Lorsque vous parlez d'environnement durable, parlez-vous du changement climatique?

Mme Ehaloak : Oui, du changement climatique. En ce moment, le hameau de Cambridge Bay travaille à lancer son programme de recyclage. C'est ma troisième année en tant que mairesse, et nous avons travaillé très fort à essayer de lancer un programme de recyclage à Cambridge Bay. Nous avons déjà assaini notre dépotoir. Notre dépotoir de métal a été décontaminé. Nous commençons à peine à présenter notre stratégie de communication à la communauté. Nous avons déjà tous nos bacs de recyclage, il ne nous reste donc qu'à communiquer le contenu de notre programme de recyclage aux résidents, et c'est ce à quoi nous travaillons pour être une collectivité respectueuse de l'environnement.

Le sénateur Mitchell : Fantastique.

Madame Kingston, vous représentez les mines. Vous nous avez énuméré vos priorités, qui sont évidemment importantes et puissantes. Croyez-vous que l'industrie minière, que des sociétés en particulier vont investir et travailler en partenariat avec la SCREA dans des projets de recherche? Ou vous attendez-vous plutôt à ce que ce soit vous qui lui conseilliez des priorités de recherche?

Mme Kingston : C'est là une excellente occasion pour notre industrie et les entreprises de travailler en partenariat avec la SCREA.

Je ne saurais vous dire plus précisément quelle forme ces partenariats vont prendre. Cependant, l'un de nos principaux projets les plus avancés est celui de la mine d'or de Doris North, qui se trouve à à peine 100 kilomètres au sud de Cambridge Bay. L'un des partenariats potentiels, si je peux me permettre de parler au nom de l'entreprise, c'est que s'il y a des recherches à mener et que la SCREA a besoin d'un environnement de test, elle pourrait avoir accès à cette mine tout près. Doris North est une mine active, où diverses activités ont cours. Si un groupe de scientifiques ou de chercheurs voulaient se rendre à la mine Doris North, ils pourraient probablement avoir accès à ses installations.

Pour le reste, il y a diverses entreprises en processus d'évaluation environnementale. En ce moment, elles mènent elles-mêmes des projets de recherche, qu'il s'agisse de la gestion

caribou management, caribou range plans, or the impacts on other types of wildlife. If there's a way that we can partner and share research, then it doesn't have to continually be done over and over again. Each project would not have to complete another caribou range plan, for example, for the same herd that's coming through that region. If one plan can be approved and accepted by all the projects, by the communities and by the scientists, then it would scale down and help to streamline those environmental review processes.

A variety of partnering opportunities are available, and they would take a variety of shapes.

Senator Mitchell: Thanks.

The Chair: I don't have any other questions for either of you. I want to thank both of you very much. Ms. Kingston, thank you for appearing again. I appreciate it. Thank you, Your Worship, for a very good presentation from the community of Cambridge Bay.

I just have one question for you. How cold is it there today? What's the temperature in Cambridge Bay?

Ms. Ehaloak: It's actually really warm this morning. There's snow falling. There's absolutely no wind, but we have a blizzard warning for tomorrow.

The Chair: Okay. Well, thank you very much for joining us. We appreciate that. We will adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

du caribou, des plans de gestion de l'aire de répartition des caribous, ou des impacts sur d'autres espèces sauvages. Si nous pouvions travailler en partenariat et partager nos recherches, il ne serait plus nécessaire de toujours recommencer. Chaque promoteur n'aurait pas à refaire au complet un plan de gestion de l'aire de répartition du caribou, par exemple, pour le même troupeau qui traverse la région. Si un seul et même plan pouvait être accepté pour tous les projets, par les collectivités et par les scientifiques, on réaliserait des économies d'échelle, et cela contribuerait à simplifier le processus d'évaluation environnementale.

Il y a diverses possibilités de partenariat, ils pourraient prendre diverses formes.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le président : Je n'ai pas d'autres questions à vous poser. Je tiens à vous remercier toutes les deux infiniment. Madame Kingston, merci d'avoir comparu de nouveau devant nous. Je l'apprécie. Merci, madame la mairesse, de cette excellente présentation pour la collectivité de Cambridge Bay.

Je n'ai qu'une question à vous poser. Fait-il très froid là-bas aujourd'hui? Quelle est la température à Cambridge Bay?

Mme Ehaloak : C'est en fait très doux ce matin. Il y a de la neige qui tombe. Il n'y a absolument pas de vent, mais nous avons un avertissement de blizzard pour demain.

Le président : Très bien. Alors je vous remercie beaucoup de vous être jointe à nous. Nous l'apprécions. Nous allons sur ce lever la séance.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, November 4, 2014

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Stephen Van Dine, Director General, Northern Strategic Policy Branch;

Annie Moulin, Senior Analyst, Northern Strategic Policy Branch;

Martin Raillard, Chief Scientist, Canadian High Arctic Research Station.

Justice Canada:

Alison Forrest, Counsel;

Ekaterina Ohandjanian, Legal Counsel, Legal Services;

Lisa Jacobson, Legal Counsel, Legal Services.

Natural Resources Canada:

Mark Pearson, Director General, External Relations, Science and Policy Integration Sector;

Susan Weston, Senior Policy Advisor, International Relations, Science and Policy Integration Sector;

Jean-Frédéric Lafaille, Director General, AECL Restructuring.

Mining Association of Canada:

Ben Chalmers, Vice-President, Sustainable Development.

Publish What You Pay-Canada:

Claire Woodside, Director.

Treasury Board of Canada Secretariat:

Dominique Laporte, Executive Director, Pension, Policy and Programs, Pension and Benefits Sector.

Atomic Energy of Canada Limited:

Robert Walker, President and Chief Executive Officer;

Jonathan Lundy, Chief Transition Officer.

Thursday, November 6, 2014

Canadian Polar Commission (by video conference):

David J. Scott, Executive Director;

David Hik, Board Member.

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines:

Elizabeth Kingston, General Manager.

Municipality of Cambridge Bay (by video conference):

Jeannie Ehaloak, Mayor.

TÉMOINS

Le mardi 4 novembre 2014

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Stephen Van Dine, directeur général, Direction générale des Politiques stratégiques du Nord;

Annie Moulin, analyste principal, Direction générale des Politiques stratégiques du Nord;

Martin Raillard, scientifique en chef, Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique.

Justice Canada :

Alison Forrest, avocate;

Ekaterina Ohandjanian, conseillère juridique, Services juridiques;

Lisa Jacobson, conseillère juridique, Services juridiques.

Ressources naturelles Canada :

Mark Pearson, directeur général, Relations externes, Intégration des sciences et des politiques;

Susan Weston, conseillère principale en politiques, Affaires international, Relations externes, Intégration des sciences et des politiques;

Jean-Frédéric Lafaille, directeur général, Restructuration d'EACL.

Association minière du Canada :

Ben Chalmers, vice-président, Développement durable.

Publiez ce que vous payez-Canada :

Claire Woodside, directrice.

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada :

Dominique Laporte, directeur exécutif, Politiques et programmes en matière de pensions, Secteur des pensions et avantages sociaux.

Énergie atomique du Canada limitée :

Robert Walker, président-directeur général;

Jonathan Lundy, agent principal de la transition.

Le jeudi 6 novembre 2014

Commission canadienne des affaires polaires : (par vidéoconférence)

David J. Scott, directeur exécutif;

David Hik, membre du conseil.

Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest :

Elizabeth Kingston, directrice générale.

Municipalité de Cambridge Bay : (par vidéoconférence)

Jeannie Ehaloak, mairesse.